

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Territoires
Compétences Environnement ESS Impact Transformation
Innovation
RSE Engagement
Numérique

Sommaire

EDITO	4
Territoires : du devoir à l'envie de « faire alliance »	4
 DOSSIER DU MOIS.....	 6
Alliances ODD 17 : l'exemple de Stop Exclusion Energétique	6
 NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX.....	 18
Chiffre du mois : 57% des entreprises développent des partenariats sociétaux	19
3 Récits et une Charte pour accélérer le « faire alliance »	20
Baromètre de la Finance à Impact	23
Dossier enjeux de l'évaluation de l'impact – Comment définir un langage commun pour concilier les intérêts des associations et des mécènes ?	23
Le PNUE publie un rapport sur les produits plastiques à usage unique.....	28
L'Union Européenne s'apprête à émettre ses premières obligations vertes	29
Carbonfact : le « nutri-score » de l'empreinte carbone	30
Activisme actionnarial : ExxonMobil doit répondre aux exigences de ses investisseurs	31
 L'ESS EN MOUVEMENT	 33
La France associative en mouvement : l'année 2020 et les effets du COVID 19	34
Une grande consultation numérique des associations pour la présidentielle	35
Lancement du parcours pédagogique « diversité des modèles socio-économiques »	36
De la nécessité de repenser son modèle socio-économique.....	37
 RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES.....	 41
Baromètre national de la perception de la RSE en entreprise	42
Comment ouvrir la gouvernance des entreprises à leurs parties prenantes ?.....	43
Fondations d'entreprises : un rôle majeur dans la politique RSE des entreprises	45
Raison d'être : Philip Morris veut permettre aux fumeurs d'arrêter de fumer	47
Devoir de vigilance : certaines entreprises échappent à la régulation	48
Emissions importées : CAMIF retire tous les produits fabriqués hors d'Europe de son catalogue.....	49

TRANSFORMATION DIGITALE	51
Où en est-on dans la digitalisation des TPE et PME ?.....	52
Des modèles météorologiques au service de l'aide humanitaire	55
 MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES	 57
Favoriser l'engagement et l'insertion professionnelle des étudiants avec le pro bono	58
Semaine de 4 jours : la plus grande expérimentation en Islande est un succès	60
Transition juste : quelle transition pour les ouvriers du pétrole ?	61
 TERRITOIRES INNOVANTS	 63
7 parcours pour « Agir ensemble en Territoire »	64
Fonds de Compétence Territorial : un dispositif né à Marseille	64
Le projet de territoire 2020-2026 de la Communauté de Communes du Clunisois.....	67
2 500 tiers-lieux en 2021 : 100 000 à 150 000 personnes y travaillent chaque jour	70
Territoires d'industrie, atout structurant pour les villes moyennes	72
 A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT	 74
Rapport du GIEC : un nouveau signal d'alarme de la communauté scientifique	75
Pour l'ONU et l'Organisation Météorologique Mondiale, les engagements des Etats sont insuffisants	78
L'Union Européenne prépare son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières	79
En France, l'effort financier pour protéger la biodiversité en augmentation	81
Les financements climat peinent à se matérialiser, alors que les impacts climatiques n'attendent pas	83
Annoncé depuis longtemps, la Chine lance enfin son marché carbone national	85
Une étude pointe du doigt les crédits carbones pour leur impact sur les droits des peuples autochtones	86
Rapport UNICEF : la moitié des enfants exposés à des risques graves du changement climatique	87
L'eau : un besoin essentiel pour les métaux en faveur de la transition énergétique.....	88
 POUR ALLER PLUS LOIN.....	 90
Evènements clés.....	91
A découvrir.....	92

Territoires : du devoir à l'envie de « faire alliance »

Nous poursuivons dans ce bulletin de veille et capitalisation sur l'innovation sociétale de novembre notre réflexion sur le « faire alliance » et sur l'ODD 17, entamée lors de notre précédent numéro. Nous le faisons à partir d'exemples inspirants et d'initiatives récentes.

Le dossier du mois est ainsi consacré à l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE qui est construite comme une alliance multi-acteurs (entreprises, collectivités territoriales, associations, milieux académiques) afin de développer des projets pour lutter contre la précarité et l'exclusion énergétique. Cette association/alliance associant acteurs publics et privés sur un sujet bien identifié est un exemple de mise en œuvre de l'ODD 17. Elle participe, par ailleurs, au collectif de 19 associations organisatrices de la première journée nationale contre la précarité énergétique le 10 novembre prochain.

Un autre exemple inspirant nous est proposé par notre partenaire, le réseau ICDD, qui revient en détail sur le processus d'élaboration d'un projet de territoire, celui de la communauté de communes du Clunisois (2020-2026).

Ces deux exemples inspirants confirment cette intuition déjà partagée dans nos précédents bulletins que « ce ne sont pas les alliances qui créent les projets, ce sont les projets qui créent les alliances ».

STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE comme le projet de territoire du Clunisois nous donnent à voir sur le « faire alliance », sujet qui a donné lieu à plusieurs initiatives du laboratoire Le RAMEAU en cet automne et notamment le lancement de l'élaboration participative de « la Charte du faire alliance » avec les territoires volontaires.

Nos territoires sont en action. André Letowski, contributeur régulier à ce bulletin, revient lui sur le rapport publié par France Tiers-Lieux qui estime à 2500 le nombre de tiers lieux en France (3000 prévus en 2022) et où travaillent chaque jour 100 000 à 150 000 personnes.

Les projets concrets qui cimentent les alliances ont un impact qu'il faut mesurer. Notre partenaire - Admical - nous propose la deuxième partie de son dossier sur les enjeux de l'évaluation d'impact, la première partie ayant été publiée dans notre numéro précédent, en répondant à la question « Comment définir un langage commun pour concilier les intérêts des associations et des mécènes ». Toujours sur la question de l'impact, nous revenons dans ce bulletin sur les résultats du baromètre de la finance à impact publié début septembre par l'association Convergences.

L'émergence de cette question du faire alliance en territoire ne peut nous faire oublier totalement la crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons, même si nous constatons - croisons les doigts ! - une amélioration en cet automne. Une étude publiée par Recherches & Solidarités le 5

octobre dernier dresse un état des lieux de la vie associative sur l'année 2020 et les effets de la crise COVID-19. Le bilan, dont vous trouverez une synthèse dans ce bulletin de novembre, n'est pas aussi sombre que prévu lors des premiers confinements. Les « amortisseurs sociaux » mis en place ont permis d'éviter le pire. Pour autant, les situations sont très diverses avec des secteurs en souffrance et des associations à bout de souffle. La principale interrogation concerne les 12 millions de bénévoles associatifs dont le retour et la (re)motivation ne sont pas assurés. Pour l'Institut ISBL, partenaire régulier de ce bulletin, la crise du COVID-19 doit inciter les associations à revoir leurs modèles économiques.

Vous trouverez également dans ce bulletin, une contribution de Pro Bono Lab qui revient sur la façon de favoriser l'engagement et l'insertion des étudiants ainsi qu'une synthèse des résultats de la 3ème édition du baromètre national de la perception de la RSE en entreprise publié par le Medef.

Enfin, comme nous avons l'habitude de la faire à chaque CoP, nous vous proposons un éclairage sur les enjeux de la CoP 26 qui s'est ouverte ce lundi 1er novembre : une synthèse du rapport du GIEC publié en amont de la CoP et qui est un nouveau signal d'alarme de la communauté scientifique.

Bernard SAINCY

Président d'INNOVATION SOCIALE CONSEIL

Alliances ODD 17 : l'exemple de Stop Exclusion Énergétique



STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE est né sous forme de collectif multi-acteurs en décembre 2019. En décembre 2020, ce collectif s'est structuré en association pour engager des projets et assurer leurs financements.

Le but de l'association est selon le scénario qu'elle a réalisé en 2021 « *d'éradiquer la précarité énergétique d'ici 2030* » soit sortir un peu plus de 1 million de personnes par an de cette situation.

La conviction d'origine partagée par les acteurs était qu'en « jouant collectif », en partageant les expertises et expériences, l'impact sur l'exclusion et la précarité énergétique serait plus grand.

L'association regroupe aujourd'hui une soixantaine d'organisations impliquées dans la lutte contre l'exclusion et la précarité énergétique :

- Des entreprises comme Schneider Electric, GRDF, ENEDIS, Butagaz, Hellio, AG2R LA MONDIALE, groupe SOS, Saint-Gobain, Leroy Merlin, Ooan Consulting....
- Des associations humanitaires et caritatives : Fondation Abbé Pierre, Secours Catholique, ATD Quart Monde...
- Des opérateurs sociaux : Réseau ECO HABITAT, Dorémi, Soliha, Les Compagnons Bâisseurs, Chênelet, Familles Solidaires
- Des services de l'Etat (Céréma), des organisations académique (Chaire HOPE...), des collectivités locales (Grand Paris, Mairie de Sceaux...)

L'association se définit comme une association de projets et non de plaidoyer. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'administration de 23 membres et d'un bureau exécutif de 5 membres présidé par Bernard Saincy. Le Délégué Général est Gilles Berhault. La comédienne Emmanuelle Béart est l'ambassadrice de l'association.

Dossier du mois

Grandes étapes de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

5.09.2019 : Conférence de lancement du collectif STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE au Forum mondial Convergences, tribune dans l'Opinion, Production d'un clip de sensibilisation

18.12.2019 : Publication du scénario « Sortir 1 million de personnes par an de la précarité énergétique » : 30 interventions filmées et partagées.

22.01.2020 : Organisation d'un Forum parlementaire sous la co-présidence des députées Marjolaine Meynier-Millefert et Claire Pitollat, en présence de la ministre des Solidarités. Distribution du scénario à tous les députés en version imprimée, 50 parlementaires écrivent au Premier ministre appelant à ce que ce soit une grande cause nationale.

03.2020 : Rédaction et mobilisation autour d'une tribune en 7 propositions urgentes face au renforcement des situations de précarité énergétique dans le contexte du COVID-19
03 à 06.2020 : Travaux d'approfondissement sur les « ensembles solidaires » et « l'outillage numérique » des opérateurs de la lutte contre la précarité énergétique.

06.2020 : lancement du « lab mobilité »

30.09.2020 : Mise en œuvre des 1ers Trophées des solutions pour lutter contre la précarité énergétique au Ministère de la Transition Écologique ; Sortie du numéro spécial de la revue Green Touch Energy consacrée à la précarité énergétique et co-réalisés par STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

1.12.2020 : Création de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

1.04.2021 : Lancement de l'appel public aux dons pour financer le reste à charge des familles engagées dans la rénovation de leur logement par la comédienne Emmanuelle Béart

04.2021 : Lancement du projet Ruée vers les solutions : créer des collectifs d'acteurs dans les territoires pour lutter contre la précarité énergétique

06.2021 : élaboration du projet « 1000 jeunes en service civique pour lutter contre la précarité énergétique »

2.09.2021 : Conférence de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE dans le cadre du Forum Convergences

09.2021 : mise en œuvre du projet expérimental « Ensembles Solidaires »

10.11.2021 : publication de la version révisée du scénario 2019 : « éradiquer la précarité énergétique d'ici 2030 »

10.11.2021 : remise des 2ème Trophées de la lutte contre la précarité énergétique au Ministère de la Transition Écologique

L'objet de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

L'association multi-acteurs précise dans ses statuts que son objet est « *d'augmenter les capacités d'action de la lutte contre l'exclusion énergétique. Elle regroupe des organisations publiques et privées impliquées. Il s'agit d'organiser des groupes de réflexion et d'élaboration de scénarios, de mobiliser, de former, de mener des expérimentations, de communiquer et de mener toute activité susceptible de favoriser la lutte contre l'exclusion énergétique* ».

La thématique qui mobilise les membres de cette association/alliance est bien identifiée : l'exclusion énergétique et plus généralement la précarité énergétique. L'exclusion énergétique correspond à la grande précarité énergétique et se traduit souvent par des privations de chauffage.

Définitions Précarité énergétique et non recours

Précarité énergétique : il existe une définition légale inscrite dans la Loi du 10 juillet 2010 (dite Loi Grenelle 2) « *Est en situation de précarité énergétique (...) une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». Cette définition a été complétée par la Loi relative à la transition énergétique croissance verte de juillet 2015 qui instaure dans son article 1 un droit à l'énergie.

Non-Recours : selon l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE), le non-recours renvoie à *toute personne qui ne reçoit pas – qu'elle qu'en soit la raison- une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre* »

La précarité énergétique c'est-à-dire l'incapacité à se chauffer convenablement ou à payer ses factures d'énergie, touchait, en 2020, 12 millions de personnes en France. La hausse vertigineuse actuelle des prix des énergies risque de faire basculer un nombre plus important encore de foyers dans cette précarité. Selon l'enquête annuelle du Médiateur de l'Énergie (Octobre 2021), 60% des Français ont déjà en 2021 restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir des factures trop élevées. 25% ont éprouvé des difficultés à les payer (46% pour les 18-34 ans) soit 7 points de plus qu'en 2020. 20% ont déclaré avoir souffert du froid. Aujourd'hui, 84% des Français se disent préoccupés vis-à-vis de leur consommation d'énergie (5 points de plus qu'en 2020) et, pourtant, la période de chauffe hivernale n'a toujours pas commencé !

La précarité énergétique est un fléau social, sanitaire et environnemental massif et grandissant.

Les chiffres clés de la précarité énergétique

14% des Français déclarent avoir **souffert du froid** au cours de l'hiver 2019, pendant au moins 24 heures. Pour 4 ménages sur 10, c'est à cause d'une mauvaise isolation thermique de leur logement (1)

En 2019, **11,9 %** des Français dépensent plus de 8% de leurs revenus pour payer leur facture énergétique du logement, et font partie des plus modestes (2)

Impacts quotidiens

671 546 ménages ont subi une **intervention d'un fournisseur d'énergie** en 2019 suite à des impayés, soit **une augmentation de + 17 %** par rapport à 2018.

53% des foyers restreignent leurs consommations d'énergie pour limiter leur facture énergétique (1)

Les aides financières nationales

37 449 ménages ont rénové leur logement grâce au programme **Habiter Mieux Sérénité** du 1^{er} janvier au 12 novembre 2020 (3)

5,5 millions de ménages ont reçu un **chèque énergie** en 2020 (2)

75 926 ménages ont bénéficié du **Fonds de Solidarité Logement** pour l'aide au paiement des factures d'énergie en 2018, soit **une diminution de - 16 %** par rapport à 2017 (2)

5 programmes de certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique » sont dédiés au logement, soit un budget potentiel de 50 millions d'euros (2)

Sources : (1) Médiateur national de l'énergie, 2020 | (2) Ministère de la Transition Écologique, 2020 | (3) Agence Nationale de l'Habitat, 2020

Source : Observatoire National de la Précarité Énergétique

Dossier du mois

Outre la hausse des énergies, la faiblesse du pouvoir d'achat et surtout la mauvaise qualité de l'habitat (il existe encore 4,8 millions de « passoires thermiques ») sont les causes cumulatives de la précarité énergétique.

Pour cela, la conviction affichée de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE et de ses membres est qu'il faut combiner des mesures immédiates et de court terme avec des mesures systémiques et de moyen terme.

Dans le court terme, l'association soutient la demande de nombreuses associations d'augmenter très significativement le Chèque Énergie, d'accroître son assise et de mettre en place un système de modulation en fonction des prix des énergies. La question également se pose d'instaurer un service minimum d'électricité (1KW) en lieu et place des coupures comme le propose la Fondation Abbé-Pierre et déjà mise en œuvre expérimentalement par le fournisseur alternatif Plüm.

Variation de la facture annuelle d'un foyer se chauffant au gaz depuis 2015
Selon le tarif en vigueur chaque mois



Variation de la facture annuelle d'électricité depuis 2006
Pour un foyer de surface moyenne se chauffant à l'électricité, dont la consommation annuelle est de 8500 kWh/an et disposant d'un contrat facturé en heures pleines et en heures creuses



Source : Commission de régulation de l'énergie

A moyen terme, l'enjeu est de renforcer les programmes de rénovation thermique des habitats. Les récentes mesures des pouvoirs publics vont dans ce sens. Hélas, ces programmes ne touchent encore que peu de personnes en grande précarité voire très grande précarité, c'est-à-dire celles qui en ont le plus besoin. Cela pour deux raisons : le reste à charge pour les foyers est encore trop important (environ 5 000 € pour 50 000 € de travaux) et l'accompagnement des familles insuffisant et inadapté.

Pour l'association multi-acteurs STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, il est urgent de lancer un grand programme de lutte contre la grande précarité intégrant des solutions innovantes pour le financement du reste à charge et pour un accompagnement renforcé des familles les plus en difficulté. D'ores et déjà, il est possible d'agir en intégrant les spécificités des foyers en grande précarité dans les aides existantes telle MaPrimeRénov' ou le nouveau dispositif MonAccompagnateurRénov' ainsi qu'en développant et déployant le métier « d'Ensemble Solidaires » c'est-à-dire des professionnels formés pour accompagner, de bout en bout, socialement, techniquement et financièrement les personnes en grande précarité dans leurs travaux.

Pour l'association, l'enjeu est de mobiliser dans les territoires les différents acteurs économiques, associatifs, élus afin de créer des alliances territoriales pour lutter contre la précarité énergétique. Des initiatives probantes en ce sens existent déjà dans les départements (celui de la Mayenne par exemple), les communes et intercommunalités (ville de Sceaux, Grand Paris Est Ensemble...), mais elles restent encore trop peu nombreuses. L'objectif de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE est de participer à leur développement toujours dans cet esprit ODD17.

Les projets de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

L'objectif de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, alliance au sens de l'ODD17, est de mettre en mouvement les acteurs économiques, sociaux, associatifs, les élus et le grand public. Les projets de l'association sont ainsi construits dans une logique participative en privilégiant l'implication de toutes et tous. D'abord les ménages en très grande précarité concernés par la rénovation de leur logement. Une implication dans le projet est ainsi privilégiée ainsi que, lorsque les conditions physiques et l'âge le permettent, la participation aux travaux sous forme d'auto-réhabilitation accompagnée. Les travailleurs sociaux ensuite, tels ceux des Centres Communaux d'Action Sociale, des Caisses d'Allocations Familiales, des Fonds de Solidarité Logement des départements...qui sont en contact étroit avec les familles. Les bénévoles des associations humanitaires et caritatives de proximité qui sont les tiers de confiance des familles pouvant les accompagner dans leurs projets. Enfin les professionnels, que sont les conseillers FAIRE, les opérateurs, les artisans...

C'est tout un écosystème qu'il faut mobiliser pour s'attaquer à la grande précarité énergétique.

Pour l'association STOP EXCLUSION, cette mobilisation peut se faire autour de grands projets structurants et stimulants les initiatives territoriales et locales. Ainsi, les projets de l'association lancés en 2021 visent à *expérimenter, faire connaître et structurer*.

Expérimenter

L'expérimentation concerne deux grands projets : « *Les Ensembles solidaires pour lutter contre l'exclusion énergétique* » lancé en septembre 2021 et « *Mobiliser 1000 jeunes en service civique dans la lutte contre la précarité énergétique* » qui sera présenté le 10 novembre prochain lors de la journée nationale contre la précarité énergétique organisée par 19 organisations dont STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE.

Ces deux projets ont pour objectif d'expérimenter des solutions pour lever les grands obstacles à la rénovation de l'habitat des familles en grande précarité : l'identification des familles dans cette situation, la sensibilisation aux aides existantes et à leur utilisation¹, l'orientation vers les professionnels compétents, l'accompagnement de bout en bout des familles dans leur projet de rénovation.



¹ Alors que le Chèque Énergie est versé automatiquement par les services des impôts et donc ne nécessitent aucune démarche, 25% des ménages y ayant droit ne l'utilisent pas faute d'informations. Une enquête réalisée par ODENORE/Chaire HOPE en avril 2021 sur le territoire de l'agglomération roannaise montre que 78% des personnes interrogées ignorent les aides existantes pour la rénovation énergétique.

Dossier du mois

Ensembliers Solidaires

Sans accompagnement renforcé, les familles en grande précarité ne peuvent en aucun cas se lancer dans des travaux de rénovation de leur habitat. L'élaboration du projet, la mobilisation des aides, le choix des artisans et des éco-matériaux à utiliser, le suivi des travaux et d'après travaux, le contrôle qualité sont des tâches complexes pour tous foyers et insurmontables pour des familles en grande précarité écrasées par des difficultés quotidiennes de tous ordres.

L'accompagnement renforcé autant technique, social que financier des familles en grande précarité et cela de bout en bout du projet de rénovation est le contenu du métier d'Ensembliers Solidaires que l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE entend définir et développer. Un Ensemblier Solidaire est constitué d'un trinôme de personnes : un coordinateur technique, un coordinateur social et financier et un tiers de confiance qui est en général un bénévole. Depuis septembre 2021, l'association a lancé un projet expérimental sur 18 mois pour former des ensembliers solidaires. Ce projet, financé par des fonds privés et publics, s'appuie sur le partage d'expériences et de compétences entre 3 opérateurs sociaux : Réseau ECO HABITAT pour l'expertise de l'accompagnement des personnes en très grande précarité, Dorémi pour l'expertise technique en matière de rénovation globale performante et Les Compagnons Bâisseurs pour l'expertise en matière de conduite de projets de rénovation et de promotion de l'auto-réhabilitation accompagnée qui permet aux familles qui le peuvent d'être associées à la réalisation des travaux. Ses expertises partagées ont permis de développer l'ingénierie pédagogique de formation des Ensembliers Solidaires et leur accompagnement.

L'objectif de l'expérimentation en cours est de délivrer des enseignements pour déployer massivement, dès 2022, la formation au métier d'Ensembliers Solidaires grâce à des financements qui pourraient par exemple relever de programmes de Certificats d'Économie d'Énergie.

Mobiliser 1000 jeunes en service civique pour lutter contre la précarité énergétique

Les jeunes ont beaucoup souffert de la crise sanitaire. Leur volonté d'engagement n'a pourtant pas faibli. Au contraire, malgré les difficultés, elles et ils ont été nombreux à être acteurs de la solidarité au quotidien, aidant ici des personnes âgées à faire leurs courses, là accompagnant dans leur scolarité les enfants des familles modestes. Parmi eux, les jeunes volontaires en service civique ont fait preuve d'imagination pour poursuivre leurs missions d'intérêt général envers et contre tout.

Le projet proposé par l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, en partenariat avec l'association UNIS-CITÉ, pionnière du Service Civique, est de mobiliser l'énergie de jeunes volontaires, dans des logiques intergénérationnelles, pour constituer le premier maillon du contact avec les familles pour lutter contre la précarité énergétique.

Sensibiliser à l'utilisation du Chèque énergie qui, quoiqu'automatique, est sous-utilisé en particulier par les foyers les plus modestes, informer sur les aides disponibles auprès des collectivités locales, départements et régions qui sont trop largement méconnues, voilà des actions simples mais déterminantes pour alléger la pression financière actuelle sur les personnes en grande précarité énergétique. Mais les jeunes volontaires, avec leur enthousiasme et leur détermination, peuvent aussi sensibiliser les foyers modestes, en particulier ceux vivant dans des passoires thermiques, à la réponse systémique à la précarité énergétique qu'est la rénovation de l'habitat. Une première sensibilisation,

Dossier du mois

avant que les jeunes volontaires accompagnent ces foyers vers les associations, travailleurs sociaux et les professionnels de confiance qui les aideront à monter et financer leurs projets de rénovation.

Ces projets conduiront à des créations d'emplois et nombre des jeunes volontaires à l'issue de leur service civique s'orienteront vers les métiers de l'action sociale et de la rénovation énergétique qui manquent cruellement aujourd'hui de candidats.

Ce projet est planifié sur 3 années mais doit s'ancrer dans la durée tant les besoins sont grands pour éradiquer la précarité d'ici 2030. Cette présence de jeunes volontaires dans les territoires offre des moyens supplémentaires aux collectifs locaux territoriaux mis en place par STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE ou d'autres acteurs, en particulier les collectivités territoriales et les associations de proximité.

Faire connaître

Faire connaître au grand public la précarité énergétique en tant que fléau social, environnemental et sanitaire ainsi que les solutions prometteuses pour y faire face est un autre objectif de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE.

Pour cela, elle a développé 2 projets ambitieux.



Appel aux dons auprès du grand public

D'avril à juin 2021, l'association a lancé une grande campagne dans les médias (240 passages télévisions et radios), financés par eux, pour un appel aux dons pour financer le reste à charge des travaux de rénovation des familles en grande précarité (en moyenne 5000 €). La comédienne Emmanuelle Béart a accepté de devenir ambassadrice de cette cause. Cette campagne d'appel aux dons qui sera renouvelée début 2022 a permis de mettre un nom – la précarité énergétique – sur un fléau qui touche nombre de familles en France et d'attirer l'attention des décideurs publics sur cette situation. Là encore, au-delà de l'action nationale, l'association a créé les outils pour lancer des appels aux dons locaux, dans les entreprises et les collectivités.

Les Trophées des solutions pour lutter contre l'exclusion et la précarité énergétique

Pour lutter contre l'exclusion et la précarité énergétique des solutions existent, des expériences riches d'enseignement sont menées, des outils développés. Dans les territoires, nombre de ses solutions sont expérimentées avec succès. Le problème est qu'elles sont mal connues et donc peu reproduites.

Face à ce constat et dès son origine, STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, a lancé « *Les Trophées des solutions pour lutter contre l'exclusion énergétique* ». En 2020, les 1ers Trophées ont permis d'évaluer plus de 100 initiatives locales et d'en sélectionner 8 comme lauréates des Trophées remis au Ministère de la Transition Écologique en présence d'Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée au logement.

Dossier du mois

Toujours dans une logique ODD 17, l'alliance que constitue l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE a vocation, au-delà de ses propres projets, à encourager et faire connaître tous les projets qui concourent à la lutte contre l'exclusion et la précarité énergétique.

Structurer



La lutte contre la précarité énergétique requiert des dispositifs publics et privés nationaux mais nécessite aussi la création de collectifs territoriaux bien au fait des besoins locaux et en capacité de n'oublier personne en chemin. Dans ce sens, l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, a lancé en mai 2021 un projet tourné vers les territoires.

La « Ruée vers les solutions »

Ce projet vise à constituer des alliances locales pour engager des projets concrets aux plus près des habitants du territoire. La première étape en cours est d'organiser des ateliers locaux réunissant tous les acteurs d'un territoire pour mesurer la précarité énergétique, analyser les besoins et recenser les initiatives en cours et leurs résultats. Ce projet est essentiel pour l'association. Elle est constitutive de son ADN et s'étend dans le temps.

Nouveaux projets 2022

La force d'une association constituée sous forme d'alliances multi-acteurs est qu'elle permet de générer de l'innovation sociétale collective. Les quelques soixante-dix organisations réunies au sein de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE partagent des idées et peuvent construire des projets communs que seules elles n'auraient pu porter.

Ainsi les organisations, réunies au sein du Conseil d'Orientation Stratégique (70 au 1/10/21) ou du Conseil d'administration (24) ont d'ores et déjà identifiées des projets à mettre en œuvre en 2022 : l'action vers les propriétaires bailleurs privés pour les locataires en grande précarité, la qualité de l'air et la santé des personnes en grande précarité énergétique, la création d'un fonds destiné à financer les caisses d'avance des opérateurs sociaux garantissant ainsi aux artisans intervenants la sécurité financière, la mobilisation du secteur bancaire pour l'obtention de prêts à taux zéro destinés à financer une partie du reste à charge des familles...L'enjeu, surtout, est de « marcher sur deux jambes » et de réinsister sur le volet mobilité de l'exclusion énergétique.

Dans une alliance multi-acteurs toutes les réunions permettent d'inventer de nouvelles solutions et de les mettre en œuvre.

Quelques premiers enseignements au regard de l'ODD 17 de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

L'ODD 17 des Nations Unies est le cadre dans lequel s'est constitué le collectif puis l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE. Cette création est récente mais il est déjà possible d'en tirer quelques premiers enseignements.

Une alliance de projets

Lorsque l'on décide de créer une alliance ODD 17, qu'elle s'incarne ou non dans une association formelle, il faut choisir un positionnement parmi 3 types d'alliances et coalitions.

Les alliances et coalitions de plaidoyer, où il s'agit de mettre en commun des forces pour faire avancer des propositions auprès notamment des pouvoirs publics (nationaux et/ou territoriaux).

Les alliances et coalitions de moyens, qui visent à mutualiser des moyens financiers, techniques et humains pour gagner en efficacité.

Les alliances et coalitions de projets (appelées également *alliances et coalitions d'innovation sociale*), dont l'objectif est de mettre en commun des compétences et mobiliser des complémentarités pour réaliser des projets ambitieux.

Dès son origine, STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE s'est inscrit dans ce dernier type d'alliances. Pourquoi ? Tout simplement parce que des alliances de plaidoyer sur la précarité énergétique existent déjà et remplissent parfaitement leur rôle. Le réseau RAPPEL, par exemple, réunit toutes les organisations concernées par ce sujet et organise un plaidoyer efficace. Il n'y a aucune raison donc pour une nouvelle alliance d'aller sur ce terrain. Il vaut mieux participer à ce réseau et y prendre sa place comme tout autre organisation. Les alliances de moyens existent également déjà. C'est le cas par exemple de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique qui, réunissant les acteurs concernés, remplit tout son rôle de fournisseur de données et d'études approfondies utiles sur la précarité énergétique. L'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE se nourrit des travaux des alliances existantes pour développer des projets territoriaux concrets.

L'innovation sociale territoriale

La raison d'être « générique » de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, alliance de projets, est de produire de l'innovation sociale territoriale, de trouver dans les territoires des solutions nouvelles à une problématique mal prise en compte comme la précarité énergétique. Ces innovations peuvent être autoportantes, c'est-à-dire déployées de façon autonome. Mais, dans la plupart des cas, elles vont s'insérer, pour les enrichir, dans des dispositifs existants publics ou privés territoriaux. Les projets de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE sont une façon de faire ensemble entre membres, mais cela vaut aussi pour les relations que l'association entretient avec les autres parties prenantes dans les territoires.

L'implication des bénéficiaires

Les projets de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE sont, dans la plupart des cas, co-construits avec les acteurs territoriaux, et en particulier les bénéficiaires et utilisateurs. Il s'agit de faire *avec* et pas simplement *pour*. Analyser les besoins et usages des bénéficiaires, coordonner avec eux la mise en place du projet de rénovation et des dispositifs qui l'accompagnent, évaluer en commun les résultats, sont des actions qui font partie intégrante de la démarche mise en œuvre dans les projets de l'association. « Faire ensemble pour plus d'impact social » c'est faire ensemble entre membres et avec les bénéficiaires.

L'avantage d'une alliance multi-acteurs, telle l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, est qu'elle peut s'appuyer sur les compétences et les expériences de ses membres. L'association bénéficie ainsi pour ses projets de l'expérience en matière d'implication des bénéficiaires des opérateurs membres comme Les Compagnons Bâisseurs, Réseau ECO HABITAT, ATD Quart Monde et d'autres.

Sur le processus de création de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

A l'origine de toute alliance, il y a la conviction comme l'envie de « faire ensemble » et le choix de la problématique.

Dans la lutte contre l'exclusion et la précarité énergétique, les projets des différents acteurs sont nombreux. Mais, depuis fort longtemps, ces acteurs constatent que les projets auraient un plus fort impact social si ceux-ci étaient portés par plusieurs acteurs.

Au début de l'alliance STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, il y a donc une conviction affichée de nombreux acteurs d'origine différente de « *faire ensemble* » pour plus d'efficacité. Cette conviction s'est rapidement muée en une envie et un enthousiasme à coopérer, mutualiser, partager pour porter des projets plus ambitieux. Pour le projet Ensembliers Solidaires par exemple, 6 membres de l'association se sont pleinement investis pour porter celui-ci. L'enthousiasme et la confiance dans la gouvernance de l'alliance sont aussi ce qui permet à celle-ci de franchir tous les obstacles qui se présentent inévitablement à elle.

Au début, il y a aussi le choix de la problématique sociale ou sociétale à laquelle l'alliance va apporter, par son ou ses projet(s), une réponse. Préciser la problématique, ses contours et ses impacts est une étape clé du processus de construction des alliances. La problématique retenue ne doit être ni trop large, au risque de s'y perdre, ni trop restreinte, au risque de limiter l'impact social des futurs projets. Dans le cas de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE deux problématiques ont été retenues : la précarité énergétique liée au logement et la mobilité. Pour éviter de se disperser, le choix s'est rapidement imposé de privilégier la précarité liée au logement compte-tenu de l'expérience déjà acquise des membres sur ce sujet. L'exclusion liée à la mobilité est un objectif 2022 a développé conjointement avec celle du logement. Il y a en effet des liens évidents entre ses deux aspects de l'exclusion énergétique. D'abord parce que les grands précaires énergétiques sont très souvent aussi des exclus de la mobilité a fortiori dans une période de forte augmentation des prix des énergies de chauffage et des carburants. Ensuite, parce que des solutions innovantes émergent, notamment dans le cadre de projets urbains, pour traiter conjointement ces deux types d'exclusion énergétique.

Objectif commun, partage de compétences et animation

Dossier du mois

Pour qu'une alliance fonctionne, il faut que des acteurs d'origine différente partagent un objectif commun bien identifié et que l'alliance organise le partage des compétences en interne. La connaissance des cultures et motivations des différents membres d'une alliance est une condition pour un fonctionnement harmonieux de celle-ci. Dans le cas de STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, l'acculturation réciproque (par ailleurs toujours en cours) d'acteurs aussi différents que des grandes entreprises, des associations, des opérateurs sociaux, des collectivités territoriales se fait par des échanges très rapprochés au début au moins et par l'ancrage sur les projets et leurs contenus.

Enfin, il faut animer l'alliance. Le premier rôle du ou des animateurs d'alliance n'est pas d'imposer un point de vue mais de faire participer les membres aux décisions collectives. Un autre rôle tout aussi important est de faire venir de nouveaux membres qui vont enrichir l'alliance de leurs expériences et compétences.

Pour en savoir plus :

Sur l'association :

Le site de l'association : www.stopexclusionenergetique.org

Le clip d'appel aux dons d'Emmanuelle Béart : <https://www.youtube.com/watch?v=WvqILpQvnfo>

Sur la précarité énergétique :

Observatoire national de la précarité énergétique : www.ONPE.org

Réseau RAPPEL (réseau des acteurs contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement : www.precarite-energie.org



10 novembre 2021 | Première édition française « Journée contre la précarité énergétique »

Le 10 novembre 2021 aura lieu la première édition française de la « **Journée contre la précarité énergétique** » sur le lien www.journee-precarite-energetique.fr

Avec l'accroissement de la précarité, la mauvaise qualité énergétique de millions de logements et l'augmentation des coûts de l'énergie et du logement, de plus en plus de ménages n'ont pas les moyens de se chauffer correctement, ou se ruinent pour le faire, avec de graves conséquences sur leur santé et leur budget.

Au carrefour des enjeux sociaux et écologiques, la précarité énergétique est une forme de mal-logement qui touche 12 millions de personnes en France. Pourtant, ce phénomène massif est encore trop souvent absent dans la conscience collective et dans les médias, alors que le grand chantier de la rénovation énergétique et la lutte contre le mal-logement devrait mobiliser toutes les énergies.

19 organismes impliqués dans la prévention de la précarité énergétique, la lutte contre l'exclusion et le réchauffement climatique sont à l'origine d'une journée nationale de sensibilisation à la précarité énergétique, dont la première édition aura lieu le 10 novembre 2021. Une démarche symboliquement soutenue par les Ministères du Logement et de la Santé.

Déployée sur tout le territoire au travers d'une campagne de sensibilisation et d'événements ouverts au grand public, cette journée permettra de rendre visible ce phénomène auprès des décideurs nationaux et du grand public, en valorisant les initiatives publiques et associatives de lutte et de prévention territoriale.



Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

CHIFFRE DU MOIS :

57% DES ENTREPRISES DEVELOPPENT DES PARTENARIATS SOCIETAUX..... 19

3 RECITS ET UNE CHARTE POUR ACCELERER LE « FAIRE ALLIANCE » 20

BAROMETRE DE LA FINANCE A IMPACT, CONVERGENCES 23

**DOSSIER ENJEUX DE L'EVALUATION DE L'IMPACT – COMMENT DEFINIR UN LANGAGE
COMMUN POUR CONCILIER LES INTERETS DES ASSOCIATIONS ET DES MECENES ?..... 23**

LE PNUE PUBLIE UN RAPPORT SUR LES PRODUITS PLASTIQUES A USAGE UNIQUE..... 28

L'UNION EUROPEENNE S'APPRETE A EMETTRE SES PREMIERES OBLIGATIONS VERTES 29

CARBONFACT : LE « NUTRI-SCORE » DE L'EMPREINTE CARBONE..... 30

ACTIVISME ACTIONNARIAL :

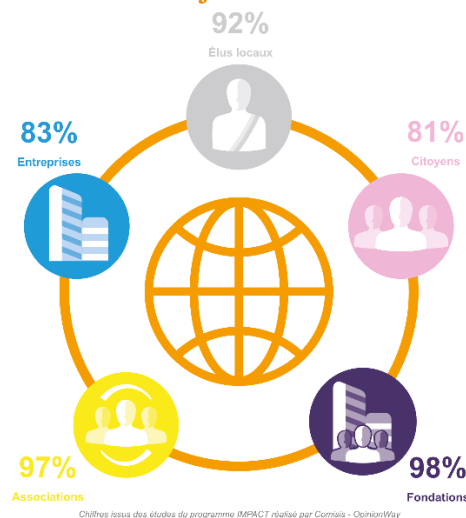
EXXONMOBIL DOIT REpondre AUX EXIGENCES DE SES INVESTISSEURS 31

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Chiffre du mois : 57% des entreprises développent des partenariats sociétaux

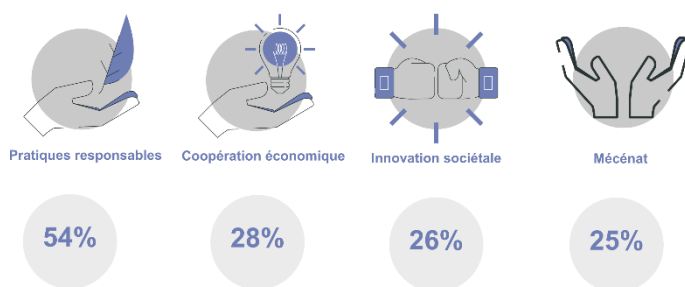
Les dernières études publiées par l'Observatoire des partenariats sur les pratiques des citoyens, des élus locaux, des acteurs académiques, des associations et des fondations montrent des évolutions structurelles en 5 ans, comme l'illustre le schéma² ci-dessous :

La nécessité de « jouer collectif » en 2021



Du côté des entreprises, le pas franchi est plus grand encore. Ce sont aujourd'hui 57% d'entre elles qui développent des partenariats sociétaux avec une diversité d'acteurs publics (nationaux et locaux) et privés (associations, fondations et acteurs académiques), soit une augmentation de près de 20 points en 5 ans (ce taux était de 38% en 2016). C'est aussi au travers de la diversification des modes de partenariat que se traduit l'engagement des entreprises. Le schéma ci-dessous en illustre les effets.

Les modes de partenariat pratiqués par les entreprises



Étude IMPACT-Entreprises & Territoires réalisée par Comis - OpinionWay pour l'Observatoire des partenariats

A noter : les partenariats sont avant tout locaux pour 68% et régionaux pour 44% des entreprises, avant d'être nationaux pour 19% et internationaux pour 7% d'entre elles. Mais, c'est surtout la **spécificité régionale qui marque les esprits** lors de la lecture de **l'étude IMPACT- Entreprises & Territoires**. Il est

indispensable de prendre en compte cette diversité territoriale pour comprendre le mouvement de fond qui s'est développé depuis 5 ans.

² Chiffres issus des études IMPACT-Acteurs Comis-Opinion Way réalisées pour l'Observatoire des partenariats, entre 09/2019 et 09/2021
Rapports détaillés à consulter sous : <http://observatoire-des-partenariats.fr/les-acteurs>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

3 Récits et une Charte pour accélérer le « faire alliance »

Le 1^{er} octobre, les 15 ans du RAMEAU ont été l'occasion de partager les 3 Récits du « faire alliance » : opérationnel, politique et philosophique. Ces trois angles complémentaires du mouvement de co-construction du bien commun permettent de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre. Pour aller plus loin, une démarche de co-élaboration d'une Charte du « faire alliance » a été initiée avec les Territoires volontaires.



Le mois de septembre a permis de réactualiser l'état des lieux des partenariats en France. Les études IMPACT – Associations & Territoires, IMPACT Fondations & Territoires et IMPACT Entreprises & Territoires ont éclairé sur les pratiques partenariales des organisations privés en cette fin 2021. Les enseignements ont été capitalisés dans la [Newsletter du RAMEAU « les données pour comprendre la co-construction »](#), publiée le 30 septembre dernier.

La « bonne nouvelle » de cette rentrée est que le « devoir d'alliance » s'est transformé en 5 ans en une « envie d'alliance ». Fort de ces avancées de terrain, il est essentiel de faire (re)connaître ce mouvement de co-construction du bien commun en France. Pour cela, il est indispensable de rappeler le Cap, le Cadre, la Capitalisation partagée et les trois Conditions de déploiement des alliances d'intérêt général qui nous permettent aujourd'hui d'affirmer que nous sommes prêts à « jouer collectif ».

Les caractéristiques du mouvement de co-construction en France

Le **Cap** : les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** fixent un Agenda à horizon 2030 où tous les acteurs, tous les domaines et tous les territoires ont une « juste » place à prendre dans la réussite collective de la transformation systémique à conduire. En 2019, la France a fixé sa propre « feuille de route ». Sur le plan international, **l'ODD 17 est identifié comme un levier stratégique** pour atteindre les ODD. En France, la mission ministérielle sur l'accélération des alliances a établi une feuille de route autour de 4 chantiers structurels et 21 mesures techniques. Cette [feuille de route est suivie](#) depuis le 20 mai 2020.

Le **Cadre** : l'urgence de disposer d'un cadre juridique adapté est posé depuis 2013. La [proposition de loi déposée par la députée Cathy RACON-BOUZON en février 2021](#) définit la notion d'alliance d'intérêt général, en identifie les freins juridiques, et suggère d'inclure le « jouer collectif » dans nos modes d'éducation, avec symboliquement une inscription dans le Code de l'Education Nationale.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

La **Capitalisation** : un travail collectif de recensement des données, outils et compétences favorisant l'appropriation de l'ODD 17 a permis de les mutualiser et de les rendre librement accessibles à tous. La **plateforme de capitalisation « l'ODD 17 en pratiques »** a été mise en ligne, le 12 juillet dernier, à l'occasion de la [7^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoires](#).

Les **3 Conditions de déploiement** : l'accessibilité de l'information, l'émergence d'espaces de dialogue public & privé à l'écoute des dynamiques territoriales, et le financement de l'ingénierie d'alliance ont été qualifiés comme les trois priorités de déploiement.

- **L'accessibilité numérique** est aujourd'hui possible au travers de [l'espace « Alliances & Territoires »](#) du site www.associations.gouv.fr qui rend lisible et visible l'actualité du « faire alliance ». De plus, la [plateforme pédagogique « l'innovation territoriale en actions »](#) propose de s'informer, de se former et « d'Agir ensemble en Territoire » au travers d'un panel d'outils, de méthodes et de formats d'appropriation librement accessibles,
- **Les espaces de dialogue multi-acteurs à l'écoute des dynamiques territoriales** sont illustrés au travers de la démarche apprenante de co-construction de la **Fondation des Territoires** depuis juillet 2018,
- **Le financement de l'ingénierie d'alliance** fait l'objet d'une expérimentation sur 3 ans, de 2020 à 2022, au travers du **Fonds ODD 17**. Une trentaine de projets représentatifs des ingénieries locales et nationales sont soutenus pour valoriser les impacts du « faire alliance » et qualifier la « prime à l'alliance » nécessaire à l'ingénierie pour les pérenniser.

La pédagogie du « faire alliance » au travers de 3 récits

Ces travaux ont permis d'élaborer **3 récits complémentaires** :

- **Opérationnellement**, les « bonnes nouvelles des Territoires », dont 8 exemples inspirants incarnant la diversité des réalités de terrain du local à l'international, se sont multipliés au point de former une « masse critique » pour la conduite du changement. Le [film du récit des bonnes nouvelles des Territoires](#) illustre la diversité des dynamiques à l'œuvre.
- **Politiquement**, le [texte « Vers un récit national du faire alliance »](#) propose une formulation de synthèse pour mobiliser les décideurs et leaders d'opinion. Pour en comprendre l'importance, il est utile de lire [l'analyse de Stéphane ROZES](#) sur les difficultés pour les élites de se saisir des démarches de « jouer collectif ».
- **Philosophiquement**, le livre « **Projet (Re)Naissance : de l'économie de l'alliance à la (re)découverte de notre Lien commun³** » expose les résultats de 15 ans de recherche empirique. Il résume les enseignements de 15 ans de cheminement empirique.

Les **trois récits - opérationnel, politique et philosophique - du « faire alliance »** ont été publiés le **30 septembre**, à l'occasion de l'anniversaire des 15 ans de recherche empirique sur le mouvement de co-construction du bien commun en France. Ils ont vocation à être partagés et mis en débat avec les élus locaux et nationaux, les acteurs académiques et les réseaux de référence des organisations publiques & privées. Ces récits s'inscrivent dans la continuité de la « lettre aux élus locaux »⁴ publiée lors de la 6^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, le 8 juillet 2020⁵.

³ Publié aux Editions Le RAMEAU, disponible sur les Editions du Net – Octobre 2021

⁴ <http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2020/07/CollectifIG-LettreElus-ODD-17-en-pratique.pdf>

⁵ Rencontre « Ensemble, valorisons l'ODD 17 en pratique sur les territoires », à voir en replay sur <https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/6eme-rencontre-des-pionniers-des-alliances-en-territoire>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Lancement d'une élaboration participative de la Charte du « faire alliance »

Dès le 1^{er} octobre, la Fondation des Territoires, le Réseau des pionniers des alliances en Territoire et Le RAMEAU ont co-animé une première réflexion sur la **Charte du « faire alliance »** avec 7 territoires pionniers, de l'action locale à l'engagement international.

Ces Ateliers de la co-construction du 1^{er} octobre ont permis un premier éclairage sur le regard de terrain sur la Charte du « faire alliance ». Elle sera ensuite mise en débat, puis publiée à l'occasion du 4^{ème} dîner « Elus & Entreprises », le 23 novembre 2021. Elle croisera ainsi les regards d'une diversité de territoires, et tiendra notamment compte des enseignements du Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France qui aura lieu du 16 au 18 novembre.



La démarche de co-construction



La rédaction de cette Charte du « faire alliance » s'inscrit dans une dynamique collective où la place du « jouer collectif » a progressivement été mise en valeur en France à partir de 2001. Deux documents de référence ont particulièrement servi de base de réflexion à cette Charte :

- En **2001**, l'Etat signe avec le secteur associatif la « **Charte d'engagement réciproque** », qu'il complète et élargit en 2014 avec les Collectivités territoriales,
- En **2011**, le **Pacte Civique** propose un cadre du Pouvoir d'agir des citoyens autour de 4 valeurs et 32 engagements mobilisant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème,

En **2021**, la Charte du « faire alliance » vient donc compléter ces deux documents en proposant un « **contrat de confiance** » entre les organisations publiques et privées qui décident de faire alliance au service de l'intérêt général. Elle n'a pas vocation à fixer des règles du jeu, mais plutôt à inviter chacun à se positionner en confiance. Elle veille à être accessible à tous, quels que soient les objectifs, les profils, les maturités et les valeurs. Elle a pour exigence d'être par et pour tous sans distinction, et valorise la diversité des formes du « faire alliance » où chacun s'enrichit de la différence de l'autre.

La Charte du « faire alliance » constitue une nouvelle étape dans la capacité à outiller les organisations et les Territoires en matière de modalités adaptées au « comment faire alliance d'intérêt général ? ». Si vous souhaitez y être associé, n'hésitez pas à prendre contact avec Le RAMEAU qui est en charge de la coordination de sa rédaction.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Baromètre de la Finance à Impact

La première édition du [Baromètre de la Finance à Impact](https://www.convergences.org/barometre-de-la-finance-a-impact/) a été lancée lors du Forum Mondial 3Zéro de Convergences le 2 septembre 2021 à Paris.

Cette publication présente les chiffres clés et tendances de l'investissement à impact et de l'inclusion financière dans le monde. Avec 715 milliards d'encours géré en 2020 par plus de 1 700 investisseurs dans le monde, l'investissement à impact continue de croître malgré la crise liée au Covid-19. Cependant, les besoins en financements sont plus importants que jamais. Comme le rappelle l'OCDE dans un récent rapport, la pandémie mondiale liée au Covid-19 a augmenté le déficit de financement des Objectifs de développement durable vers les pays en développement. Ce déficit a en effet connu une augmentation de 33%, passant de 2,5 trillions de dollars (milliers de milliards) en 2019, à 3,7 trillions de dollars.

Mais comment y arriver collectivement ? Quels sont les outils et réglementations les plus performants pour accélérer le développement de la finance à impact ? Comment mobiliser l'ensemble des acteurs et actrices dans ce mouvement nécessaire ? Cette première édition du Baromètre revient justement, au travers d'études de cas, d'analyses d'experts et d'entretiens, sur les leviers à activer pour financer les Objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Pour consulter le baromètre : <https://www.convergences.org/barometre-de-la-finance-a-impact/>

Baptiste Fassin, Chargé de publication senior à Convergences

En partenariat avec Convergences :



Dossier enjeux de l'évaluation de l'impact – Comment définir un langage commun pour concilier les intérêts des associations et des mécènes ?

Dans le précédent article de ce dossier dédié à la mesure d'impact social, nous avons identifié les enjeux de l'évaluation de l'impact pour les mécènes. Nous verrons dans ce volet comment définir un langage commun afin de faciliter la coopération entre porteurs de projets et mécènes et ainsi engager une démarche d'évaluation utile à tous. Nous ne prétendons pas à travers cet article apporter une réponse universelle, mais plutôt des pistes de réflexion dont vous pourrez vous emparer et les adapter à votre contexte.

En partenariat avec :



PORTEURS DE PROJET ET MÉCÈNES : DES RÉALITÉS ET DES OBJECTIFS DE MESURE D'IMPACT SOCIAL DIFFÉRENTS

Avant de définir les bases d'un langage commun, essayons de comprendre les réalités de chacun.

Du côté des associations et des entreprises sociales, les équipes expriment souvent le besoin de mieux comprendre et présenter les résultats réels et potentiels de leurs projets. L'objectif étant de permettre le **suivi des résultats et le pilotage de l'activité** d'une part, mais aussi de faciliter les candidatures aux **appels à projets** ou financements d'autres part. Les appels à projet exigent de plus en plus fréquemment des objectifs d'impact tangibles et crédibles.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Les principales difficultés remontées par ces acteurs sont le manque de connaissances pour évaluer l'impact en interne, ainsi qu'un manque de moyens financier et humains à allouer à la démarche. Le *reporting* auprès des parties prenantes, et particulièrement les partenaires financiers, sont parfois vécus comme une contrainte coûteuse en temps. A noter que dans les structures de moins de 10 salariés (qui représentent 77% des organisations de l'ESS en France), il est rare qu'un.e salarié.e soit dédié.e à l'évaluation d'impact.

L'enjeu pour les associations et les entreprises sociales est donc de **maintenir une démarche de mesure d'impact et d'évaluation simple mais suffisamment représentative** pour permettre la prise de décision et le dialogue avec les parties prenantes.

En ce qui concerne **les mécènes et les financeurs sociaux**, nous avons déjà présenté leurs principaux objectifs et enjeux dans le précédent article.

Les mécènes sont eux aussi redevables auprès de leurs partenaires, donateurs ou comité d'administration à qui ils doivent démontrer leur impact. Leur contribution aux grands enjeux sociétaux s'évalue via l'impact des projets soutenus sur leurs bénéficiaires finaux. Pour mesurer et piloter sa contribution globale (ou au niveau d'un programme), le mécène cherche ainsi à **agréger l'impact de ses différents projets**. N'ayant pas un accès direct aux bénéficiaires finaux, les financeurs vont donc s'appuyer sur les porteurs de projet pour évaluer les résultats du projet sur le terrain.

Définir un langage commun devient alors une étape fondamentale afin de fluidifier les coopérations mais aussi pour garantir l'alignement de tous, l'interprétation partagée des résultats et la validité de la démarche.

Définir un langage commun : standardisé ou sur mesure ?

Comment définir ce langage commun ? N'y a-t-il pas déjà des normes qui font autorité ? La question des normes et de la standardisation de la mesure d'impact social revient souvent. Le Labo E&MIS de l'ESSEC questionnait récemment : « peut-on partager à l'échelle d'un secteur, d'une thématique, d'un territoire, une même vision, de mêmes définitions et des indicateurs communs ? ».

L'idée d'une mesure d'impact standardisée et normée séduit car elle faciliterait l'agrégation des données d'impact, la comparaison de projets ou encore la mise en place de *scoring* (pratique courante dans la sélection de projets par les financeurs). Cette vision est notamment très portée par les « financeurs à impact » dont les pratiques de financement ne correspondent pas exactement à celles des mécènes de la philanthropie.

Pour autant, chaque partie prenante a des préférences et objectifs différents. Le GECES (Groupe d'Experts sur l'Entrepreneuriat Social de la Commission Européenne) a ainsi estimé qu'une mesure « à taille unique » ne peut pas être appropriée car « l'incidence sociale recherchée varie d'une entreprise sociale à l'autre, et [qu']il est difficile d'englober tous les types d'incidences de manière équitable ou objective ». Le GECES préconise plutôt « la fourniture d'une boîte à outils pouvant être adaptée aux différents résultats des activités des entreprises sociales et aux parties prenantes ».

Donc, la question à se poser est : dans quelle mesure peut-on standardiser la mesure d'impact social ? Quelles « boîtes à outils » adopter ?

Que peut-on standardiser et à quel niveau ?

Cette question a fait l'objet d'un groupe de discussion et de réflexion animé par l'Impact Management Project (IMP). L'IMP est un forum mondial qui rassemble plus de 2000 organisations dans l'objectif de cheminer vers un consensus sur la manière de mesurer, comparer et communiquer les impacts environnementaux et sociaux.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Le groupe de travail s'est demandé quels aspects de la gestion des impacts pouvaient être normalisés ; ceux qui doivent demeurer sur-mesure ; et enfin s'il existe un juste milieu optimal entre la normalisation et la personnalisation.

1. La classification par domaines d'impact

L'élément qui ressort comme le plus standardisable est **la classification des domaines d'impact (ou secteurs à enjeu) à un niveau très macro**. Très généraux, ces concepts sont appropriables par le plus grand nombre et permettent à des interlocuteurs externes au projet de comprendre rapidement les objectifs dans lesquels celui-ci s'inscrit. Ils permettent également aux porteurs de projet d'un même domaine d'identifier facilement leurs pairs.

L'exemple par excellence est les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**. En tant qu'objectifs mondiaux, les ODD sont particulièrement adaptés au niveau étatique. Cet outil de communication puissant est en revanche moins pertinent pour refléter les actions d'un projet, et il est fréquent qu'un projet s'inscrive dans plusieurs ODD.

Une approche sectorielle peut alors être une clé de lecture plus évidente et mieux traduire les attentes de l'écosystème. Les domaines d'impact proposés par le GIIN ou encore les secteurs à enjeux de l'Avisé sont des exemples qui méritent d'être cités. Le principal reste de trouver la classification qui représente le mieux la mission du projet et avec laquelle tous les acteurs sont à l'aise.

2. Les bonnes pratiques d'évaluation

A chaque projet ses propres pratiques d'évaluation et de gestion des impacts ? Les méthodologies sont certes nombreuses. Si les pratiques d'évaluation ne déterminent pas la méthodologie à appliquer, elles permettent d'orienter la démarche pour aboutir à une évaluation de qualité.

Les bonnes pratiques peuvent être un guide ou un garde-fou commun à tous. Nous pouvons par exemple citer comme ressources les 7 principes de Social Value International, le récent cahier *Comment évaluer son impact* de l'Avisé ou encore les 5 pratiques essentielles mises en avant par l'initiative *Common Approach*. Ces dernières constituent la norme minimale de mesure d'impact au Canada :

- Planifier le changement prévu
- Utiliser des indicateurs adaptés
- Recueillir des renseignements utiles
- Évaluer le rendement et l'impact
- Communiquer les résultats

Pour faire le point sur vos pratiques de gestion d'impact, *Common Approach* propose un outil d'auto-diagnostic en ligne.

Ces pratiques sont communes à de nombreuses méthodologies et outils de mesure d'impact.

L'étape « Planifier le changement prévu » permet aux porteurs de projet d'expliquer clairement comment le projet apportera des changements (impact). Elle peut s'appuyer sur la théorie du changement ou un modèle logique, afin de démontrer les relations entre les actions et les résultats.

Pour établir les bases d'un langage commun, nous recommandons dans un premier temps de **partir de bonnes pratiques simples ou encore de cadres reconnus**. Par exemple **Les 5 dimensions d'impact de l'IMP** peuvent être un bon point de départ pour appréhender et communiquer l'impact social car elles sont facilement appropriables et reconnues par les porteurs de projets et financeurs de l'écosystème. Une vision claire du "Qui" et du "Quoi" est essentielle pour avoir des échanges fructueux entre porteurs de projets et financeurs.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Cependant, rares sont les projets qui ont formalisé leur Théorie du Changement. Au-delà du soutien financier, le mécène a un rôle clé à jouer dans la montée en compétence des porteurs de projets, notamment sur la question de l'évaluation et des bonnes pratiques de gestion de l'impact social. Le mécène peut pour cela mobiliser de nombreux outils : formation, co-construction de la démarche et des outils, mécénat de compétences, ou encore accompagnement par des experts.

3. Les indicateurs

A ce sujet, le groupe de réflexion de l'IMP est relativement consensuel sur le fait que les organisations sociales et les financeurs devraient **utiliser des indicateurs standardisés dans la mesure du possible pour promouvoir la cohérence et la comparabilité**, et ainsi parler un langage commun (notamment au sein d'un même « domaine d'intervention »).

Il existe plusieurs bases d'indicateurs qui font référence, par exemple :

- La base IRIS+ portée par le Global Impact Investing Network (Giin) regroupe plus de 500 indicateurs de performance (les exemples d'indicateurs d'impact sont, eux, moins nombreux). Une base très riche mais dense, pas toujours évidente à explorer.
- Les Outcome Stars sectorielles
- NB : les indicateurs des ODD sont définis à un niveau macro (étatique) et difficilement applicables directement au niveau d'un projet.
- En France nous pouvons citer l'initiative Valor'ESS, qui est un référentiel de 43 indicateurs sectoriels porté par l'Udes.
- Ou encore l'outil Impact Track et son algorithme qui propose des indicateurs selon les thématiques d'impact.

ATTENTION : Ces bases apportent des points de repère communs, qui facilitent notamment la communication au niveau de tout un écosystème. Cependant, Il est impossible de totalement standardiser les indicateurs car les mécènes comme les porteurs de projets auront souvent besoin **de les adapter ou de les compléter pour répondre à leurs spécificités et à leur contexte**.

Un travail d'équilibriste ?

Pourtant il est recommandable de chercher un lien entre les indicateurs pertinents pour le projet et pour les mécènes ou autres financeurs.

Nous recommandons que le choix des modalités (et indicateurs) d'évaluation fasse l'objet d'un dialogue entre le mécène et le porteur de projet en amont du partenariat.

L'objectif est ici de répondre aux besoins de pilotage et de communication de chacun en cohérence avec les moyens disponibles.

Nous suggérons ainsi aux mécènes de définir au maximum **2 à 3 indicateurs clés** à piloter pour chacun de leur domaine ou axe d'intervention, que chaque projet concerné s'engagera à mesurer et communiquer. Ces indicateurs et la manière dont on souhaite les collecter (question à poser au bénéficiaire par exemple) doivent être **clairement spécifiés** afin de permettre leur agrégation.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux



Alléger le *reporting* « standard » (souvent orienté réalisations), c'est **permettre aux porteurs de projet de dégager plus de ressources pour mener une évaluation d'impact plus personnalisée**. Celle-ci permettra à tous de mieux comprendre, piloter et valoriser la spécificité du projet ainsi que ses impacts réels.

L'échange autour de l'évaluation de l'impact est également une excellente opportunité de construire une relation partenariale de proximité et d'assurer l'alignement mécène-projet autour des attentes et objectifs. Par exemple, il peut être intéressant d'indiquer dans les conventions de

partenariat les objectifs de l'évaluation d'impact, les moyens qui y seront alloués ou les processus qui seront mis en place et les indicateurs de suivi sélectionnés par les partenaires.

En tant que mécène, une bonne pratique est de dédier une part du financement accordé aux structures pour leur évaluation (entre 5 et 10% en plus du financement des projets).

En conclusion

Un certain degré de standardisation de la mesure d'impact est nécessaire pour faciliter le dialogue entre les mécènes, les porteurs de projets et les autres acteurs de l'écosystème. C'est également une étape indispensable au passage à l'échelle de la prise en compte des impacts sociétaux dans la valorisation des projets et des organisations. Si la mesure et la gestion de l'impact social demeurent systématiquement sur-mesure, elles auront alors peu de chance de devenir une « nouvelle norme ». **Toutefois, une gestion des impacts pertinente doit également permettre la prise de décision et le pilotage de l'activité. En ce sens elle devra toujours être adaptée aux spécificités des interventions, des territoires ou des parties prenantes.** Les partenaires devront alors trouver le juste milieu entre standardisation et personnalisation, et adapter la démarche à leurs moyens.

Dans le cadre du mécénat, le dialogue avec les porteurs de projets en amont et au cours du partenariat est la pierre angulaire qui permet un bon alignement sur les objectifs communs et les attentes de la collaboration. Bien plus qu'un seul soutien financier, le mécène a un rôle clé à jouer dans cette transition vers une gestion par l'impact, notamment en accompagnant les projets dans leur montée en compétences.

Dans le prochain article nous étudierons le cas d'application concrètement d'un mécène qui encourage la montée en compétences de ses projets dans l'évaluation et le pilotage de leur impact social.

Ricardo Scacchetti, président-fondateur d'Impact Track,
et Noémie Garrot, co-fondatrice



Le PNUE publie un rapport sur les produits plastiques à usage unique

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a publié un rapport sur les produits en plastique à usage unique (PPUU) et des recommandations pour des alternatives, basées sur des études d'analyse du cycle de vie (ACV). Le PNUE définit les PPUU comme *"un terme générique pour différents types de produits qui sont généralement utilisés une fois avant d'être jetés ou recyclés"*, notamment les emballages alimentaires, les bouteilles, les pailles, les conteneurs, les tasses, les couverts et les sacs à provisions.

On estime que 100 à 150 millions de tonnes de plastique sont produites pour des produits à usage unique, ce qui représente près de 50 % de tout le plastique produit.

Le rapport intitulé *« Addressing Single-Use Plastic Products : Using a Life Cycle Approach »*, a été préparé à la suite d'une résolution adoptée lors de la quatrième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-4) en mars 2019, portant sur la pollution par les PPUU. La résolution encourage les pays à promouvoir l'identification et le développement d'alternatives respectueuses de l'environnement aux PPUU, en tenant compte des implications tout au long de leur cycle de vie complet. La résolution demande également au PNUE de rendre disponibles les informations existantes sur les impacts environnementaux du cycle de vie complet des produits en plastique par rapport aux produits en matériaux alternatifs.

Sur la base des études ACV, le rapport recommande :

- Promouvoir les produits réutilisables ;
- Réduire l'utilisation des produits à usage unique, quel que soit le matériau ;
- Prendre en compte le contexte géographique et social ;
- Promouvoir la conception de produits économes en ressources et la circularité ;
- Diminuer l'empreinte environnementale de la production ;
- Opter pour des scénarios de fin de vie à faible impact ; et
- La prise en compte d'une éventuelle mise à l'échelle et d'innovations futures.

Le rapport résume les leçons apprises et les principales conclusions des études de cas spécifiques aux pays concernant les mesures nationales visant à lutter contre la pollution due aux PPUU en utilisant une approche fondée sur le cycle de vie, notamment au Canada, en Colombie, dans l'UE, à Maurice, en Nouvelle-Zélande, au Pérou, au Rwanda, à Sainte-Lucie, à Singapour et en Thaïlande. Les leçons et les recommandations comprennent, entre autres, les points suivants :

- Tous les matériaux ont un impact, les produits les plus durables étant les produits réutilisables ;
- La lutte contre la pollution des SUPP nécessite un changement de système ;
- Une approche du cycle de vie peut aider à identifier les compromis et à empêcher le transfert de charges entre les étapes de la chaîne de valeur ;
- L'accès à des données de qualité, actualisées et localisées sur le secteur des plastiques est essentiel pour éclairer l'élaboration des politiques et évaluer leur efficacité ;
- De nombreuses actions et solutions sont déjà mises en œuvre pour lutter contre la pollution par les SUPP, notamment par les parties prenantes aux niveaux local, régional et international ;
- Il convient d'explorer les possibilités de nouveaux modèles commerciaux et de soutien pour aider à étendre les activités ;

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

- Une combinaison d'interventions politiques est nécessaire, ainsi que la compréhension des moteurs économiques sous-jacents du comportement ;
- La recherche comportementale fournit des indications sur la manière dont différentes politiques peuvent cibler les actions des personnes concernant l'utilisation des SUPP ;
- Toutes les parties prenantes (en particulier le secteur privé, la société civile et les groupes de femmes) doivent être impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques tout au long du cycle de vie des SUPP ;
- Le suivi et l'application sont essentiels à la mise en œuvre des politiques relatives aux SUPP.
- Un calendrier bien communiqué des actions politiques et législatives peut aider la transition à soutenir les objectifs politiques.⁶

L'Union Européenne s'apprête à émettre ses premières obligations vertes

La Commission européenne a annoncé le 7 septembre avoir défini les modalités de ses obligations vertes ce qui permettra une première émission en octobre pour financer le plan de relance post-covid de 750 milliards d'euros.

Un tiers de ce plan doit être financé par cet outil de finance durable. « *Le projet de l'UE d'émettre jusqu'à 250 milliards d'euros d'obligations vertes d'ici à 2026 fera de nous le plus gros émetteur d'obligations vertes au monde* », a affirmé Johannes Hahn, commissaire au Budget, lors d'une conférence de presse.

Le cadre européen adopté mardi (7 septembre) est aligné sur les principes définis par l'Association internationale des marchés de capitaux (ICMA) pour les obligations vertes, un standard reconnu, a souligné la Commission qui espère convaincre du sérieux de sa démarche.

Le plan de relance européen prévoit que les États membres détaillent leurs dépenses en faveur de la transition écologique. Celles-ci doivent représenter au moins 37 % de leur enveloppe globale. Bruxelles utilisera ces informations pour montrer aux investisseurs la bonne utilisation des obligations vertes.

Neuf catégories d'investissements sont prévues : il s'agit de la recherche soutenant la transition verte, les technologies numériques vertes, l'efficacité énergétique, les énergies propres et leurs réseaux, l'adaptation aux changements climatiques, le traitement de l'eau et des déchets, les transports propres, les projets de réhabilitation de la biodiversité et une catégorie résiduelle.

La première émission d'obligation verte est prévue pour octobre. Interrogé par des journalistes, M. Hahn a précisé que l'argent levé sur les marchés par ce mécanisme « *ne pourra en aucune manière financer des investissements dans le nucléaire* » car cette filière n'est pas reconnue comme contribuant à la transition verte dans le cadre du plan de relance européen. Paradoxalement, il pourra financer des centrales à gaz « *sous certaines conditions pour fournir une solution de transition dans la production d'énergie* ».

⁶ Le PNUE publie un rapport sur les produits plastiques à usage unique – pour en savoir plus :

- https://www.lifecycleinitiative.org/wp-content/uploads/2021/02/Addressing-SUP-Products-using-LCA_UNEP-2021_FINAL-Report-sml.pdf
- <http://sdg.iisd.org/news/unep-report-spotlights-best-alternatives-to-single-use-plastic-products/>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Le cadre réglementaire pour les obligations vertes de l'UE adopté le 7 septembre devance le projet de norme européenne pour le secteur présenté en juillet par la Commission. La proposition de « *standard européen pour les obligations vertes* », que Bruxelles espère à terme imposer sur les marchés pour guider États et entreprises, doit encore être négociée par le Parlement européen et les États membres, ce qui pourrait prendre au moins un ou deux ans.⁷

Carbonfact : le « nutri-score » de l'empreinte carbone

Et si vous connaissiez l'empreinte carbone de vos sneakers Air Force 1, de votre Playstation 5 et de votre Mac Book Air ? C'est la volonté de la plateforme Carbonfact, créée début juillet par trois entrepreneurs qui ont une lubie : la transparence. En effet, la plateforme veut « *importer de la transparence et de la comparabilité pour que les consommateurs ne se laissent plus avoir par le greenwashing* », selon Marc Laurent, cofondateur de la plateforme.

Les sneakers sont la première série de produits affichés par la plateforme. On apprend ainsi que les Tanjun de Nike émettent 32 kg équivalents CO₂ sur l'ensemble de leur cycle de vie, c'est-à-dire en prenant en compte le poids, les matériaux, les pays de fabrication, la livraison, etc. Ici les sneakers sont en nylon, pèsent 700 grammes et sont fabriquées en Chine. Les Tanjun émettent ainsi deux fois plus de CO₂ que les Air Force 1 High By You de Nike. Le moteur de calcul de Carbonfact se base sur l'état de l'art de la recherche scientifique en matière d'analyse de cycle de vie, défend la plateforme qui est en Open source et dont la méthodologie de calcul est en accès libre.

Les fondateurs de Carbonfact croient que cette mesure deviendra un critère d'achat essentiel de nos biens de consommation dans le futur, comme l'est à présent le nutri-score dans nos achats alimentaires. Pour aider la plateforme à devenir le Wikipedia de l'empreinte carbone des produits, Carbonfact propose aux consommateurs de contribuer en créant une vraie communauté. Il s'agit de les aider à affiner les méthodologies d'analyse de vie, de soumettre des produits supplémentaires ou d'examiner un produit qui a déjà été ajouté par la communauté. En seulement 10 jours, déjà 500 personnes ont postulé, la plupart sont des experts qui vont nous apporter leur aide.

Avec la prise de conscience écologique, les consommateurs cherchent de plus en plus de transparence sur les produits qu'ils achètent. Un sondage Ifop pour WWF en 2017 montrait que 70 % des Français sont prêts à changer leur consommation pour se tourner vers des achats plus responsables. Depuis le lancement de la plateforme, une dizaine de marques de chaussures ont déjà décidé de participer à l'initiative de Carbonfact, comme les Français Caval et Belledonne qui ont accepté de transmettre des données sur leurs articles.

La jeune pousse espère sensibiliser d'autres acteurs, notamment dans l'industrie du textile. Selon un rapport de WWF de 2017, ce secteur contribue aux émissions mondiales de gaz à effet de serre à hauteur de 1,7 milliard de tonnes de CO₂ par an. Les conséquences sont aussi importantes pour la préservation de la biodiversité. Rejetés dans les océans, les microplastiques issus de la production de

⁷ L'Union Européenne s'apprête à émettre ses premières obligations vertes – pour en savoir plus :

- <https://www.euractiv.fr/section/economie/news/lue-prete-a-lancer-ses-obligations-vertes-en-octobre/>
- <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/general/l-ue-prete-a-emettre-ses-obligations-vertes-des-octobre/10330602.html>
- <https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/plan-de-relance-la-commission-europeenne-s-apprete-a-lancer-ses-obligations-vertes/>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

textiles synthétiques sont avalés par la faune aquatique. Mais pas seulement... Un autre rapport de WWF daté de 2019 souligne que les humains peuvent également ingérer jusqu'à 5 grammes de microplastiques en moyenne par semaine.⁸

Activisme actionnarial : ExxonMobil doit répondre aux exigences de ses investisseurs

"Hedge funds", fonds activistes... Ces mots font en général plutôt référence à des techniques financières agressives visant à dégager de substantielles plus-values en peu de temps. Engine N°1 prend à revers ces idées reçues. Le fonds d'investissement, créé fin 2020 par une dizaine de spécialistes de la finance, se positionne comme un agitateur des entreprises qui ambitionne de créer de la valeur à long terme en prenant en considération leurs impacts sur leurs écosystèmes et leurs parties prenantes.

Pour sa première campagne activiste, Engine N°1 n'a pas hésité à s'attaquer à ExxonMobil, la plus importante société pétrolière privée au monde, souvent pointée du doigt pour être la Major la plus à la traîne sur le climat. C'est précisément pour cette raison que le fonds basé à San Francisco a choisi Exxon. Et pour faire bouger l'immuable major pétrolière, Engine N°1 a employé les techniques habituelles des actionnaires activistes.

Un site internet intitulé "Reenergize Exxon" (Réénergiser Exxon) a été créé pour partager des informations sur le pétrolier. Engine N°1 a travaillé sur les données de la major pour monter son dossier et affûter ses arguments afin de transformer le modèle d'affaires. La conclusion ? ExxonMobil, ancienne gloire du S&P 500, principal indice boursier américain, ne cesse de perdre de la valeur. Son entêtement à miser sur les énergies fossiles pour le futur, en contradiction avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, et la faiblesse de son plan de transition climatique, mettent en danger l'entreprise.

En conséquence, Engine N°1 veut nommer trois nouvelles personnes au conseil d'administration d'ExxonMobil pour défendre l'idée de la transformation du pétrolier vers un modèle plus durable. La campagne activiste commence. Une longue lettre est envoyée à Darren Woods, le PDG, pour lui exposer les griefs de son minuscule actionnaire (il détient moins de 1 % du capital de l'entreprise). Pour montrer les muscles, et ne pas rester seul dans son coin, Engine N°1 a contacté d'autres investisseurs, de grands noms qui pourraient appuyer sa démarche. CalSTRS, plus grand fonds de pension californien, et l'Église d'Angleterre sont les premiers à répondre à l'appel. La campagne prend de l'ampleur et menace le bon déroulé de l'assemblée générale d'ExxonMobil, du 26 mai.

Preuve que ce nouvel activiste du climat est pris au sérieux, ExxonMobil après avoir exhorté ses actionnaires de ne pas faire confiance à ce "*petit fonds spéculatif*", a opéré quelques concessions dans sa stratégie bas carbone. Bien insuffisantes aux yeux de l'investisseur pour le climat ! Engine N°1 a

⁸ Carbonfact : le « nutri-score » de l'empreinte carbone – pour en savoir plus :

- <https://www.wedemain.fr/ralentir/carbonfact-une-plateforme-pour-decouvrir-l-empreinte-carbone-de-vos-baskets/>
- <https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/la-plateforme-carbonfact-le-futur-wikipedia-de-l-empreinte-carbone-de-nos-produits-149997.html>
- <https://www.fastcompany.com/90657055/this-company-is-building-a-carbon-calculator-for-every-product-in-the-world>
- <https://www.linfordurable.fr/technomedias/une-plateforme-pour-mesurer-l-empreinte-carbone-de-ses-baskets-28051>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

continué à exercer une pression ferme sur Exxon, ralliant de nouveaux investisseurs à sa cause dont BlackRock, le plus gros investisseur mondial.

Jusqu'au jour de l'assemblée générale, cette grand-messe de la vie des entreprises où la campagne de l'activiste atteint son but. La résolution déposée par Engine N°1 demandant trois nouveaux administrateurs a été adoptée à la majorité des actionnaires, contre l'avis des dirigeants de l'entreprise. Une véritable gifle pour le management ! En adoptant les techniques habituelles de l'activisme financier pour forcer un groupe de la taille d'Exxon à prendre en compte les enjeux climatiques, Engine N°1 a donné un coup de jeune à l'activisme actionnarial. Quelle sera l'impact réel de cette action ?

Bien que Engine N°1 fasse pression pour obtenir davantage d'investissements dans le développement durable et les énergies propres, ses déclarations sur les raisons de cette lutte portent essentiellement sur la valeur actionnariale. Et nombre de ses exigences, telles qu'une meilleure stratégie d'allocation du capital à long terme, un plan d'amélioration de la valeur actionnariale et une rémunération de la direction "désalignée", sont tout droit sorties du « livre de tactiques » d'un hedge fund typique.

Ce qui semble fondamentalement différent ici, c'est l'accent mis par le fonds spéculatif sur le lien entre la durabilité et les bénéfices à long terme. Il fait valoir que la détérioration de la situation financière d'Exxon est due à son incapacité à investir dans les technologies à faible émission de carbone. Ou, comme un fonds spéculatif, Exxon s'est concentré sur les gains à court terme des combustibles fossiles au détriment de son avenir à long terme dans une économie mondiale qui privilégie la durabilité et pénalise les activités à forte intensité de carbone.

De plus, le fait qu'un si grand nombre d'investisseurs importants - dont les trois plus grands fonds de pension américains et BlackRock, le plus grand gestionnaire d'investissements au monde avec 7,4 trillions de dollars d'actifs sous gestion - soient prêts à rejoindre Engine N° 1 montre dans quel sens les vents soufflent, ce dont Exxon semble désormais se rendre compte.

Le vote en lui-même n'est donc pas le sujet. C'est que le poids des fonds spéculatifs activistes - la forme la plus puissante d'activisme actionnarial - semble se déplacer en faveur de la durabilité. Cela signifie que les entreprises et les dirigeants qui n'investissent pas dans la transition vers une énergie à faible émission de carbone risquent de plus en plus de subir leur colère.⁹

⁹ Activisme actionnarial : ExxonMobil doit répondre aux exigences de ses investisseurs – pour en savoir plus :

- <https://reenergizexom.com/who-is-engine-no-1/>
- <https://www.novethic.fr/actualite/gouvernance-dentreprise/engagement-actionnarial/isr-rse/nouvel-activisme-climatique-engine-n-1-le-fonds-d-investissement-qui-fait-plier-exxonmobil-150026.html>
- <https://www.reuters.com/business/energy/engine-no-1-win-third-seat-exxon-board-based-preliminary-results-2021-06-02/>
- <https://theconversation.com/engine-no-1s-big-win-over-exxon-shows-activist-hedge-funds-joining-fight-against-climate-change-159983>



L'ESS en mouvement

LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT : L'ANNEE 2020 ET LES EFFETS DU COVID 19	34
UNE GRANDE CONSULTATION NUMERIQUE DES ASSOCIATIONS POUR LA PRESIDENTIELLE	35
LANCEMENT DU PARCOURS PEDAGOGIQUE « DIVERSITE DES MODELES SOCIO-ECONOMIQUES »	36
DE LA NECESSITE DE REPENSER SON MODELE SOCIO-ECONOMIQUE	37

La France associative en mouvement : l'année 2020 et les effets du COVID 19

Publiée le 5 octobre dernier par Recherches & Solidarités, [cette étude](#) dresse, comme chaque année, l'état des lieux de la vie associative sur plusieurs plans :

- Les créations, baromètre de l'initiative et de la confiance des « bâtisseurs associatifs »,
- Le bénévolat comme force vive inestimable,
- L'emploi en tant que ressource humaine pour 152 700 associations et source de revenus pour près de 1,8 million de salariés,
- Le moral des responsables fluctuant au gré des vagues que nous impose cette pandémie.

Un suivi conjoncturel, particulièrement précieux en cette période, permet de présenter le film, partant de l'année 2019, avant le début de la crise, jusqu'à la fin de l'année associative 2020-2021, avec les bilans du deuxième trimestre 2021 et les principaux résultats d'une troisième enquête COVID, au mois d'avril 2021 :

- Après un repli brutal des créations d'associations au début de la crise, un nombre stable autour de 16 000 par trimestre, jusqu'à l'été 2021, marque le retour à la confiance et à la prise d'initiatives.
- Le bénévolat, avec les difficultés qu'il connaît depuis des années, notamment sur le renouvellement des dirigeants et le moindre engagement des seniors, a su s'adapter. La pratique, désormais maîtrisée, de ce que nous appelons le télébénévolat, a permis d'entretenir les liens, de proposer des activités de substitution et de préparer la suite. La prochaine enquête IFOP menée tous les trois ans avec France Bénévolat, dira au printemps 2022, si, malgré les circonstances, on reste sur les 12,5 millions de Français bénévoles dans les associations.
- L'enjeu économique que représentent près de 1,8 million de salariés, soit plus de 9% de l'ensemble privé, et près de 40 milliards de masse salariale, a été un moment bousculé, notamment au 2ème et au 4ème trimestre 2020. Fort heureusement, les mesures de chômage partiel de la part de l'État et le soutien des collectivités, ont joué un rôle d'amortisseur. De telle sorte que le rebond, plus fort dans les associations que dans le privé, a permis de dépasser de 2%, avant l'été 2021, le niveau d'emploi observé avant la crise.
- Les témoignages de milliers de dirigeants sont saisissants. Passée la sidération en mars 2020, la plupart ont relevé la tête et les manches pour répondre à la crise. Pour autant, les incertitudes et les inquiétudes sont nombreuses à la rentrée : comment (re)mobiliser les bénévoles ? Organiser les équipes ? Faire revenir les adhérents ? Sécuriser les financements pour 2022 ? Trouver le temps de tirer les enseignements des nouvelles pratiques imposées par la crise...

Si le tableau n'est pas aussi sombre qu'on aurait pu le craindre, les situations sont très diverses, avec des secteurs en souffrance et des associations à bout de souffle. Les semaines à venir vont être déterminantes pour apaiser les craintes de nombreux responsables.

Elles le seront aussi, en cette période pré-électorale, pour faire reconnaître, comme l'écrit Roger Sue¹ dans la préface de cette 19ème édition, le rôle majeur qui incombe aux associations pour renforcer le

lien et la cohésion sociale, et leur pouvoir d'imprégnation de toutes les sphères de la société : sociale, économique et politique.

Une grande consultation numérique des associations pour la présidentielle

La France compte 1,5 million d'associations. Avec ses 20 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés, le monde associatif est une des forces vives les plus puissantes de notre pays. Sur tous les fronts, sur l'ensemble des territoires et à l'international, au plus près des besoins, les associations agissent et innovent chaque jour dans l'intérêt général. Actrices de l'économie, elles créent de l'emploi, génèrent de l'activité, impulsent des projets. Organisées en réseaux, fédérations, unions aux différents échelons territoriaux, elles sont des interlocuteurs des pouvoirs publics.

En partenariat avec :



Pourquoi une consultation ?

Le Mouvement associatif souhaite permettre à tous ceux qui ont des propositions et des attentes en faveur du développement de la vie associative de pouvoir s'exprimer. Il lance du 13 octobre au 1er décembre 2021, une grande consultation numérique qui vise à :

Recueillir la parole de toutes les associations et les personnes engagées dans une association : La consultation sera publique : ouvertes aux associations elles-mêmes, mais également aux bénévoles et/ou salariés et aux anciens bénévoles et/ou salariés qui auraient des idées pour améliorer le financement, la gestion, l'implication ou la relation des associations avec les pouvoirs publics.

Interpeller les candidats dans le cadre des échéances électorales de 2022 (présidentielle et législative) : Les propositions qui auront recueillies le plus d'avis positifs seront compilées et serviront de base à l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle, notamment dans le cadre de l'évènement *Droit de Cité* qui se tiendra le 31 janvier 2022, et auquel les candidats seront invités à s'exprimer face aux associations.

Qui sommes-nous ?

Rassemblant, au travers de ses membres, plus de 700 000 associations, Le Mouvement associatif représente plus de la moitié des associations en France. Il couvre différents champs d'activités (sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, sanitaire, social, environnement...) et est présent dans 13 régions françaises.

Le Mouvement associatif œuvre afin de permettre aux associations de faire mouvement pour favoriser le développement d'une politique de vie associative à la hauteur des enjeux et pour tendre vers une société plus juste, plus durable et plus humaine.

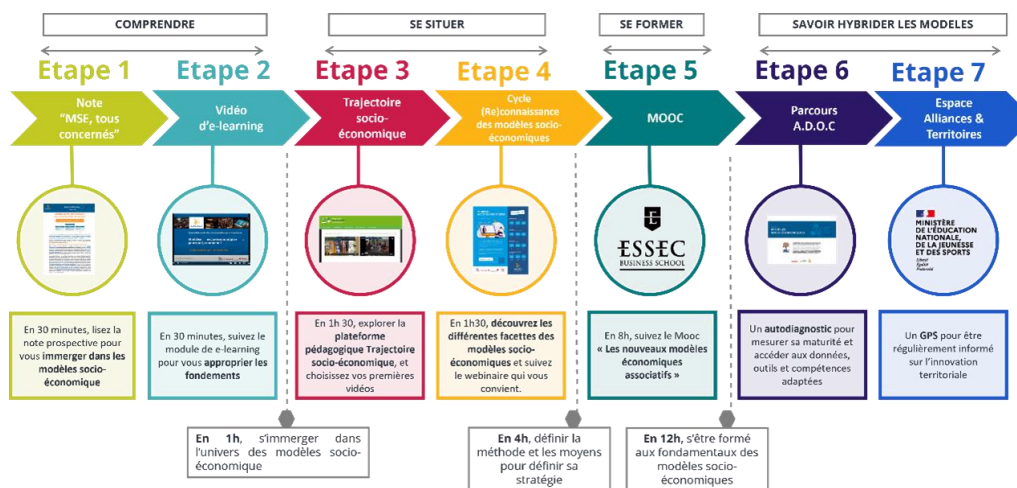
Nous découvrir : <https://lemouvementassociatif.org/nos-missions/>

Lancement du parcours pédagogique « diversité des modèles socio-économiques »

Après plus d'une décennie de recherche empirique, et un an de cheminement collectif pour partager les connaissances de près d'une cinquantaine de réseaux de référence, le [parcours pédagogique « diversité des modèles socio-économiques »](#) a été lancé lors du [Forum National des Associations et des Fondations](#), en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, la Banque des Territoires, la Croix Rouge Française et le Fonds ODD 17.

En 1h, 4h ou 12h selon vos temps disponibles et la profondeur de vos besoins, vous pouvez bénéficier gracieusement de la capitalisation partagée pour vous éclairer sur les différentes notions, sur les données, les outils et les compétences disponibles pour vous aider à définir votre propre chemin de connaissance.

Découvrez le parcours « Diversité des modèles socio-économiques » !



Un outil indispensable pour se projeter dans l'avenir !

Le modèle socio-économique est un outil au service de son Projet. Il a pour objectif de sécuriser **« l'équilibre de la maison »** ! Cet équilibre est différent selon les acteurs. S'approprier les enjeux et les pratiques socio-économiques est devenu indispensable pour anticiper les changements et assurer sa pérennité.

A l'heure où l'accroissement des besoins sociétaux croise une raréfaction des ressources, tous les modèles socio-économiques publics et privés sont en transformation. Pour réinventer son modèle, il est essentiel de revenir aux fondamentaux. Cet outil met à votre disposition **3 chemins** : un **parcours** pour (re)découvrir la diversité des modèles socio-économiques, **des outils** pour transformer efficacement votre modèle socio-économique et **des connaissances capitalisées** sur les modèles socio-économiques.

Dans le contexte actuel de priorité à « l'équilibre de la maison », ce parcours donne des clés aux acteurs pour **consolider leur modèle, créer de la valeur et de la frugalité**, à partir des 3 piliers sur lesquels repose l'équilibre de chacun : **ses richesses humaines, ses ressources financières et les alliances stratégiques qu'il a su mettre en œuvre**.

De la nécessité de repenser son modèle socio-économique

Les derniers mois qui précèdent vraisemblablement l'arrivée d'une sortie de crise sanitaire doivent être l'occasion pour les associations d'interroger leur modèle socio-économique.

En partenariat avec :



Bien plus qu'un processus de diversification des ressources, le fait d'interroger leur modèle socio-économique¹⁰ impose désormais aux institutions sans but lucratif (ISBL) – à l'instar des associations, fondations et fonds de dotation – de repenser la globalité de la « chaîne de valeurs » qu'elles se proposent non seulement de produire, mais également de porter collectivement dans un monde en pleine mutation.

VERS UN MODÈLE « SOCIO-ÉCONOMIQUE » ASSOCIATIF ?

Bien connu du monde capitaliste traditionnel, le concept de modèle « économique » s'est longtemps limité à définir un mode de développement optimisé des « revenus » de l'entreprise. Or, pour certains¹¹, cette approche restrictive du concept doit être dépassée pour être mieux à même d'appréhender le fait qu'une entreprise – peu importe son statut juridique – « crée, délivre et capture de la valeur ». Pour d'autres¹², il s'agit d'aller plus loin en proposant une nouvelle définition du concept lui-même : « Le modèle économique est la description pour une entreprise des mécanismes lui permettant de créer de la valeur à travers : la proposition de valeurs faite à ses clients (soit, dans un contexte associatif, ses publics cibles, bénéficiaires, usagers, membres) ; son architecture de valeur ; et de capter cette valeur pour la transformer en profits. »

Adaptée au contexte de sortie de crise, cette définition nous invite également à tenir compte de l'originalité de la démarche entrepreneuriale proposée par les ISBL¹³ et les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)¹⁴ en général, en ce que ces organisations tendent prioritairement – du moins jusqu'à la fin de la crise sanitaire compte tenu des nombreuses situations d'urgence qu'elle génère¹⁵ – à « satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante »¹⁶. Toutefois, si cette nouvelle définition encourage la vocation naturelle des ISBL dans la résolution de problématiques sociales, elle alerte également sur les risques d'« isomorphisme institutionnel »¹⁷ auxquels ces organismes sont régulièrement exposés, ce « virus mortel » ayant en effet quasi automatiquement pour conséquence d'entraîner une banalisation de leur action et, par contre-coup, une moindre efficacité de leur part en termes de réalisations collectives.

Dès lors, parler de modèles « socio-économiques » à propos d'ISBL ou d'entreprises de l'ESS apparaît d'autant plus pertinent que cette nouvelle approche proposée permet de mieux cerner les particularismes de ces modes d'entreprendre – but non lucratif¹⁸ ou lucrativité limitée –, mais aussi et surtout de prendre

¹⁰ Sur les modèles socio-économiques associatifs, v. en dernier lieu dossier « Modèles socio-économiques – Action... réaction ! », JA 2020, no 623, p. 15.

¹¹ V. not. A. Osterwalder, Y. Pigneur, Business model nouvelle génération – Un guide pour visionnaires, révolutionnaires et challengers, Pearson, 2011.

¹² B. Moingeon, L. Lehmann-Ortega, (Ré)inventez votre business model – Avec l'approche Odyssée 3.14, 2e éd., Dunod, 2017.

¹³ Pour les associations, v. C. Amblard, *La Gouvernance des entreprises associatives*, Juris éditions – Dalloz, coll. « Hors-série », août 2019.

¹⁴ L. n° 2014-856 du 31 juill. 2014, JO du 1er août, art. 1er et 2.

¹⁵ Oxfam France, « Inégalités et pauvreté en France : les voyants au rouge », janv. 2021.

¹⁶ BOFIP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 du 7 juin 2020, § 590, JA 2020, n° 613, p. 37, étude C. Amblard in dossier « Gouvernance – Un je(u) collectif ».

¹⁷ P.J. DiMaggio, W.W. Powell, « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », American Sociological Review, vol. 48, n° 2, 1983, p. 147-160 ; v. égal. B. Enjolras, « Associations et isomorphisme institutionnel », Recma 1996, n° 261.

¹⁸ C. Amblard, « But non lucratif : un concept incontournable encore mal maîtrisé par les associations », www.institut-isbl.fr, 26 juill. 2020.

conscience de l'importance des forces d'innovation et de transformation¹⁹ qui, actuellement, regorgent au sein de ces organismes « socialement intéressés »²⁰.

FAIRE ÉVOLUER SON MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE ASSOCIATIF ?

L'évolution des modèles socio-économiques des ISBL doit progressivement conduire ces organismes vers un mode de fonctionnement optimal – alliant performance économique et utilité sociale – tout en leur permettant de mieux identifier les différentes étapes pour y parvenir. Cette problématique n'est donc pas quelque chose à résoudre « une bonne fois pour toutes », mais doit au contraire demeurer en permanence « au cœur de la réflexion et de la vie »²¹ de ces structures, cela afin de préserver la cohérence des projets qu'elles se proposent de porter, de trouver les moyens nécessaires à leur réalisation et d'organiser les activités susceptibles d'en découler.

POURQUOI ?

Les raisons pour lesquelles les ISBL sont amenées à faire évoluer leur modèle socio-économique sont multiples et variées. Elles peuvent également être très différentes en fonction de leur degré de maturité ou de développement.

Réagir et évoluer

Faire évoluer son modèle socio-économique doit en effet demeurer une exigence constante, notamment en raison des contraintes nouvelles régulièrement imposées par les financeurs – publics et/ou privés – et de la volonté des ISBL de s'y conformer, ou pas.

Pour certaines d'entre elles, il s'agira de faire face à une évolution des financements accordés et, pour d'autres, de s'adapter à une modification de leurs conditions d'attribution. En effet, il n'est pas rare qu'une association ou une fondation s'interroge sur la poursuite d'une activité lorsqu'elle n'est plus financée et la question de sa dépendance à une ressource spécifique peut se poser dès lors que ce financement vient à faire défaut.

Confrontées à la raréfaction des subventions publiques²², les ISBL sont de plus en plus nombreuses à adopter un modèle socio-économique intégrant un principe d'hybridation des sources de financement, notamment en vue d'éviter que la perte de l'une d'entre elles ne leur soit fatale. Ainsi, s'adapter aux évolutions constantes de leur environnement, répondre à des besoins sociaux – non ou mal satisfaits – émergeant dans leur territoire (préservation de l'environnement, emploi, culture, lutte contre la pauvreté etc.), ou encore perfectionner leur gouvernance²³ sont autant de raisons pour lesquelles il est important pour les ISBL de revisiter régulièrement leur modèle socio-économique. Par conséquent, si la question du choix du modèle socio-économique se pose dès leur création (quel projet ? quelle forme juridique ? quelles ressources induites ?), cette problématique demeurera en pointillé tout au long de leur processus de développement, les obligeant constamment à anticiper les éléments de contexte interne et externe susceptibles d'impacter la poursuite des objectifs qu'elles s'assignent.

¹⁹ C. Amblard, « "Après" Covid-19 : l'économie sociale et solidaire prête à relever le défi du changement ! » www.institut-isbl.fr, 27 avr. 2020.

²⁰ C. Amblard, *La Gouvernance des entreprises associatives*, préc., p. 194 et s.

²¹ Coordination Sud, « Faire évoluer le modèle économique de son ONG – Pourquoi et comment ? », juin 2020, JA 2020, n° 626, p. 9, obs. S. Sprungard.

²² Entre 2005 et 2017, les subventions sont passées en moyenne de 34 % à 20 % dans les budgets associatifs ; V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3e éd., Juris éditions – Dalloz, coll. « Hors-série », mai 2019.

²³ J. Tronchon, « Moderniser la gouvernance des acteurs de l'ESS : l'exemple des SIAE », www.institut-isbl.fr, 20 avr. 2020.

In fine, il s'agira principalement de résoudre dans la durée l'équation budgétaire liée à des évolutions endogènes (en lien avec les membres, la dynamique interne, le climat social) et exogènes (en lien notamment avec l'évolution des logiques institutionnelles, sociologiques, culturelles, environnementales) afin de permettre aux ISBL de conserver leur efficacité économique et, par conséquent, de renforcer leur impact en matière de prise en charge de besoins ou d'enjeux sociaux non ou mal régulés.

Se renforcer et se développer

Vouloir faire évoluer son modèle socio-économique relève de la responsabilité de chaque ISBL. Pour celles qui le souhaitent, il s'agira de développer leur impact sur le plan qualitatif et quantitatif en améliorant la portée de leur action (efficacité de la prise en charge), mais aussi en augmentant leur nombre (démultiplication de la prise en charge, essaimage). Or, là encore, compte tenu de la nature spécifique de ces « nouveaux » modes d'entreprendre²⁴, il appartiendra aux ISBL de renforcer leur organisation matérielle et humaine afin de disposer de plus de moyens pour élaborer (quoi et pour qui ?) et produire (comment ?) cette « chaîne de valeurs » (utilité sociale, intérêt général, utilité publique²⁵) qui, dès lors, se présente comme l'élément central de leur modèle socio-économique. À ce stade du développement, les ISBL devront en outre savoir identifier les ressources, activités et partenaires clés qui leur permettront de créer cette plus-value ajoutée, source d'innovation et de transformation sociale²⁶.

COMMENT ?

Faire évoluer son modèle socio-économique suppose de préserver « l'équilibre de la maison »²⁷ et, ainsi, de pérenniser son ISBL dans la durée par la réponse apportée en continu à cette question : comment optimiser les flux de revenus (produits) et la structure de coûts (charges) ?

Or, s'agissant précisément des ISBL, cette question nécessite de tenir compte de la spécificité de leur mode d'intervention économique : parce qu'elles ont vocation à satisfaire des besoins sociaux – ou environnementaux –, une grande partie de leurs ressources (25 %) demeure encore issue de contributions publiques directes (subvention) et indirectes (exonération, franchise) si l'on y intègre les ressources liées au mécénat (5 %)²⁸. Pour une large part, les modèles socio-économiques des ISBL devront donc principalement reposer sur un projet et des moyens d'action clairement identifiés, mais également sur une organisation légale et statutaire en adéquation parfaite avec les contraintes fiscales en découlant – précisément pour sanctuariser les 25 % de budget des ISBL visées ci-dessus. Il s'agira donc pour les ISBL d'acquérir une parfaite maîtrise de leur projet associatif et, bien entendu, des capacités juridiques et financières induites par ce projet – notamment en termes de mobilisation des ressources publiques et privées possibles – afin d'envisager une optimisation de leur régime fiscal²⁹. Autrement dit, pour continuer à bénéficier de cette « manne financière » d'origine publique souvent incontournable, il est important pour les ISBL – à l'exception des fonds de dotation³⁰ – de préserver leurs capacités d'innovation sociale³¹ par la formulation d'une offre de services ou de biens³² qui se différencie de celles d'ores et déjà existantes sur le

²⁴ JA 2018, n° 582, p. 35, étude C. Amblard.

²⁵ JA 2016, n° 546, p. 24, étude. C. Amblard.

²⁶ JA 2019, n° 607, p. 12.

²⁷ [Le Rameau, « Appropriation de la diversité des modèles économiques – Savoir articuler vision, action, gestion », 7e webinaire du cycle annuel, 15 avr. 2021.](#)

²⁸ [V. Tchernonog, L. Prouteau, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, préc.](#)

²⁹ JA 2020, n° 625, p. 36, étude. C. Amblard.

³⁰ L. n° 2008-776 du 4 août 2008, art. 140, III, al. 3.

³¹ JA 2020, n° 613, p. 37, étude. C. Amblard.

³² Entre 2005 et 2017, les recettes d'activité sont passées en moyenne de 49 % à 66 % dans les budgets associatifs ; V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, préc.

marché concurrentiel – selon les critères de différenciation : utilité sociale³³ ou intérêt général³⁴ – et le respect d'un certain nombre d'autres obligations fiscales spécifiques telles que la gestion désintéressée³⁵ et la non-lucrativité³⁶.

Dès lors, pour une ISBL, trouver le bon modèle socio-économique s'apparente à un véritable exercice d'équilibriste au quotidien, ce qui, dans un contexte de sortie de crise aux contours incertains, n'est pas chose aisée. Au niveau de chaque structure, cela requiert une expertise précise (hybridation des ressources monétaires et non monétaires) et une agilité certaine, en particulier lorsque l'optimisation du modèle socio-économique nécessitera de s'adosser à des organisations complexes³⁷ (coopération, mutualisation, voire fusion, création de fonds de dotation³⁸) ou d'engager une restructuration profonde (sectorisation ou filialisation³⁹, transformation). Au niveau du secteur, cela nécessite de collaborer activement avec les instances représentatives du monde associatif et de l'ESS (Le Mouvement associatif, ESS France, etc.) pour que ces modèles socio-économiques vertueux puissent « incarner le monde d'après et l'économie de demain »⁴⁰.

Colas AMBLARD, docteur en droit, avocat

³³ OFIP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 du 7 juin 2017, §590 à 620.

³⁴ CGI, art. 200 et 238 bis.

³⁵ BOFIP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20, préc., § 50 à 510.

³⁶ Ibid., § 520 à 760.

³⁷ A 2015, n° 525, p. 37, étude. C. Amblard.

³⁸ [C. Amblard, Fonds de dotation : une révolution dans le monde des institutions sans but lucratif, Wolters Kluwer, coll. « Lamy Axe Droit », 2e éd., 2015.](#)

³⁹ JA 2021, n° 640, p. 33, étude C. Amblard.

⁴⁰ [J. Saddier, tribune « ESS France : "Pour que les jours d'après soient les jours heureux !" », 4 mai 2020.](#)



RSE et engagement des entreprises

BAROMETRE NATIONAL DE LA PERCEPTION DE LA RSE EN ENTREPRISE	42
COMMENT OUVRIR LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES A LEURS PARTIES PRENANTES ?	43
FONDATIONS D'ENTREPRISES : UN ROLE MAJEUR DANS LA POLITIQUE RSE DES ENTREPRISES	45
RAISON D'ETRE : PHILIP MORRIS VEUT PERMETTRE AUX FUMEURS D'ARRETER DE FUMER	47
DEVOIR DE VIGILANCE : CERTAINES ENTREPRISES ECHAPPENT A LA REGULATION.....	48
EMISSIONS IMPORTEES : CAMIF RETIRE TOUS LES PRODUITS FABRIQUES HORS D'EUROPE DE SON CATALOGUE	49

RSE et engagement des entreprises

Baromètre national de la perception de la RSE en entreprise

En ouverture de la Semaine de l'entreprise responsable et inclusive, le Medef a présenté le 11 octobre dernier l'édition 2021 du baromètre national de perception de la RSE en entreprise. Réalisé pour la troisième fois en 2021, le baromètre RSE s'appuie sur une enquête menée par Kantar auprès d'un échantillon représentatif de 1500 salariés du privé en France.

Il a pour objectifs de :

- mieux connaître le niveau d'intérêt des salariés pour les sujets de RSE (changement climatique, environnement, éthique, qualité de vie au travail...) et leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise ;
- analyser l'évolution de la perception par les salariés des actions menées par les entreprises ;
- aider les dirigeants d'entreprises au développement de leur stratégie RSE ;
- démontrer l'engagement RSE des entreprises à leurs parties prenantes.

[>> Télécharger le baromètre 2021 au format PDF](#)

En bref : quelle perception de la RSE en 2021 ?

Les résultats de ce troisième baromètre de la perception de la RSE en entreprise sont à mettre en perspective d'une édition 2020 réalisée dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19. Ainsi certains constats faits l'année dernière ont évolué, notamment sur les notions associées au développement durable. En effet, la perception de ce qu'est le développement durable revient au même niveau qu'en 2019, alors qu'en 2020 les salariés associaient plus de dimensions (notamment liées au social, à l'économie et à la transparence) à cette notion. **L'engagement environnemental reste perçu comme le principal sujet du développement durable et passe même au-dessus du niveau de 2019 (61 % contre 57 % en 2019).**

La perception que les salariés ont des sujets prioritaires pour leur entreprise évolue plus que les priorités des salariés, avec une forte progression de l'égalité entre les femmes et les hommes en entreprise, qui passe au 3e rang des sujets perçus comme prioritaires pour l'entreprise. Comme en 2020, les salariés considèrent que leur entreprise priorise la santé et sécurité au travail ainsi que la qualité de vie aux travail (QVT). L'égalité des chances en entreprise et l'environnement sont également perçus comme davantage prioritaires, mais à un moindre niveau. **En 2021, l'environnement est le seul item ayant progressé comme une priorité tant du côté personnel que pour l'entreprise.**

31 % des salariés, contre 28 % en 2020, en France affirment que leur entreprise est dotée d'une fonction ou d'un service RSE bien identifié. On constate cette année que la connaissance d'une entité dédiée à la RSE tend à s'homogénéiser dans les entreprises de plus de 50 salariés. **Comme l'année dernière, il existe une différence notable entre les catégories socio-professionnelles sur la compréhension des sujets relevant du développement durable, mais aussi sur la connaissance des fonctions et actions RSE en entreprise. Par exemple, 81 % des cadres identifient au moins une action RSE dans leur entreprise, contre 66 % des employés et 57 % des ouvriers.**

RSE et engagement des entreprises

On constate cette année une légère baisse de la perception de l'efficacité des actions RSE des entreprises, même si 70 % des salariés considèrent toujours ces actions efficaces. Les actions de lutte contre le changement climatique en particulier sont évaluées positivement avec 12 % des salariés qui les jugent très efficaces (contre 8 % sur les actions RSE en général). **Les jeunes ont une meilleure connaissance des enjeux du développement durable, des actions de leur entreprise et sont également plus positifs sur l'efficacité des actions RSE de leur entreprise ainsi que sur l'impact des entreprises sur la société.** En effet, 75 % des 16-24 ans et 61 % des 25-34 considèrent que les entreprises ont un impact positif sur la société, contre 51 % pour l'ensemble du panel.

Enfin, les résultats du baromètre démontrent encore une fois que l'engagement RSE contribue à améliorer l'image de l'entreprise et à fidéliser les collaborateurs. Ainsi, 75 % des salariés issus d'entreprises dotées d'une fonction ou d'un service RSE considèrent que leur entreprise a un impact positif sur la société, contre 44 % des salariés dans les entreprises qui n'en ont pas. En termes de rétention des collaborateurs, 68 % des salariés se voient toujours travailler dans leur entreprise dans 3 ans, chiffre qui monte à 82 % dans les entreprises qui possèdent une fonction ou un service RSE.

Comment ouvrir la gouvernance des entreprises à leurs parties prenantes ?

Découvrez les 18 propositions du Comité 21 et des Enjeux et des hommes

Proposer de nouvelles voies de gouvernance pour rendre les entreprises plus résilientes en incluant leurs parties prenantes, tel est l'objectif du Think Tank lancé il y a plus d'un an par le Comité 21 et son partenaire des Enjeux et des Hommes.

Article rédigé par :



Dans un contexte de crise économique, sociale et environnementale mais aussi d'exigences plus fortes de transparence et de responsabilité des entreprises, la relation des entreprises avec leurs parties prenantes s'affirme peu à peu comme un outil stratégique de démarche RSE. Le concept de parties prenantes (*stakeholders*), popularisé dans les années 1980 par le travail d'Edward Freeman, désigne les individus ou groupes d'individus ayant un impact sur les activités, les produits et les services d'une entreprise ou d'une organisation, et/ou pouvant être affectés par cette dernière. Entre prioriser à tout prix les intérêts des actionnaires et prendre en compte également ceux de toutes les parties prenantes, le débat reste ouvert dans le monde de l'entreprise, mais la seconde approche gagne du terrain du fait des perspectives de gouvernance durable qu'elle ouvre.

C'est précisément cette démarche que l'association et le cabinet de conseil ont souhaité approfondir en réalisant un état des lieux mais aussi en des propositions concrètes. Ce think tank qui s'est appuyé sur un groupe de travail composé d'entreprises et d'experts a ainsi abouti à trois publications : un [benchmark international](#) des pratiques de dialogue avec les parties prenantes de 300 entreprises, une étude sur [l'état actuel de ce dialogue dans les entreprises françaises](#), et enfin les 18 propositions pour mieux intégrer les parties prenantes à la gouvernance des entreprises.

RSE et engagement des entreprises

99,9% du tissu économique français est composé de PME et TPE, rarement formées aux méthodes de RSE et de dialogue parties prenantes. C'est pourquoi les auteur.e.s de ces propositions et le groupe de travail ont tenu à proposer des solutions à toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur expérience, et donc pas seulement aux grands groupes ayant déjà approfondi leur relation parties prenantes : les propositions sont ainsi présentées en fonction de la maturité de la relation parties prenantes selon quatre niveaux, pour une meilleure appropriation des propositions.

Des bonnes pratiques pour identifier correctement l'ensemble de ses parties prenantes à la création d'un comité dédié, en passant par la professionnalisation de la gestion des controverses ou encore la rédaction de « règles du jeu », toutes les entreprises pourront donc y trouver des idées concrètes et adaptées à leur contexte et leur culture pour gagner en dynamisme et en résilience : 79% des entreprises interrogées ont en effet affirmé que la qualité de la relation avec leurs parties prenantes leur avait permis de mieux gérer la crise sanitaire (Comité 21, des Enjeux et des Hommes - Avril 2021).

Conscient de l'aspect essentiel de cet enjeu pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable e via notamment l'ODD17, le Comité 21 continuera à approfondir ce sujet et à guider ses adhérents sur la voie d'un dialogue parties prenantes pour une meilleure résilience.

- ➔ Découvrez les 18 propositions : consultez le [rapport complet](#) ou bien sa [synthèse](#).
- ➔ Retrouvez également les deux précédentes publications du Think tank :
 - [Benchmark international des pratiques de dialogue avec les parties prenantes](#) (février 2021)
 - [Dialoguer avec ses parties prenantes pour améliorer sa résilience : où en sont les entreprises françaises ?](#) (Juin 2021)

Tania Coquio, Chargée de mission Climat RSE au Comité 21

Sarah Dayan, Responsable de mission Climat & RSE au Comité 21

RSE et engagement des entreprises

Fondations d'entreprises : un rôle majeur dans la politique RSE des entreprises

Mécènes Forum organisé par Admical les 11 et 12 octobre prochains questionne l'avenir des Fondations d'entreprises. Pour nous éclairer, nous avons interrogé Laure Kermen Lecuir, déléguée générale de la Fondation Groupe ADP qui fait de l'éducation son axe d'intervention prioritaire.

En partenariat avec :



Interview de Laure Kermen Lecuir (Groupe ADP) : “Les fondations d’entreprise jouent un rôle majeur dans la structuration de la RSE au même titre que l’environnement ou le social”

L'ACTIVITÉ DU GROUPE ADP A ÉTÉ TRÈS AFFECTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE. EN A-T-IL ÉTÉ DE MÊME POUR LA FONDATION ? QUELLES SONT LES GRANDES ACTIONS MENÉES PAR LA FONDATION ?



Les équipes éducatives, les associations partenaires et les collaborateurs du Groupe ADP ont redoublé d'efforts, d'ingéniosité et de créativité pour limiter l'impact de la pandémie sur les parcours scolaires et sur l'accès aux apprentissages fondamentaux.

En 2020, la Fondation du Groupe ADP a continué d'apporter son soutien humain, matériel et financier à plus de 37 projets locaux et 12 à l'international, sur les territoires où le Groupe ADP est présent.

De plus, la Fondation et les collaborateurs de Groupe ADP se sont mobilisés auprès des structures qui luttent contre la propagation de l'épidémie 260 tablettes digitales ont été récoltées pour les hôpitaux AP-HP afin de rompre l'isolement des personnes malades, plus de 600 ordinateurs ont été donnés aux collectivités locales et associations pour que les élèves puissent suivre leur cours malgré le confinement et 3 collaborateurs du Groupe ADP ont mis leurs compétences professionnelles au profit de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris dans le cadre du dispositif COVISAN.

Donc pour répondre très clairement à votre question : non l'activité de la fondation n'a pas été affectée, je dirais même qu'au contraire, elle a redoublé !

DANS CE CONTEXTE COMPLIQUÉ, COMMENT A ÉVOLUÉ LA RELATION AVEC VOS PARTENAIRES ? ALLEZ-VOUS PÉRENNISER CERTAINES PRATIQUES À L'AVENIR ?

Dans ce contexte particulier, nous avons dû adapter les relations que nous entretenons avec nos partenaires. A l'ère du digital, les nouveaux outils de communication nous ont permis de garder le contact et de mener à bien nos différents projets.

Cette année, il nous tenait à cœur d'associer les collaborateurs du Groupe ADP à la Fondation, malgré le contexte. Pour la première fois, ils ont pu participer à la sélection des dossiers soutenus par la Fondation. Participer à cette sélection des projets a permis aux collaborateurs de mieux comprendre les missions de la Fondation, et de se sentir investis dans la cause.

Par ailleurs, nous avons également mis en place une plateforme numérique 100% digitale qui répertorie l'ensemble des missions de mécénat auxquelles les collaborateurs peuvent s'inscrire. Cette

RSE et engagement des entreprises

nouvelle plateforme contribue à favoriser l'engagement des collaborateurs et permet de garder un lien malgré le travail à distance.

A l'avenir, nous souhaitons favoriser des rencontres et des échanges directs entre les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité de Sélection de la Fondation afin d'entretenir un dialogue constructif sur la place du mécénat dans la stratégie RSE du groupe.

CETTE ANNÉE, ADMICAL MET À L'HONNEUR, PENDANT LE MÉCÈNES FORUM, LE DÉCLOISONNEMENT : DÉCLOISONNEMENT DES CAUSES, HYBRIDATION DES MODÈLES ÉCONOMIQUES, DIMINUTION DES FRONTIÈRES ENTRE LA RSE ET LE MÉCÉNAT, APPROCHE SYSTÉMIQUE DES PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ... EN QUOI CE SUJET FAIT-IL ÉCHO À VOTRE POSITIONNEMENT ? COMMENT LA FONDATION S'INTÈGRE-T-ELLE DANS LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE ADP ?

La Fondation est un outil parmi d'autres leviers au sein de notre stratégie RSE d'entreprise. Dernièrement, nous avons repensé l'organisation de nos équipes en interne avec la création du département de l'Engagement Sociétal et de la performance RSE Groupe. La Fondation a été intégrée à ce nouveau Département marquant ainsi la place pleine et entière du mécénat dans la stratégie RSE globale de l'entreprise, elle-même parfaitement intégrée dans la stratégie économique du Groupe.

COMMENT VOYEZ-VOUS ÉVOLUER LE RÔLE DES FONDATIONS DANS LES PROCHAINES ANNÉES ?

Il me semble que les fondations aujourd'hui ont trouvé leur place au sein des entreprises. Leurs rôles et leur utilité sociétale ne sont plus remis en cause. Je n'entends plus parler de fondation « vitrine » pour se donner bonne conscience. Elles jouent un rôle majeur dans la structuration de la RSE d'entreprise au même titre que l'environnement ou le social.

Les stratégies des fondations d'entreprises sont de plus en plus pensées et s'adaptent, plan pluriannuel après plan pluriannuel, aux évolutions des préoccupations et enjeux de la société civile. La dimension d'accompagnement territorial des actions menées sur les lieux d'implantations de leur entreprise est aujourd'hui acquise. Elles sont des actrices à part entière de l'intérêt général dans leurs périmètres d'actions et ces rapprochements de fondations que nous voyons émerger depuis plusieurs années autour d'un sujet commun (éducation, insertion, etc...) est un marqueur déterminant me semble-t-il de la place des fondations d'entreprises dans notre société.

La rédaction de THE GOOD

RSE et engagement des entreprises

Raison d'être : Philip Morris veut permettre aux fumeurs d'arrêter de fumer

Au premier abord, l'histoire aurait de quoi faire sourire, mais elle est très sérieuse. Philip Morris France, la filiale française du cigarettier Philip Morris, s'est doté d'une raison d'être. Cette possibilité instaurée dans la loi pacte de 2019 permet d'indiquer quel est le rôle de l'entreprise dans la société. Celle de Philip Morris France est énoncée ainsi : « *Se mobiliser et innover pour permettre aux fumeurs adultes d'arrêter la cigarette en faisant de meilleurs choix* ».

Cet engagement a de quoi surprendre pour une entreprise qui possède cinq marques de cigarettes, une marque de tabac à rouler. Pour la Présidente de la filiale Jeanne Pollès, il s'agit d'acter la transformation de l'entreprise : « *En nous dotant d'une raison d'être, nous envoyons un message fort. Nous réaffirmons notre pleine mobilisation vers une transformation profonde et durable de notre activité. Cette raison d'être nous place publiquement sous le regard de nos différentes parties prenantes pour répondre aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux que l'entreprise doit relever dès aujourd'hui et demain* ».

Cette stratégie est en fait engagée dans cette démarche depuis longtemps. Conscient de la pression sociale et des investisseurs sur les entreprises du tabac, Philip Morris veut valoriser ce que la société appelle des produits sans fumée. C'est-à-dire du tabac chauffé mais non brûlé. Ce que l'entreprise commercialise sous le nom de IQOS. Philip Morris estime qu'environ 14 millions d'adultes dans le monde ont arrêté de fumer ainsi. Ce produit contient toutefois toujours de la nicotine responsable des phénomènes de dépendance.

L'entreprise s'était même emparée des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour guider son action. « *Les ODD sont une motivation supplémentaire pour transformer notre business* », affirme ainsi PMI sur son site. Cet engagement pour un monde sans fumée, mais pas sans tabac est une réponse pour résister aux exclusions massives des investisseurs de ces secteurs. En 2017, une coalition de d'investisseurs institutionnels pesant 3 800 milliards de dollars, menée par Axa, avait publié une déclaration commune dans laquelle ils appelaient les gouvernements mondiaux à poursuivre leurs efforts contre le tabagisme.

En 2019, le Global Compact des Nations Unies, qui réunissent des entreprises qui se veulent exemplaires en matière d'environnement ou de droit humains, avait même exclu Philip Morris à l'instar de toutes les entreprises du tabac. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le tabagisme fait plus de 8 millions de morts chaque année, alors que l'on compte présentement 1,3 milliards de fumeurs dans le monde.⁴¹

⁴¹ Raison d'être : Philip Morris veut permettre aux fumeurs d'arrêter de fumer – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/gouvernance-dentreprise/entreprises-controversees/isr-rse/philip-morris-france-se-dote-d-une-raison-d-etre-permettre-aux-fumeurs-d-arreter-de-fumer-149960.html>
- <https://www.pmi.com/markets/france/fr/centre-de-presse/details/philip-morris-france-se-dote-d-une-raison-d-etre>
- <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>

RSE et engagement des entreprises

Devoir de vigilance : certaines entreprises échappent à la régulation

En 2017, la France votait une loi sur le devoir de vigilance qui oblige les entreprises multinationales à assurer une activité de production respectueuse des droits humains et de l'environnement sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Quatre ans plus tard, le bilan est mitigé. Sur les 263 entreprises concernées, celles d'au moins 5 000 salariés en France ou au moins 10 000 à l'étranger, 44 n'ont pas publié leur plan de vigilance, selon une enquête menée par Sherpa et CCFD Terre Solidaire.

Parmi elles, on compte McDonald's, Lactalis, Bigard ou Leroy Merlin. Les deux ONG estiment ainsi que 17 % des entreprises soumises au devoir de vigilance ont rendu copie blanche. Certaines ont pris du retard comme France TV ou la Coopérative U qui affirment à Sherpa et CCFD Terre Solidaire le publier prochainement. La SNCF quant à elle, a reçu une dérogation de deux ans, alors que l'entreprise se transforme en Société anonyme.

McDonald's, par exemple, qui emploie 30000 à 40000 salariés en France, parvient quant à elle à échapper à cette réglementation, car les salariés sont employés des franchises du groupe, qui ne dépasse dès lors pas les seuils de 5000 salariés en France.

Reste que les deux ONG ont dû elles-mêmes constituer la liste des entreprises potentiellement soumises au devoir de vigilance. En effet, il n'existe aucune liste officielle publique. Swann Bommier, membre de CCFD- Terre solidaire, regrette « *une véritable apathie sur ce sujet. Cela donne un sentiment d'impunité aux entreprises suffisamment fort pour qu'elles ne se sentent pas dans l'obligation de respecter la loi. Elles entretiennent l'opacité sans que cela ne porte à conséquence, c'est très grave* », dénonce le chargé de plaidoyer pour la régulation des entreprises multinationales.

Du côté du Ministère de l'économie, on affirme que « *la mise en demeure des entreprises qui n'auraient pas publié de plan de vigilance relève dans le dispositif actuel de la société civile et des juges* ». Le ministère explique mettre à disposition des « *outils indispensables pour que la société civile puisse vérifier l'application des obligations* ».

Quant à la liste des entreprises concernées, la Commission européenne doit en publier en automne prochain un projet de directive sur le sujet. "L'Europe devrait garder la base du devoir de vigilance français mais résoudre les dysfonctionnements que l'on observe aujourd'hui", recommande Swann Bommier. Sherpa et CCFD Terre solidaire préconisent ainsi de faciliter l'accès aux informations détenues par les entreprises en instaurant un « droit à l'information » ou encore de donner la possibilité aux procureurs de la République de mettre en demeure les sociétés qui ne respecteraient pas leur devoir de vigilance. Aujourd'hui, six entreprises comme Casino, Total ou encore Suez, ont été assignées en justice ou font l'objet d'une mise en demeure par des associations ou des syndicats.⁴²

⁴² Devoir de vigilance : certaines entreprises échappent à la réglementation – pour en savoir plus :

- <https://www.asso-sherpa.org/3e-edition-du-radar-du-devoir-de-vigilance-mcdonalds-lactalis-bigard-adrexo-leroy-merlin-generali-altrad-euro-disney-44-entreprises-toujours-hors-la-loi>
- <https://vigilance-plan.org/wp-content/uploads/2021/07/2021-07-05-Radar-DDV-Rapport-2021-1.pdf>
- <https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/devoir-de-vigilance-l-enquete-qui-devoile-comment-des-multinationales-echappent-a-la-loi-149983.html>

RSE et engagement des entreprises

Emissions importées : CAMIF retire tous les produits fabriqués hors d'Europe de son catalogue

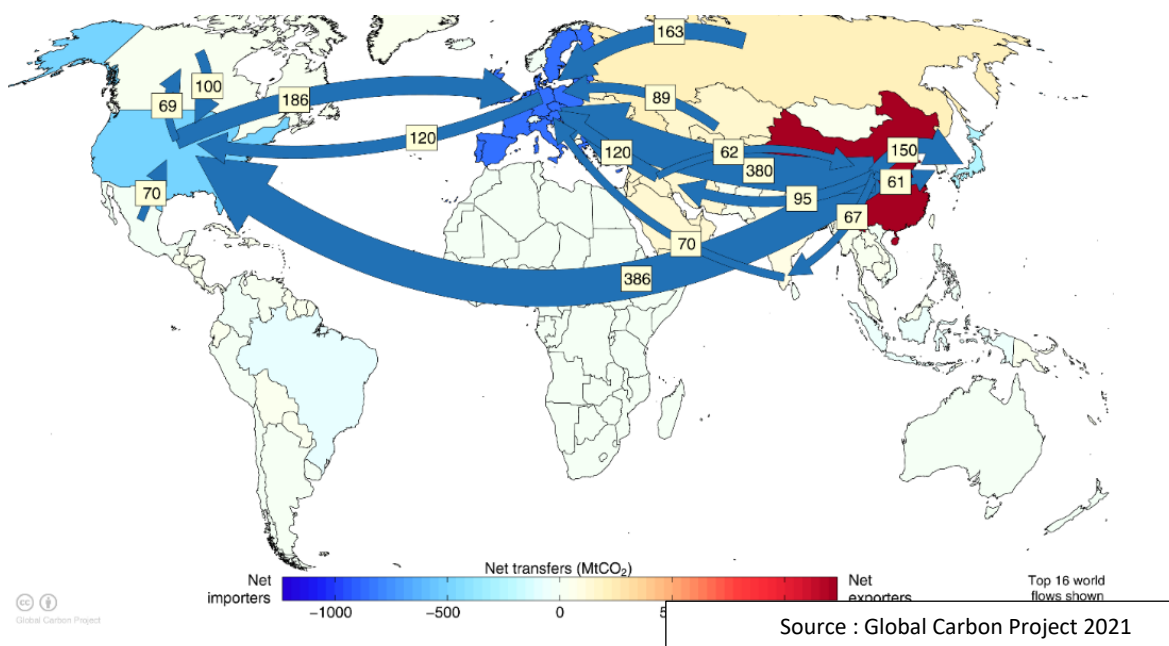
Camif fait du tri dans son catalogue. Le site de vente en ligne, qui se veut une référence de l'ameublement local et durable, a annoncé, cet été, ne plus vendre de produits fabriqués en dehors de l'Union européenne. Une décision qui n'a pas été facile à prendre alors qu'en 2020, 20 % du chiffre d'affaires de la société étaient liés à des produits fabriqués en Asie, essentiellement en Chine.

« Aujourd'hui chez Camif, plus aucun produit ne fait le tour de la planète. De la sélection de la matière à l'emballage en passant par le design, toute la fabrication de nos produits est la plus locale possible. Un engagement qui nous a fait renoncer à certains univers, plusieurs matières, quelques partenaires », explique l'entreprise. L'offre a ainsi dû être réduite pour certains produits tels que le mobilier de jardin ou encore certains électroménagers, faute d'alternative locale.

L'entreprise s'attend ainsi à ce que cette décision ait, à court terme, un impact négatif sur son bilan, mais espère un report sur les produits fabriqués en France. Camif espère ainsi tirer son épingle du jeu alors qu'aujourd'hui 78 % de son catalogue est français et que ses plus gros concurrents comme Amazon ne répondent pas à l'appétence des consommateurs vers des produits plus respectueux de l'environnement.

L'intérêt est avant tout écologique et social. Relocaliser la production permet de limiter les kilomètres parcourus, de répondre à des normes sociales et environnementales élevées mais aussi de créer un lien de qualité avec les fournisseurs. Surtout, cette décision s'inscrit dans la démarche d'entreprise à mission dans laquelle Camif s'est lancée début 2018. Ce fut une des premières entreprises à inscrire dans ses statuts sa mission sociale.

Figure : carte des flux d'émissions de dioxyde de carbone incorporées dans les biens de consommation



RSE et engagement des entreprises

« C'est une décision de cohérence qui répond aux objectifs sociaux et environnementaux que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre politique RSE », explique Emery Jacquillat, PDG du groupe. Camif vise en effet à dynamiser l'emploi dans les territoires, notamment en passant par la relocalisation mais aussi à transformer l'entreprise et à participer à la réinvention des filières. Sur ce dernier point, l'entreprise pousse au développement de filières françaises sur des produits aujourd'hui peu ou pas fabriqués dans l'Hexagone ou dans l'Union européenne. Le but est ainsi d'influencer la politique de sourcing des autres distributeurs et de créer un effet d'entraînement qui puisse avoir un vrai impact. Grâce à cette nouvelle étape dans son projet, le site d'ameublement espère développer l'emploi chez ses fournisseurs, 95 PME françaises. Le marché du meuble est en plein boum en France depuis la pandémie. Les Français veulent améliorer le confort de leur maison, ce qui fait que les carnets de commandes sont pleins. Même si la pénurie de matières premières freine la reprise. Le site veut en profiter. D'ici à cinq ans, son objectif est de doubler son chiffre d'affaires (50 millions d'euros en 2020, en hausse de 44 % sur un an), avec 80 % de produits fabriqués en France, le reste (20 %) uniquement en Europe.⁴³

⁴³ Emissions importées : CAMIF retire tous les produits fabriqués hors d'Europe de son catalogue – pour en savoir plus :

- <https://www.camif.fr/consommer-local.html>
- <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/camif-bannit-les-produits-non-europeens-de-son-offre-1341198>
- <https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/pour-etre-plus-responsable-camif-retire-de-son-catalogue-tous-les-produits-fabriques-en-dehors-de-l-union-europeenne-150111.html>
- <https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/20/presentation.htm>



Transformation digitale

OU EN EST-ON DANS LA DIGITALISATION DES TPE ET PME ? 52

DES MODELES METEOROLOGIQUES AU SERVICE DE L'AIDE HUMANITAIRE 55

Où en est-on dans la digitalisation des TPE et PME ?

D'après l'étude "Baromètre, résultats de l'enquête 2021", France Num, réalisé par le Crédoc pour la DGE, octobre 2021⁴⁴

Méthodologie : 2 796 entreprises répondantes par mail dont 1 950 TPE (733 n'ont pas de salarié, une des spécificités de cette étude), dont 425 interrogées par téléphone (les plus petites, pour éviter les biais de l'interrogation par email) entre le 19-03 et le 06-04 2021.

Le profil des entreprises et personnes interrogées : 41% des entreprises ont été créées après 2011, 33% entre 1991 et 2010, 17% entre 1971 et 1990 ; 26% sont en B to B, 41% en B to C et 33% en mixte. Les 2/3 sont des hommes ; 58% des répondants ont entre 41 et 60 ans, 24% moins de 40 ans et 18% 60 ans et plus.

Une typologie en 4 groupes conduit à observer que 51% des TPE/PME sont en phase avec la digitalisation, que 16% sont en voie de numérisation, alors qu'1/3 sont réticentes.

Quelles sont les préoccupations et les attitudes actuelles des dirigeants ?

- Avant la crise, le dirigeant était fier de sa réussite et prudent, sa priorité était de fidéliser ses clients. Après la crise, sa priorité est de s'adapter (49%), de s'en sortir (44%) et donc être prudent (25%), et peu, prendre des risques (7%),
- Au regard de l'entreprise, son souci est de servir ses clients (34%), faire progresser les salariés (16%), être fidèle à ses fournisseurs (7%), mais aussi gagner de l'argent (20%),
- Au regard de ses attitudes personnelles, se sentir libre et indépendant (12%), être fier de sa réussite (11%).

Une approche par taille d'entreprise :

- La préoccupation de la commercialisation/communication est plus largement le fait des 5-50 salariés ; les RH dominent chez les 50 salariés et plus et sont assez présents chez les 5-50 salariés.
- En termes de motivations et attitudes, les 50 salariés et plus sont peu inquiets de s'en sortir, mais plus soucieux de s'adapter ; ils sont plus préoccupés de servir leurs clients et de leurs salariés, les 5-49 salariés un peu moins et les moins de 5 salariés moins encore. Ces derniers priorisent davantage leur indépendance, et la fierté de leur réussite.

Qui sont favorables et défavorables au numérique ?

- **Opinion en direction du numérique** : sont favorables, les PME, en B to B, les NTIC et la finance, les dirigeants jeunes ; sont moins favorables, les TPE en B to C, les secteurs agriculture, IAA, BTP et transport, et les dirigeants plus âgés,
- **Opinion en ce qui concerne les équipements numériques** : les mêmes tendances que précédemment,

En partenariat avec André Letowski :



⁴⁴ Pour en savoir davantage : [Barometre-France-Num-2021 \(francenum.gouv.fr\)](https://francenum.gouv.fr) voir aussi les annexes [Barometre-France Num 2021 Annexes.PPTX](#)

Transformation digitale

- **Opinion en ce qui concerne les projets de transformation numérique** ; favorables : le commerce, les NTIC, les services aux entreprises, les 5-250 salariés, en B to B et les 41-50 ans ; défavorables : les 0-5 salariés, les activités agriculture, IAA, BTP et transport, en B to C et les plus de 70 ans.

Le numérique représente un bénéfice réel pour leur entreprise (78% vs 68 en 2020) ; il facilite la communication avec les collaborateurs (59% vs 50) et avec les clients (79% vs 72). Mais 44% (vs 36) craignent pour la sécurité de leurs données.

De quels outils disposent-ils ?

66% ont un site internet présentant l'activité de l'entreprise, hors réseaux sociaux, 43% une plateforme d'échange de documents en ligne entre collaborateurs (mais 33% de type i-cloud ou google drive), et 29% un référencement payant sur internet. 33% disposent d'outils de collaboration professionnelle.

- **un zoom sur la vente en ligne**

27% ont une solution de vente en ligne dont 20% un site propre, 11% sur les réseaux sociaux, 10% la possibilité de commander en ligne pour retirer en magasin et 9% vendent sur les places de marché.

72 à 89% ne prévoient aucune de ces possibilités et 2 à 8% l'envisagent.

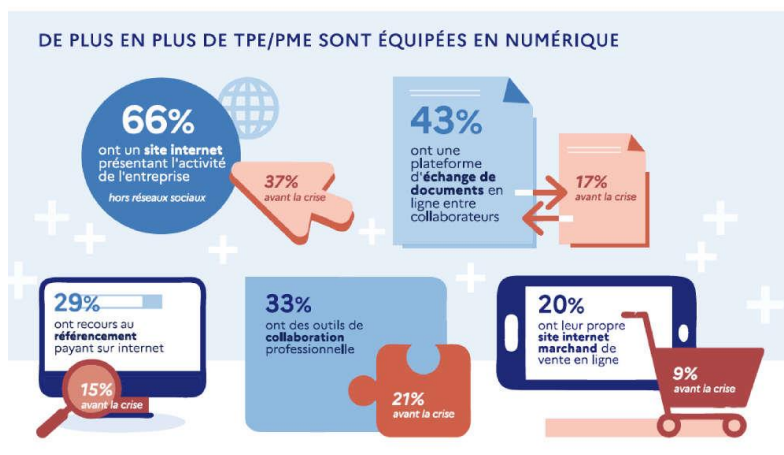
- **Les outils de gestion numériques**

90% disposent d'un logiciel bureautique de type excel, 77% d'un antivirus, 58% d'un logiciel comptable ou/et d'un logiciel de facturation, 34% d'un outil de paiement en ligne, 17% d'un logiciel pour gérer les achats et les stocks, 12% pour commander, et suivre les livraisons.

- **56% utilisent un outil de messagerie** instantané (skype, whatsapp...), 44% le cloud, 19% des outils de collaboration professionnelle (Teams, Slack...).

Pourquoi les entreprises n'ont pas de site internet ?

- Pour 46% ce n'est pas pertinent dans leur activité (85% pour les transports vs 31 pour le commerce et 30 pour les services aux entreprises),
- Pour 20,5% le retour sur investissement est limité ; c'est aussi trop coûteux (15%), alors que 14% estiment d'avoir d'autres projets prioritaires,
- Pour 16% cela demande un effort continu de mise à jour ; pour 6% c'est compliqué à utiliser ; 6% sont par ailleurs référencés avec une page de présentation ; et puis il y a les problèmes de connexion (4%) et la peur des actes de malveillance (4%).



Baromètre France Num, réalisé par le CREDOC pour la DGE, Octobre 2021

LE NUMÉRIQUE DANS LES TPE/PME de 0 à 249 salariés - Évolutions entre 2020 (BCG-EY, janvier 2020, avant la crise COVID) et 2021 (étude du CREDOC pour la Direction générale des Entreprises, mars-avril 2021)

Une typologie en 4 groupes :

- **Les entreprises “matures” (36%)** : plutôt plus équipées que les autres, avec peu de projets d'équipements ; elles sont sur-représentées parmi les entreprises des secteurs NTIC, Assurance-Finance, de plus grande taille, dont les dirigeants ont moins de 40 ans (32%), et moins les plus de 50 ans (44% vs 54 et 61% pour les réticents ou en voie de numérisation). **61% sont en B to B.**

Pour 69% la numérisation est très bénéfique. 26% vont à nouveau investir pour améliorer leur matériel informatique, 25% pour communiquer sur les réseaux sociaux et 24% pour trouver de nouveaux clients.

81% disposent de compétences sur ce thème (51% en interne, 30% en externe). Pour les conseiller, 40% font appel à leurs réseaux professionnels et 33% à leurs réseaux personnels,

- **Les entreprises dynamiques (15%)** : plutôt équipées, elles ont de nombreux projets d'équipements et sont sur-représentées parmi les entreprises des secteurs du commerce et peu dans les transports. 61% sont en B to B.

39% sont des femmes (vs 31 à 34 pour les autres types). 31% ont moins de 40 ans et 61% moins de 50 ans.

Pour 68% le numérique est tout à fait un bénéfice pour l'entreprise ; pour 71% le numérique peut permettre de se démarquer de la concurrence.

Ils envisagent à la fois acquérir ou améliorer leur équipement (26%), vendre via leur site web (26%), communiquer sur les réseaux sociaux (25%).

87% disposent de compétences (46% en interne, 41% en externe). La majorité, pour être accompagné, ferait appel à leurs réseaux professionnels (38%) ou personnels (27%) ; ils citent en outre les CCI/CMA (19%), France Num (13%), les régions et collectivités (10%).

- **Les entreprises en voie de numérisation (16%)** : moins équipées que les autres, elles ont des projets d'équipements (66%) et sont sur-représentées parmi l'agriculture et le BTP ; **les 2/3 des entreprises ont au moins 10 ans d'ancienneté** ; pour 42% la numérisation permet de se démarquer de la concurrence (27% ne savent pas).

Leurs dirigeants ont plus souvent entre 40 et 60 ans (72%), vs 20% plus de 60 ans et 8% moins de 40 ans.

En projet, 24% envisagent de développer le numérique pour trouver des clients sur internet, 24% améliorer leur équipement informatique, 17% être référencé sur internet, 14% avoir un site internet, et 12% se faire accompagner.

51% disposent de compétences en ce domaine. 54% feraient appel à leurs réseaux professionnels et personnels en cas de besoin d'accompagnement.

- **Les entreprises réticentes (33%)** : moins équipées que les autres et sans projet d'équipement pour 51% (15% envisagent les réseaux sociaux), elles sont sur-représentées dans les secteurs des transports, des services à la personne et sont surtout en B to C ; **leur taille est souvent de 1 à 4 salariés** (79% n'ont pas de salarié).

Les dirigeants ont plus souvent plus de 60 ans (25%) mais 46% ont moins de 50 ans.

Pour 51% la numérisation ne permet pas de se démarquer de la concurrence (26% ne savent pas). Toutefois, 16% sont tout à fait d'accord pour dire que la numérisation est un bénéfice pour leur entreprise.

En projet, 15% envisagent de communiquer sur les réseaux sociaux et 14% d'améliorer leur équipement informatique.

31% feraient appel à leurs réseaux professionnels ou personnels pour être conseillés.

Des modèles météorologiques au service de l'aide humanitaire

Lorsque le département météorologique du Pakistan a prévu une baisse significative des précipitations pour les derniers mois de 2020 et une bonne partie de 2021, les experts humanitaires ont rarement été aussi prêts à réagir.

Depuis plus de trois ans, les praticiens travaillaient avec l'Université de Reading au Royaume-Uni pour développer un modèle de prévision de la sécheresse agricole au Pakistan. L'objectif était d'utiliser la modélisation scientifique pour informer une intervention précoce et protéger les communautés des chocs climatiques avant qu'ils ne se produisent.

Fin 2020, le modèle a été déployé dans les provinces du Sindh et du Punjab, des régions sujettes à la sécheresse qui sont aussi le grenier à blé du pays. Grâce à l'imagerie satellite haute résolution, le modèle a pu identifier les endroits où le blé d'hiver ne poussait pas correctement et déclencher une alerte pour une intervention précoce.

Les ONG pakistanaïses ont élaboré un plan d'intervention avec les communautés locales, identifiant le type de soutien dont elles avaient besoin pour qu'une mauvaise récolte n'entraîne pas la faim et la pénurie.

Un financement sous forme de subvention a été mis en place avec les gouvernements britannique et néerlandais et, en juin, alors que le département météorologique avait relevé son alerte à la sécheresse à un niveau grave, un programme nutritionnel était déjà déployé dans les écoles et auprès des mères de jeunes enfants.

Il s'agissait de la première utilisation d'un mécanisme de financement conçu par le réseau Start, une coalition de plus de 50 agences d'aide et ONG, pour une nouvelle ère d'impacts climatiques.

Le projet pilote du Pakistan doit se poursuivre jusqu'en décembre. Les résultats obtenus jusqu'à présent montrent « *un énorme succès* », selon Amjad Ahmad, officier de l'armée à la retraite et responsable du réseau au Pakistan. Moins d'enfants ont abandonné l'école, les gens n'ont pas eu à vendre leur bétail pour acheter de la nourriture et moins de personnes ont migré vers les villes à la recherche de travail. Pour Ahmad, l'approche ascendante de l'initiative était primordiale. « *C'est probablement l'avenir de l'aide humanitaire* », selon lui.

La mission du Start Network est « *d'apporter un changement au secteur humanitaire* » à un moment où la demande d'aide explose, a déclaré à Climate Home Sarah Klassen, conseillère en politique et en

plaidoyer du réseau. « *Les communautés locales veulent s'adapter et atténuer les risques climatiques, mais l'aide humanitaire a été lente à rattraper son retard* », selon Mme Klassen.

Le réseau est né de la frustration des travailleurs humanitaires face à l'approche "mendiante" de l'aide humanitaire, selon laquelle les catastrophes doivent se produire avant que les fonds destinés aux victimes puissent être débloqués. Compte tenu de l'amélioration des prévisions et des informations sur les risques, Mme Klassen explique que cette approche attentiste était devenue « *moralement difficile à justifier* ».

L'analyse des appels à la communauté de l'ONU par Start Network suggère qu'au moins 55% des crises sont quelque peu prévisibles mais que moins de 1% des fonds sont débloqués pour une action rapide.

Sa facilité de financement, dont le lancement est prévu à l'occasion du sommet climatique de la Cop26 en novembre, vise à remédier à ce déséquilibre et à combler un déficit de financement de près de 19 milliards de dollars pour l'aide humanitaire. Le réseau est en discussion avec un certain nombre de pays donateurs, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne et l'Allemagne. Outre le Pakistan, le réseau pilote l'approche avec les gouvernements du Sénégal, du Bangladesh, des Philippines, du Kenya, du Zimbabwe, de Madagascar et de la République démocratique du Congo.

Dans chaque pays, le réseau et ses partenaires locaux identifient les risques climatiques auxquels sont confrontées les communautés, tels que les inondations, les cyclones, les sécheresses et les vagues de chaleur. Les groupes humanitaires locaux travaillent ensuite avec les communautés locales pour élaborer des plans de réponse aux crises prévisibles.

Ils travaillent avec des scientifiques pour modéliser les risques et déterminer le point de déclenchement du plan de réponse. Celui-ci peut être basé sur le niveau d'humidité du sol ou le taux de croissance des cultures de base.

Un financement préétabli, sous forme de subventions ou d'assurances, est alors rapidement débloqué. Le réseau mutualise les risques pour utiliser plus efficacement les fonds des donateurs, ce qui permet d'utiliser l'argent là où il est nécessaire et au moment opportun.⁴⁵

⁴⁵ Des modèles météorologiques au service de l'aide humanitaire – pour en savoir plus :

- <https://www.climatechangenews.com/2021/08/27/future-humanitarian-aid-pilot-scheme-stops-drought-leading-hunger/>
- <https://startnetwork.org/>



Mutations du travail & des compétences

FAVORISER L'ENGAGEMENT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS AVEC LE PRO BONO	58
SEMAINE DE 4 JOURS : LA PLUS GRANDE EXPERIMENTATION EN ISLANDE EST UN SUCCES.....	60
TRANSITION JUSTE : QUELLE TRANSITION POUR LES OUVRIERS DU PETROLE ?	61

Mutations du travail & des compétences

Favoriser l'engagement et l'insertion professionnelle des étudiants avec le pro bono

D'après le baromètre 2021 de l'APEC, 69% des jeunes diplômés Bac +5 de la promotion 2019 étaient en emploi 1 an après l'obtention de leur diplôme. En 2018, ce taux était de 85%⁴⁶. Des chiffres qui témoignent de la difficulté des jeunes à s'insérer sur le marché du travail. Mis « en concurrence », ils doivent se démarquer : l'engagement citoyen est vu comme une option pour cela, et il faut l'encourager.

En partenariat avec Pro Bono Lab :



L'aventure Pro Bono Lab a commencé il y a 10 ans de cela. Le format phare de l'association fondée par 3 étudiants est alors le "Campus pro bono" : des missions d'engagement où étudiants et salariés d'entreprise accompagnaient ensemble et en pro bono, avec leurs compétences, des associations.

L'engagement, une expérience à valoriser

Ce choix, dès 2011, s'explique facilement : les volontaires qui s'engagent en donnant de leur temps et de leurs compétences à des associations en retirent aussi des bénéfices. C'est particulièrement vrai au niveau des étudiants qui, pendant leur cursus, peuvent chercher à mettre en pratique leurs connaissances. Ainsi, parmi ceux engagés avec Pro Bono Lab en 2020, 75% estiment avoir approfondi leurs compétences professionnelles et/ou personnelles⁴⁷.

Si l'on creuse un peu la question, 62%² des jeunes engagés avec Pro Bono Lab affirment avoir pu être source d'initiatives, voire force d'innovation ; et 88%² ont su s'adapter aux situations et aux personnes impliquées. Des soft skills, ou compétences douces, essentielles dans le monde du travail actuel : les aptitudes personnelles comme l'agilité, le sens du travail en équipe ou l'empathie sont de plus en plus prises en compte. Selon une enquête menée par Robert Half, 52% des DRH accordent autant d'importance, voire davantage, aux soft skills qu'aux hard skills.

Nos jeunes engagés en ont bien conscience : les 3/4 affirment qu'ils pourraient valoriser cette expérience sur leur CV ou lors d'un entretien d'embauche.

« Avoir des engagements sociétaux, c'est un plus pour un étudiant : faire grandir nos hard & soft skills, mieux connaître le secteur dans lequel on veut travailler, montrer que l'on est engagé... Ca a le mérite d'être mentionné ! » Kiara Tegbe, co-responsable du pôle pro bono de la Junior Sciences Po Consulting

Comment favoriser l'engagement (et en même temps l'insertion professionnelle) des jeunes ?

C'est la question que se pose le BEESE Project (pour Boosting Employability and Empowering Social Engagement through pro bono), un projet européen mené par 9 universités et intermédiaires du pro bono depuis 2018. Mené en 3 phases (recherche, expérimentation puis capitalisation), le consortium s'est d'abord attelé à établir un profil des jeunes étudiants européens et de leurs motivations à s'engager : 1 753 étudiants espagnols, bulgares, français, hongrois et portugais ont été consultés dans cet objectif.

⁴⁶ APEC, Baromètre 2021 de l'insertion des jeunes diplômé-e-s, Mai 2021.

⁴⁷ Evaluation d'impact 2020, Pro Bono Lab

Mutations du travail & des compétences

Tout d'abord, il est intéressant de noter que 88,1%⁴⁸ ont déjà fait du bénévolat ou seraient intéressés (respectivement 48,1% et 40%). Une fois qu'on leur explique ce que sont des missions pro bono, ils sont même 93% à être intéressés pour y prendre part. Les étudiants européens portent donc un fort intérêt à ces questions d'engagement.

Pourquoi les étudiants s'engage(raie)nt-ils ?

En grande majorité, pour provoquer un changement positif global, que ce soit pour le monde dans son ensemble (81,6%), pour l'humanité (76,3%), ou pour d'autres personnes (76%). De potentielles raisons "extérieures" ont également été questionnées : le fait d'acquérir ou de développer de nouvelles compétences/savoir-faire pourrait les inciter (respectivement pour 82,9% et 80,4%), bien plus que le fait d'obtenir des crédits ECTS (54,7% des répondants).

Les résultats nous montrent que l'octroi d'une récompense "scolaire" comme les ECTS pourrait même se montrer contre-productif pour certains profils.

Quelles sources d'information privilégient-ils ?

Ce n'est pas une surprise, les réseaux sociaux apparaissent comme un canal privilégié. 43% des jeunes déjà engagés ont reçu l'information qui les y a incités via les réseaux sociaux. Pour celles et ceux qui ne sont pas engagés mais le souhaiteraient, 48% mentionnent les réseaux sociaux comme une source privilégiée d'information.

Mais un canal différent supplante largement les réseaux sociaux : les recommandations d'amis ou de connaissances que 72% des engagés et 81% des intéressés sélectionnent comme un canal privilégié.

Les freins à lever s'apparentent à ceux des autres tranches de la population : le manque de temps (40%) et le fait de ne pas avoir trouvé de projet à soutenir (38%). 19% mentionnent aussi le fait de ne pas avoir eu connaissance de cette possibilité.

Dans la seconde phase du BEESE Project, des étudiants se sont engagés aux côtés de mentors issus du monde de l'entreprise pour accompagner, ensemble, des associations sur des durées variables. À l'échelle de la France, il est intéressant de remarquer que 94% des jeunes pourraient valoriser cette expérience sur leur CV ou lors d'un entretien d'embauche : c'est presque 20 points de plus que pour les jeunes engagés sur nos autres missions.

Cette différence de résultat confirme une de nos intuitions : pour que l'expérience d'engagement soit pleinement bénéfique et valorisable pour les jeunes, nos méthodologies doivent être adaptées via des programmes spécifiques. C'est pourquoi les apprentissages et conclusions du BEESE Project seront partagées largement via un MOOC et un guide pratique en cours en construction, pour que chacun (et notamment les universités) puissent s'en emparer.

Engager pour ouvrir des portes sur l'avenir

Il nous arrive de rencontrer, au détour d'événements ou de rendez-vous, des personnes qui ont participé pendant leurs études à des "Campus Pro Bono". Elles travaillent souvent dans le secteur de l'ESS, ou continuent à s'engager de multiples manières, et c'est une de nos plus belles réussites !

⁴⁸ Tous les chiffres de cette seconde partie proviennent de l'enquête *Social Values and Motivational Orientations as Predictors of Willingness to Engage in Pro Bono Action (Skills Based Volunteering)* menée dans le cadre du BEESE Project, 2019

Mutations du travail & des compétences

Car au-delà d'amener les jeunes à prendre confiance en eux et en leurs compétences, le rôle du pro bono et de Pro Bono Lab est aussi et surtout de les sensibiliser à l'engagement et de leur ouvrir une porte qu'ils n'auraient peut-être pas ouverte tous seuls : celle de l'engagement, du monde associatif et de l'ESS. C'est poser les bases d'une société engagée !

Elsa Chausse, Responsable Communication & Partenariats Pro Bono Lab

Semaine de 4 jours : la plus grande expérimentation en Islande est un succès

C'est la plus grande expérimentation d'une semaine de quatre jours de travail jamais réalisée dans le monde. 1 % de la population islandaise, soit environ 2 500 personnes réparties sur 100 lieux de travail différents ont participé à plusieurs tests, qui se sont déroulés de 2015 à 2019, d'une semaine de travail raccourcie à 35 heures, au lieu de 40, sans que le salaire ne baisse. Ces expériences ont été menées à la suite de la pression de plusieurs syndicats, dont BSRB, un des plus importants du pays, alors que l'Islande est un des pays de l'OCDE dont les salariés travaillent le plus longtemps.

Deux groupes se sont prêtés au jeu. D'abord les travailleurs des crèches, des employés municipaux ou encore des maisons de repos. Ensuite les fonctionnaires de différentes agences gouvernementales. Les think tanks, Association for democracy and sustainability et Autonomy ont analysé les impacts de ces expérimentations. Et les résultats sont sans équivoque. « *Ces essais ont été un grand succès* », notent les associations. « *Nous constatons que les travailleurs ont profité d'une augmentation significative du bien-être et de l'équilibre travail - vie personnelle, tout en maintenant la qualité de leur travail et leur productivité* ».

Les salariés disent avoir ressenti moins de stress à la maison, avoir passé du temps avec leur famille, leurs amis, avoir augmenté le temps "pour soi" à travers les loisirs, les passions, ou simplement s'être reposés. De même, en passant plus de temps à la maison, les hommes se sont plus impliqués dans les tâches ménagères et les activités domestiques. Dans les couples hétérosexuels, les think tanks font état d'une division du travail domestique plus équitable. « *Nous avons un peu perdu de vue que la vie, ce n'est pas seulement le travail* », résume un salarié. « *La culture du travail ici, c'est de travailler de longues heures mais nous allons devoir repenser ce travail et nous adapter* », estime-t-il. « *Une semaine de travail plus courte, c'est le futur. Et il n'y a pas de retour en arrière* », témoigne un autre.

Le succès de cette étude a porté ces fruits. Désormais, 90 % de la population active en Islande a réduit son temps de travail ou a négocié un aménagement de ces heures avec son entreprise. Avec le Covid-19 et les confinements à répétition, cette volonté de mieux équilibrer la vie professionnelle et privée est montée en puissance dans plusieurs pays. Si le télétravail a été une des voies d'entrée de ce rééquilibrage, plusieurs États s'intéressent désormais à la semaine de quatre jours, poussés par la réussite islandaise.

Au Royaume-Uni, une quarantaine de députés ont signé une motion pour qu'une commission examine la possibilité de lancer un projet similaire. « *Le Covid a alimenté l'idée que le travail flexible peut et doit être considéré comme une façon tout aussi acceptable de travailler qu'une semaine de travail classique de cinq jours* », a fait valoir au site Politico Peter Cheese, directeur général de la CIPD et président du groupe de travail flexible du gouvernement. L'Espagne avance aussi.

Jacinda Ardern, la première ministre néo-zélandaise, a également mis en avant ce concept pour aider l'économie à rebondir après la pandémie de coronavirus. En 2020, l'Islande s'est classée au 10^e rang pour les heures de travail les plus courtes, selon les derniers chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Mutations du travail & des compétences

L'année dernière, les Islandais avaient travaillé en moyenne 1 435 heures par an. L'Allemagne est le pays comptant le moins d'heures de travail en 2020, avec une moyenne de 1 332 heures par an. Les 27 pays de l'Union européenne se sont classés au 13e rang, avec 1 513 heures travaillées annuellement en moyenne. Aux États-Unis (35e), les travailleurs effectuent en moyenne 1 767 heures par an.

Le gouvernement vient d'accepter de lancer un projet pilote pour les entreprises intéressées. Les détails n'ont pas encore été révélés mais selon The Guardian, l'État pourrait débloquer 50 millions d'euros sur trois ans pour permettre aux entreprises de tester ces heures réduites sans risque. Certaines entreprises n'ont pas attendu et proposent déjà cette formule, comme c'est le cas en France. Depuis 1997, la société Yprema, qui transforme les matériaux de déconstruction en granulats, a adopté la semaine de quatre jours avec maintien de salaire. L'entreprise est, elle, ouverte cinq jours par semaine grâce à un roulement des employés et sa performance ne décline pas.⁴⁹

Transition juste : quelle transition pour les ouvriers du pétrole ?

Les ONG anglaises s'inquiètent pour les personnes travaillant sur les plateformes pétrolières du nord du Royaume-Uni. Trois d'entre elles, Greenpeace, les Amis de la Terre Écosse et Platform, ont lancé une campagne auprès des sociétés pétrolières situées sur la côte écossaise. Selon un article du Financial Times, la filière de la production pétrolière et gazière emploie plus de 118 000 personnes au Royaume-Uni et certains bassins d'emplois dans le pays en dépendent tout particulièrement.

La branche britannique de Greenpeace explique que ce secteur est de moins en moins florissant. Le chômage commence à augmenter parmi les employés du pétrole et gaz et l'ONG déclare que l'utilisation des aides alimentaires se fait de plus en plus fréquente. Dans un petit film intitulé "*Rigged : a worker's story*", avec un jeu de mot sur le mot "rigged" qui signifie à la fois "plateforme pétrolière" et "truqué", Greenpeace fait témoigner d'anciens ouvriers de l'extraction offshore à Aberdeen, dans le nord de l'Écosse.

Ils racontent à la fois la camaraderie présente dans le métier, mais aussi ses difficultés et, surtout, la nécessité de se reconverter. Une histoire qui n'est pas inhabituelle pour Greenpeace, qui rappelle que, dans tout secteur, la transition écologique vers des activités bas carbone risque de laisser des employés sur le carreau.

La campagne réalisée par les trois ONG vise justement à ne pas reproduire des erreurs commises dans le passé, où les employés n'ont pas été accompagnés. L'article du Financial Times fait justement la comparaison avec la disparition de l'industrie minière dans les années 1980, « *quand des communautés entières ont été dévastées par la fermeture des mines de charbon ou des aciéries* ». Les syndicats de l'industrie pétrolière et gazière se sont d'ailleurs associés à la campagne, soucieux que de nouveaux débouchés soient proposés à leurs membres.

D'autant que le passage vers des industries comme l'éolien offshore semble naturel. Des témoins du film de Greenpeace ayant opéré cette transition déclarent que les compétences requises ne sont pas si éloignées d'une industrie à l'autre. Elle nécessite néanmoins des formations, qui peuvent se révéler coûteuses. Selon une étude réalisée par les Amis de la Terre Écosse, Greenpeace UK et Platform, les salariés de l'industrie offshore doivent payer en moyenne 1600 livres (près de 1900 euros) par an pour obtenir les certifications nécessaires pour travailler dans l'éolien.

⁴⁹ Semaine de 4 jours : la plus grande expérimentation est un succès – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/social/conditions-de-travail/isr-rse/travail-la-plus-grande-experimentation-de-la-semaine-de-quatre-jours-est-un-succes-149993.html>
- <https://www.businessinsider.fr/islande-a-teste-la-semaine-de-4-jours-et-les-resultats-sont-tres-prometteurs-188100>
- <http://www.slate.fr/story/211930/semaine-quatre-jours-travail-immense-succes-islande-experience>

Mutations du travail & des compétences

Les trois ONG, appuyées par les syndicats, demandent au gouvernement écossais et britannique de prendre des mesures pour permettre aux salariés du secteur pétrolier offshore de travailler dans les énergies renouvelables sans devoir payer de leur poche. Le gouvernement britannique a déjà mis en place un programme de transition au mois de mars 2021, le North Sea Transition Deal (Accord de transition de la mer du Nord). Il est insuffisant pour les ONG et les syndicats, qui appellent à créer un passeport de formation offshore, qui permettrait aux salariés de passer librement d'un secteur à l'autre avec des certifications standardisées.

Il s'agit là d'un cadre élaboré par le mouvement syndical pour englober une série d'interventions sociales nécessaires pour garantir les droits et les moyens de subsistance des travailleurs lorsque les économies se tournent vers la production durable, pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité.

Les objectifs climatiques et les accords mondiaux sur le Changement climatique fixent des normes pour une économie propre. Dans ce processus, des secteurs tels que l'énergie, l'industrie manufacturière, l'agriculture et la sylviculture, qui emploient des millions de travailleurs, doivent se restructurer. On s'inquiète du fait que les périodes de changement structurel économique du passé ont laissé les travailleurs ordinaires, leurs familles et leurs communautés supporter les coûts de la transition vers de nouveaux modes de production de la richesse, ce qui conduit au chômage, à la pauvreté et à l'exclusion de la classe ouvrière, contrairement aux propriétaires d'entreprises qui peuvent se permettre la transition.

La transition juste répond à cette préoccupation en promouvant des actions durables qui aident les travailleurs. Unir la justice sociale et climatique par le biais d'une transition juste signifie se conformer aux demandes des travailleurs des régions dépendantes des énergies fossiles qui n'ont pas d'opportunités d'emploi en dehors de ce secteur ; équité pour les travailleurs des économies émergentes qui demandent leur part du « dividende de l'industrialisation » ; équité pour ceux qui doivent quitter leur maison alors que le niveau de la mer augmente et engloutit les régions côtières et les îles en raison du changement climatique; équité pour les populations touchées par la pollution atmosphérique et les impacts environnementaux plus larges de l'utilisation du charbon.

La transition juste a été consacrée lors de la COP 24 qui s'est tenue en 2019 à Katowice, en Pologne et sera à n'en pas douter une condition sine qua non d'un accord international englobant le plus grand nombre.⁵⁰

⁵⁰ Transition juste : quelle transition pour les ouvriers du pétrole – pour en savoir plus :

- <https://foe.scot/resource/tickets-training-the-hidden-costs-for-offshore-oil-gas-workers/>
- <https://www.greenpeace.org.uk/resources/offshore-oil-and-gas-workers-report/>
- <https://www.greenpeace.org/international/story/48969/oil-workers-just-transition-clean-energy-green-jobs/>
- <https://www.ft.com/content/84a48e79-bc69-4cab-97f1-9bcf8e1b408e?segmentId=b0d7e653-3467-12ab-c0f0-77e4424cdb4c>
- <https://www.novethic.fr/actualite/energie/transition-energetique/isr-rse/au-royaume-uni-les-ong-defendent-la-transition-juste-des-ouvriers-du-petrolier-offshore-150099.html>



Territoires innovants

7 PARCOURS POUR « AGIR ENSEMBLE EN TERRITOIRE »	64
FONDS DE COMPETENCE TERRITORIAL : UN DISPOSITIF NE A MARSEILLE	64
LE PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS	67
2 500 TIERS-LIEUX EN 2021 : 100 000 A 150 000 PERSONNES Y TRAVAILLENT CHAQUE JOUR	70
TERRITOIRES D'INDUSTRIE, ATOUT STRUCTURANT POUR LES VILLES MOYENNES	72

Territoires innovants

7 parcours pour « Agir ensemble en Territoire »

Au moment où « jouer collectif » s'impose comme une évidence sur les territoires, la priorité partagée est que chaque acteur puisse s'appropriier les clés du « Faire alliance ».

C'est pour y répondre, après 15 ans de cheminement collectif, que Le RAMEAU a annoncé le 28 octobre dernier la mise en ligne de 7 parcours pour « Agir ensemble en Territoire ».

Ces parcours sont à découvrir sur la [Plateforme l'innovation territoriale en Actions](#) qui fait peau neuve pour l'occasion.



Selon vos objectifs, vous pouvez choisir l'un ou plusieurs de ces parcours (thèmes ci-après), et y consacrer le temps disponible, à partir de 1 heure :

- Articuler Alliances & Territoires
- S'approprier l'ODD17
- Qualifier l'innovation territoriale
- Découvrir la diversité des modèles socio-économiques
- Faciliter l'animation de son territoire
- Elaborer son projet de territoire
- Agir en temps de crise

Pour être tenu informé du cycle d'informations de novembre « des Compétences pour pérenniser », vous pouvez [vous inscrire](#) aux « Jeudis de l'ODD 17 ».

Fonds de Compétence Territorial : un dispositif né à Marseille

Pro Bono Lab a lancé le 24 septembre, en présence d'Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable, son projet de Fonds de Compétences territorial. Il facilitera l'accès des associations aux compétences qui leur manquent, et le mécénat de compétences des PME-ETI.

En partenariat avec Pro Bono Lab :



Des fonds de compétences pour venir en aide aux associations et développer le mécénat de compétences

La genèse

Territoires innovants

C'est en 2020, pendant la crise de la COVID-19, que naît [ce projet de Fonds de compétences territorial](#). La vie de chaque française et français est alors impactée, notamment celle des plus vulnérables, et les associations qui œuvrent au quotidien auprès de ces publics sont, elles aussi, fortement touchées.

Nous faisons alors [un constat](#) : l'urgence nécessite de se concentrer sur des besoins terrain. L'accompagnement en compétences que nous proposons, et qui demande d'avoir le temps de réfléchir, de coconstruire, n'est pas essentiel en ces débuts de crise.

Mais pas question de rester pour autant les bras croisés : nous réfléchissons à la meilleure manière d'accompagner ces associations en sortie de crise. Naît alors l'idée des Fonds de compétences territoriaux.

Pourquoi les Fonds de Compétences ?

- 82% des associations ont des besoins en compétences. Mais elles peinent à mobiliser des bénévoles qui cherchent de plus en plus des modalités d'engagement flexibles et ponctuelles : plus d'1/3 des responsables associatifs souhaitent ainsi être accompagnés dans leur recherche de bénévoles.
- Face à cette problématique, le mécénat de compétences suscite beaucoup d'espoir. Mais il reste en grande partie l'apanage des grandes entreprises : 54% des mécènes de compétences sont des grandes entreprises selon le Baromètre du mécénat d'entreprise 2020 d'Admical.

La réponse de Pro Bono Lab est collective, et territoriale. Elle encourage toutes les parties prenantes de notre écosystème à se mobiliser pour que les associations puissent accéder aux compétences dont elles ont besoin pour traverser la crise et construire leurs projets de demain.

« Notre association, reconnue d'intérêt général, fait expérimenter aux publics accueillis sur notre site l'écologie au quotidien. Impactés par la crise, nous avons besoin d'une mission ponctuelle d'accompagnement pour nous aider à définir de nouvelles offres vers de nouvelles cibles et rebondir en 2021. » déclare une association marseillaise.

Une solution, un Fonds de compétences

Pro Bono Lab expérimente depuis quelques mois ce projet à une échelle départementale, dans les Bouches-du-Rhône et dans les Alpes-Maritimes. L'objectif de [ces Fonds de compétences](#) est double :

- Faciliter l'accompagnement, notamment en mécénat de compétences, de petites et moyennes associations locales,

Grâce à un parcours facilitant et accélérant l'identification et la formalisation de leur besoin en compétences, la recherche de volontaires grâce à des partenaires comme jeveuxaider.gouv.fr, MicroDON ou l'APEC, et la réalisation de missions de 2h à quelques mois.

« Le fonds de compétences est une réelle opportunité pour Bou'sol : dans la vie de notre structure, on a des besoins ponctuels, sur des thématiques spécifiques, sans forcément avoir les ressources compétences en interne ou les moyens de se faire accompagner par des structures compétences. » Benjamin Borel, Bou'Sol

- Faciliter l'engagement en mécénat de compétences de PME et d'ETI du territoire.

Grâce au partage de missions "clés en main" et à un programme d'accompagnement de 6 mois.

"On a décidé de faire une mission "pro bono" par an. Mais cela aurait été trop compliqué pour nous de mettre en place un appel à projets "juste" pour cela. Pro Bono Lab et son Fonds de compétences facilite énormément notre

Territoires innovants

engagement : on a une association bénéficiaire, une mission bien cadrée, on sait que l'on va être utile, et on n'a plus qu'à remplir notre mission !" Marjolaine Dihl, agence Dos Carré

> <https://www.youtube.com/watch?v=-rebTCXlk8o>

Il est rendu possible grâce à des partenaires qui financent le temps de coordination et d'accompagnement de Pro Bono Lab : Malakoff Humanis, le Fonds ODD 17, et la Fondation Société Générale.

> <https://www.youtube.com/watch?v=Zuglts8WG2w>



Une ambition nationale

Les Fonds de Compétences ont vocation à être répliqués partout en France métropolitaine, avec une ambition forte :

- Accompagner 5 000 associations chaque année,
- Doubler l'engagement en mécénat de compétences des entreprises, et notamment des PME et ETI sur les territoires.

Une ambition partagée par Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable, présente à Marseille le 24 septembre pour le lancement officiel des 2 Fonds de Compétences :

« On partage un objectif commun qui est extrêmement clair : embarquer plus de PME et d'ETI dans le mécénat de compétences, et parvenir à dire aux petites associations qui ont le plus besoin de compétences : c'est aussi pour vous »

Une coalition constituée pour faire vivre ce Fonds

Le Fonds de Compétences s'appuie avant tout sur un écosystème local :

- **Ceux qui orientent les associations vers le Fonds de Compétences** : les acteurs de l'accompagnement associatif comme la CRESS, le réseau DLA, France Active mais également les Fondations (Fondation de Marseille, Fondation de France etc.), collectivités et autres financeurs,
- **Ceux qui engagent leurs collaborateurs** : les entreprises du territoire, de toute taille,
- **Ceux qui facilitent l'engagement des citoyen.nes** : les acteurs publics ou de l'enseignement supérieur
- **Ceux qui relaient les missions** : les plateformes de bénévolat et de mécénat de compétences comme eVeuxAider.gouv.fr, MicroDON etc.

Pour en savoir plus, [contactez l'équipe](#) du Fonds de compétences.

Elsa Chaucesse, Responsable Communication & Partenariats à Pro Bono Lab

Territoires innovants

Le projet de territoire 2020-2026 de la Communauté de Communes du Clunisois

En Mai dernier, le Conseil communautaire du Clunisois a adopté un projet de territoire qui a retenu toute notre attention : cette communauté de commune, qui regroupe aujourd'hui 42 communes et 14000 habitants, a joué un rôle pionnier dans l'engagement des territoires ruraux pour assurer leur devenir dans la transition énergétique, écologique et sociale. C'est d'ailleurs à Cluny que s'est tenu l'un des tout premiers congrès des Tepos⁵¹, en 2013.

En partenariat avec :



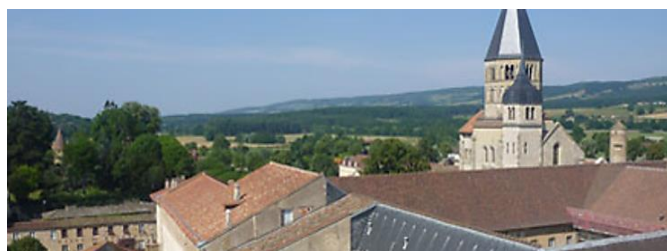
Il est apparu intéressant de présenter ce projet d'un territoire résolument engagé aux membres du réseau ICDD

Méthodologie



La démarche de construction de ce projet 2020 – 2026 a été à la fois méthodique et participative. Huit mois de débats, 75 réunions de travail, 8 réunions des responsables de la Communauté de communes ont permis en une année de parvenir à un réel consensus, tout en faisant participer activement l'ensemble des communes concernées.

A noter que dans ces secteurs très ruraux, on compte parfois un élu pour 10 habitants. De ce fait, les élus sont bien au courant des attentes de la base...



Après une analyse stratégique des plus classiques (Bilan des Forces, faiblesses, Menaces et Opportunités), et l'affirmation commune d'une vision ambitieuse, notamment sur le plan de l'énergie), des groupes de travail se sont constitués sur une douzaine de thématiques, chacune devant

procéder sur sa propre thématique à une analyse stratégique succincte, puis proposer trois mesures à prendre, en précisant pour chacune d'elles :

- Le responsable de la mise en œuvre (si la mesure est adoptée)
- Le coût en investissement et fonctionnement (exprimé en ordre de grandeur)
- Et sa valeur ajoutée sur le plan environnemental, de l'emploi, du « social et culturel ».

1. Retour sur l'analyse stratégique de la Communauté de Communes (après un bref rappel des réalisations réussies au cours des dernières mandatures) :

Faiblesses/fragilités : disparition des services publics, « désertification » médicale, faible présence maraîchère, et agriculture traditionnelle (lait, viande) en difficulté, transports très « carbonés »,

⁵¹ Tepos = abréviation de « Territoires à énergie positive »

Territoires innovants

difficulté à maîtriser l'urbanisme, et pour couronner le tout, apparition d'une crise de sécheresse depuis 5 ans dans une partie du territoire...

Atouts : Proximité de grands axes de circulation européens, attractivité des paysages et patrimoine, riche biodiversité et forêts, entreprises industrielles, commerces et métiers du bâtiment, artisans d'art, forte présence d'un campus universitaire, associations et démocratie locale de proximité.

Les Risques : exclusion sociale et fracture numérique, vieillissement de la population et marginalisation par « métropolisation », administration déconnectée et arbitraire...et l'accentuation du dérèglement climatique...

Les Opportunités : une qualité de vie qui attire, nombreux logements vacants, des capacités de recherche, ressources en bois locaux à valoriser, le réseau européen des sites clunisiens.

Autres atouts : des valeurs communes, des convictions, et des engagements communs... ; par ailleurs, en tirant les leçons de la pandémie, on voit se développer l'entraide, de nouvelles façons de travailler et de s'organiser, et nous recentre sur nos besoins fondamentaux et une vie plus solidaire.

Conclusion : ne pas attendre d'en haut des solutions toutes faites ; agir sans tarder, diviser par 5 notre empreinte carbone d'ici 20 ans (trois mandatures) ➔ nouveaux modes de vie, nouveaux services publics, ne pas agir seuls : travailler avec nos voisins et rester ouverts au monde...

2. Les groupes de travail et commissions

13 thématiques de travail ont été retenues, et pour chacune des mesures ont été proposées à la Communauté de communes.

Les 13 thèmes :

Aménagement/habitat ;	Biodiversité ;	Climat/énergie ;
Economie/emploi/services au public ;	Périscolaire /équipement sportif ;	Communication/numérique ;
Rivières/eau/assainissement ;	Enseignement artistique/Bibliothèques ;	Déchets ;
Alimentation/agriculture/Forêts,	Finances/mutualisation ;	Familles/enfance/jeunesse/séniors ;
		Mobilité/voirie ;
		Accueil/tourisme

Quelques exemples de décisions proposées et retenues le 31 mai 2021 :

- **Aménagement et habitat** : Structurer un plan d'action contre la vacance de logements communaux, en les rénovant
- **Economie/Emploi/services publics** : lancer sur le territoire une démarche « Zéro chômeurs longue durée »
- **Alimentation/Agriculture** : accompagner la transmission et la diversification des exploitations agricoles
- **Mobilité** : Plan mobilité, et informer/communiquer sur les services mobilité existants
- **Eaux/assainissement** : améliorer l'utilisation des eaux pluviales (rétention d'eau, remplacement d'usage...)
- **Climat/Energie** : définir une stratégie bas carbone et développer la sobriété énergétique
- **Social/famille** : favoriser l'implication des jeunes du territoire
- **Arts et Culture** : regrouper les pratiques, mettre en place un projet annuel collectif
- **Loisirs & sports** : développement d'un pôle sportif et d'équipements sportifs extérieurs

Territoires innovants

- **Déchets** : Réduction des déchets plastiques (bouteilles d'eau...)
- **Finances/mutualisation** : élaborer des budgets pluriannuels en lien avec le projet de territoire
- **Communication numérique** : amplifier partout l'accès aux logiciels libres ; piloter le lien entre « numérique » et « transition écologique »
- **Prospective** : former les acteurs du territoire, élus, agents, à l'innovation ; connexion avec un panel de jeunes citoyens clunisois.

3. Travail de concertation entre communes voisines

Il s'agissait de prendre en compte les opportunités de coopération de voisinage entre communes, qui viennent renforcer la politique globale de la communauté de communes. Quelques exemples :

- Promouvoir des formes adaptées d'habitat sénior et professionnalisation des services à la personne
- *Transport à la demande* vers l'extérieur de la communauté de communes
- Véhicules pour autopartage de voisinage
- Création d'un centre logistique de filière bois
- Promotion de commerces de proximité et boutiques de produits producteurs
- Réalisation de voie verte et boucle de grande randonnée + hébergements
- Etc...

4. Conclusion



Importance et attachement aux « Communs » de la région (*biens matériels ou immatériels, essentiels à la vie commune, non appropriables par le privé et entretenus collectivement*) :

Espaces pâturés, ressources en eau, chemins, digues, ... mais aussi paysages, savoir-faire, ressources naturelles, églises, abbayes, maisons anciennes, lavoirs...mais aussi...tissu associatif, expérience démocratique locale, l'ouverture à l'Europe (réseau clunisien...), enseignement, recherche, création, festivals...

L'ensemble des projets prioritaires proposés par

les différents groupes a été adopté à l'unanimité (et toutefois 5 absentions) par la Communauté de Communes du Clunisois le 31 mai 2021.

Point de vue et apport potentiel d'ICDD

Pas de révolution donc dans ce projet, si ce n'est cette volonté de réfléchir et d'agir ensemble de façon concertée.

En appui à cette démarche, et à l'heure où l'on constate la lenteur de la transition énergétique, nous pensons qu'une écoute attentive des solutions d'innovations citoyennes remarquables (et pourtant peu connues) pour la sobriété énergétique (Terraio, ou Li-Mithra) ainsi qu'Oxalor pour le traitement des déchets et MinigreenPower pour la valorisation des déchets végétaux devraient être regardés de près.

Dans le domaine de la mobilité en milieu rural, RezoPouce et Mobicoop proposent des solutions intéressantes et peu coûteuses ; des liens seraient à établir avec nos amis de Millau et le Wello

Territoires innovants

d'Arnaud Chéreau qui développe des tricycles électriques carrossés : sans doute préfigurent-ils la mobilité de demain bas carbone.

Dans un autre domaine, des « Cocottariums » dans chaque village apporteraient une animation locale intéressante. Dans le domaine de la rénovation énergétique, il faudrait voir avec les artisans locaux si la solution d'un revêtement extérieur de bâtiments « passoires énergétique » à l'aide des palettes récupérées de Soffrinnov n'apporterait pas une solution rapide.

Enfin, pour l'aide aux personnes âgées, l'expérience de Siel Bleu peut intéresser des Ehpad, et certaines personnes pourraient être intéressées par l'organisation CetteFamille, spécialisée dans l'accueil positif de personnes perdant leur autonomie et qui ne souhaitent pas rester seules ou en Ephad...

ICDD reste donc à disposition de la Communauté de Communes du Clunisois pour avancer sur ces différentes pistes susceptibles de l'aider dans sa transition énergétique, écologique et sociétale ambitieuse et clairement structurée.

Antoine Héron

2 500 tiers-lieux en 2021 : 100 000 à 150 000 personnes y travaillent chaque jour

D'après la synthèse du rapport : "NOS TERRITOIRES EN ACTION",
France Tiers Lieux, juin 2021

Le rapport de 248 pages fournit une multitude d'informations.
Qu'en retenir en synthèse⁵² ?

En partenariat avec André Letowski :



Ce qu'est un tiers-lieu

Ils naissent d'une volonté d'**entreprendre localement** autour de l'entraide et d'une mutualisation entre pairs. Ce sont des lieux d'expérimentation et de création, des espaces dédiés à la pratique, pour favoriser l'émergence de projets « hors cadre ». S'y mêlent ainsi créations de nouvelles activités économiques et activités d'utilité sociale.

Leur nombre

Les tiers lieux étaient 1800 en 2018, pour approcher les **2 500 en 2021** et les 3 000 à 3 500 estimés en 2022.

Si la majorité des tiers-lieux se situe dans les grands centres urbains en 2018, la tendance s'inverse avec 52% des tiers-lieux en dehors des 22 métropoles administratives françaises (1/3 des QPV ont un tiers-lieu). Une carte donne par région leur nombre (cf. page suivante).

Qui y vient ?

En 2019, plus de 2 millions de personnes sont venues dans un tiers-lieu pour y réaliser des projets ou travailler et 4 millions de personnes y ont participé à un événement culturel. De 100 000 à 150 000 personnes y travaillent quotidiennement, alors que 6 300 emplois directs animent ces lieux (69% des tiers lieux ont un poste de facilitateur).

⁵² Source : [2 500 tiers-lieux en 2021 : 100 000 à 150 000 personnes y travaillent chaque jour. - André Letowski](#)

Pour en savoir davantage, consultez :

- Le rapport de 284 pages [Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf \(francetierslieux.fr\)](#)
- La synthèse de 18 pages [Synthese-Rapport-2021.pdf \(francetierslieux.fr\)](#)

Territoires innovants

Le chiffre d'affaires et le modèle économique

Les tiers-lieux sont acteurs à part entière du tissu économique, en lien étroit avec les autres acteurs locaux (entreprises et collectivités territoriales) générant **un chiffre d'affaires cumulé de 248M€**.

Le modèle économique repose sur 50% de subventions publiques (en termes de partenaires, 67% des communes ou les EPCI, 48% des régions, 23% l'État) et sur 50% de recettes propres. 21% font des bénéfices, 49% sont à l'équilibre et 30% en déficit.

62% sont statut associatif, 26% en SARL ou SA, 8% en SCOP, et 13% rattachés à des EPCI ou des établissements d'éducation.

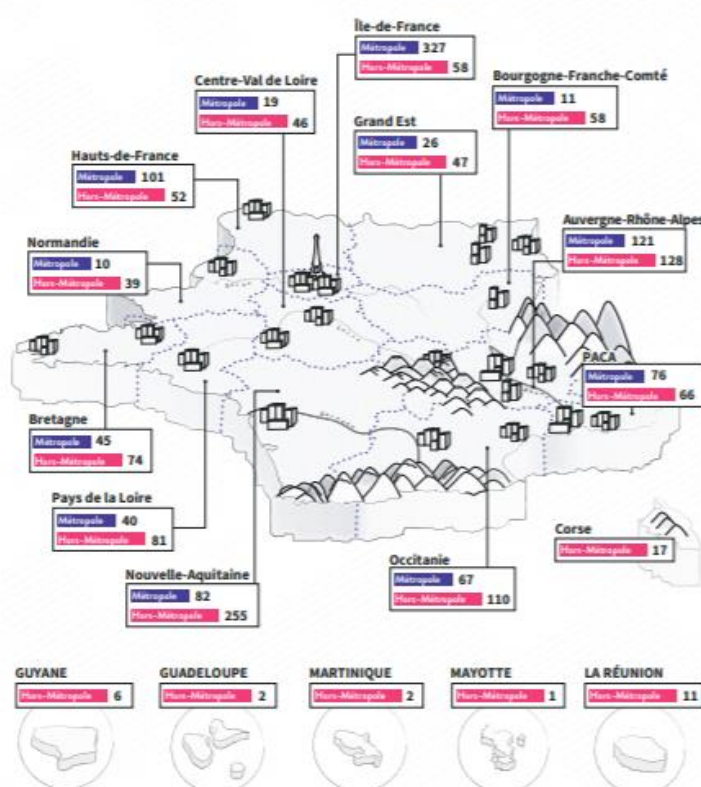
Leurs activités

75% pratiquent le coworking ; on y trouve des fablab (30%), des lieux culturels (27%), des ateliers artisanaux (19%), des labo d'innovation sociale (17%), des cuisines partagées (14%), des terres agricoles et jardins partagés (9%). Ainsi 40% des tiers-lieux sont concernés par la production. 20% y ont des incubateurs et 17% une pépinière d'entreprise.

Plus précisément :

- 60% y délivrent des formations (134 000 personnes en ont bénéficié).
- 30% des tiers-lieux participent à l'inclusion numérique ; 350 000 personnes ont participé aux ateliers ou événements numériques.
- 1/3 sont engagés dans la lutte contre l'obsolescence programmée, autour du réemploi, du recyclage et de la réparation.
- 19% ont un partenariat avec des universités pour accueillir des chercheurs en résidence ; 11% collaborent avec des laboratoires de recherche indépendants. Par ailleurs la moitié a déjà mis en place un partenariat avec des établissements d'enseignement.
- 14% ont travaillé sur des problématiques sociales spécifiques.

RÉPARTITION DES TIERS-LIEUX⁵ PAR RÉGION



Territoires d'industrie, atout structurant pour les villes moyennes

Trois ans après leur lancement, les 146 Territoires d'industrie reposant sur un binôme original élu-industriel tiennent leurs promesses⁵³. Grâce au coup d'accélérateur du plan de relance, plus de 1.400 projets industriels sont dans les tuyaux qui devraient déboucher sur 27.000 emplois d'ici à 2023. Pour l'AdCF (Assemblée des Communautés de France), il faut à présent travailler à consolider et pérenniser le programme dans une stratégie de plus long terme.

Si les relations entre l'Etat et les régions ne sont pas au beau fixe, il est un domaine où la coopération semble avoir porté ses fruits : les "territoires d'industrie" qui fêtent leurs trois ans. Le dispositif copiloté par l'Etat et les régions "est la parfaite illustration de la méthode efficace que nous devons continuer à appliquer ensemble", a même salué la présidente de Régions de France Carole Delga, dans un bilan d'étape publié à cette occasion. "Cette méthode doit continuer de nous inspirer pour mener à bien notre combat collectif pour la reconquête industrielle." Le pays compte désormais 146 territoires d'industrie, impliquant 542 intercommunalités, ce qui en fait tout à la fois un outil de revitalisation et d'aménagement du territoire, sachant que "75% des emplois industriels se situent en dehors des métropoles, selon les données de l'observatoire des territoires de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) et 71% des investissements industriels étrangers sont réalisés dans des communes de moins de 20.000 habitants. L'une des originalités du programme : dans chacun de ces bassins industriels, un binôme composé d'un élu et d'un industriel a dû échauffer un plan d'action en fonction des besoins (création ou extension d'usine, ouverture d'une école de production...). Résultat : 1.800 projets sont remontés du terrain. L'objectif fixé en 2018 d'1,3 milliard d'investissements sur quatre ans a déjà été dépassé : l'Etat et les opérateurs partenaires ont engagé 1,37 milliard d'euros : 884 millions d'euros pour l'Etat et 481 millions d'euros pour les partenaires (Ademe, Banque des Territoires, Bpifrance, Pôle emploi, Business France...). Les régions se sont fortement mobilisées totalisant 569 millions d'euros de plus.

Plus de 27.000 emplois créés d'ici à 2023

Mais le plan de relance est venu donner un sérieux coup d'accélérateur à la concrétisation des projets à travers le "fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires" qui a déjà soutenu 1.416 projets. Doté de 850 millions d'euros dont 143 millions d'euros en provenance des régions, ce fonds, opéré par Bpifrance, cible les projets les plus "structurants" capables de démarrer à brève échéance, "sous six mois à un an". 27.255 emplois - le chiffre est précis - sont ou seront créés d'ici à 2023. Les deux tiers de ces projets se situent dans des territoires "fragiles" ou prioritaires. On compte parmi eux, 209 projets de relocalisation portant sur un total de 5.753 emplois.

Recrutement

L'un des points importants du programme est le recrutement. 75.000 postes sont à pourvoir dans l'industrie. Un industriel sur deux anticiperait des difficultés à recruter dans les mois à venir. Un problème pris à bras le corps par les "écoles de production", sorte de troisième voie entre les lycées professionnels et l'alternance. "Les élèves travaillent directement sur des commandes réelles passées par les entreprises industrielles locales", indique le bilan. 12 écoles ont vu le jour, comme La Cordée à

⁵³ Article de LOCALTIS du 11/10/2021 : [Les Territoires d'industrie, atout maître des villes moyennes \(banquedesterritoires.fr\)](https://www.localtis.fr/actualites/territoires-d-industrie-atout-maitre-des-villes-moyennes-banquedesterritoires.fr)

Territoires innovants

Limoges ou La Fabrique à Villefranche-sur-Saône... Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé avec la Banque des Territoires arrive à son terme, fixé au 15 octobre. Il élargira la liste. Par ailleurs, l'opération "Au Cœur des Territoires", consiste à déployer une centaine d'antennes du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) dans les villes moyennes, pour former aux métiers de l'industrie. 75 antennes ont d'ores et déjà été labellisées, essentiellement dans des Territoires d'industrie, comme à Chalon-sur-Saône ou Maubeuge.

Le programme poursuit enfin un objectif de "simplification" qui passe en grande partie par les 127 sites "clé en main" visant à lever les freins à l'implantation d'usines.

L'Assemblée des communautés de France (AdCF), partenaire du programme, salue ainsi dans les Territoires d'industrie une "machine à projets". Mais ils "ne doivent pas se résumer à des boîtes à projets" répondant aux appels à projets ou AMI de l'Etat, souligne-t-elle dans une [note publiée à l'occasion de ces trois ans](#) le 8 octobre 2021. Car "l'un de leur principal intérêt demeure leur capacité à consolider des coalitions industrielles fortes au niveau local". Pour l'AdCF, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) en cours de signature doivent permettre de "consolider et relancer" le programme.



A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

RAPPORT DU GIEC : UN NOUVEAU SIGNAL D'ALARME DE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE.....	75
POUR L'ONU ET L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE, LES ENGAGEMENTS DES ETATS SONT INSUFFISANTS	78
L'UNION EUROPEENNE PREPARE SON MECANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIERES.....	79
EN FRANCE, L'EFFORT FINANCIER POUR PROTEGER LA BIODIVERSITE EN AUGMENTATION	81
LES FINANCEMENTS CLIMAT PEINENT A SE MATERIALISER, ALORS QUE LES IMPACTS CLIMATIQUES N'ATTENDENT PAS.....	83
ANNONCE DEPUIS LONGTEMPS, LA CHINE LANCE ENFIN SON MARCHE CARBONE NATIONAL	85
UNE ETUDE POINTE DU DOIGT LES CREDITS CARBONES POUR LEUR IMPACT SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES.....	86
RAPPORT UNICEF : LA MOITIE DES ENFANTS EXPOSES A DES RISQUES GRAVES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	87
L'EAU : UN BESOIN ESSENTIEL POUR LES METAUX EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	88

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Rapport du GIEC : un nouveau signal d'alarme de la communauté scientifique

Début août est paru le nouveau rapport du groupe de travail 1 du GIEC. L'état des lieux de la crise climatique est toujours plus précis et plus alarmant.

Il paraît dans un contexte d'événements climatiques extrêmes partout dans le monde, rappelant que le basculement vers des situations inédites est déjà en cours. Ce rapport souligne une fois de plus le besoin de décarbonisation rapide et massif de nos activités économiques, de nos modes de production et nos modes de vie, afin d'éviter d'atteindre des points de bascule irréversibles.

Le rapport du groupe de travail I est donc le premier volet du sixième Rapport d'évaluation du GIEC. Le rapport du groupe II est prévu pour février 2022, et le rapport du groupe III pour mars 2022. Ce rapport est le fruit d'un travail d'analyse de 14 000 publications scientifiques, par 234 auteurs et autrices de 65 pays, qui ont passé en revue plus de 78 000 commentaires.

Le rapport dresse tout d'abord un constat de l'état actuel du climat, parmi ses principales conclusions :

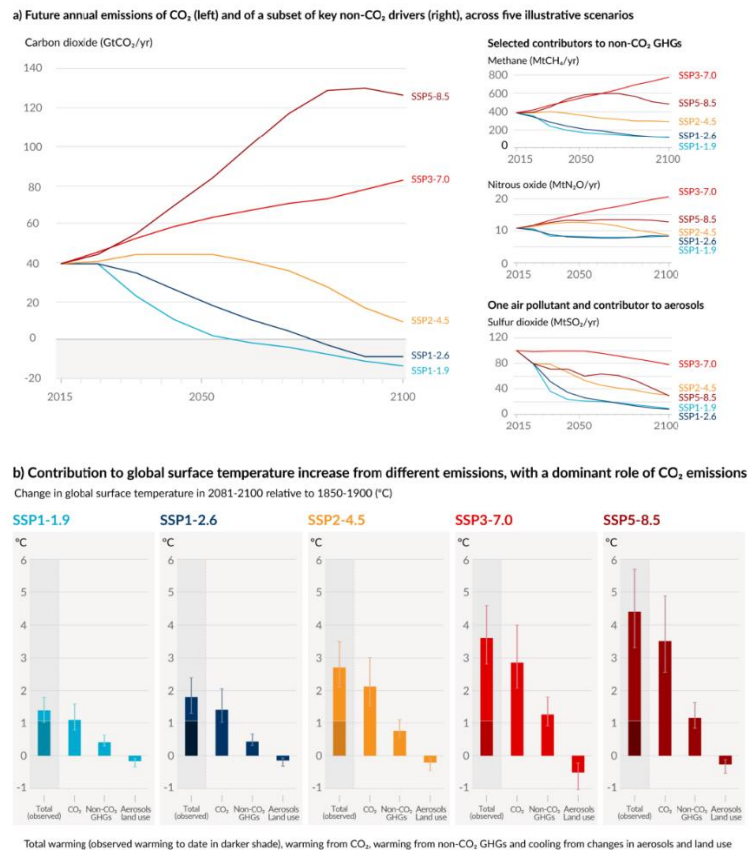
- Les changements climatiques récents sont généralisés, rapides et s'intensifient. Ils sont sans précédent depuis des milliers d'années.
- Il est incontestable que les activités humaines sont à l'origine du changement climatique, qui rend les phénomènes climatiques extrêmes, notamment les vagues de chaleur, les fortes précipitations et les sécheresses, plus fréquents et plus sévères, augmente la fréquence des conditions météo propices aux incendies, et cause le réchauffement, la perte d'oxygène et l'acidification des océans.
- Le changement climatique affecte déjà toutes les régions habitées de la planète. Les preuves de l'attribution des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes à l'influence humaine se sont renforcées depuis le dernier rapport.
- À moins d'une réduction immédiate, rapide et à grande échelle des émissions de gaz à effet de serre, limiter le réchauffement à 1,5°C sera hors de portée.

Le GIEC s'est en outre appuyé sur de nombreux scénarios traçant les futurs climatiques possibles. Le GIEC travaille sur cinq scénarios d'émissions : émissions très élevées ou élevées, émissions moyennes, et émissions faibles ou très faibles

Une certitude : les émissions futures entraîneront une hausse du réchauffement, résultant de l'addition des émissions passées et futures.

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Figure : évolution des émissions de dioxyde de carbone et impact sur l'élévation des températures



Source : GIEC.

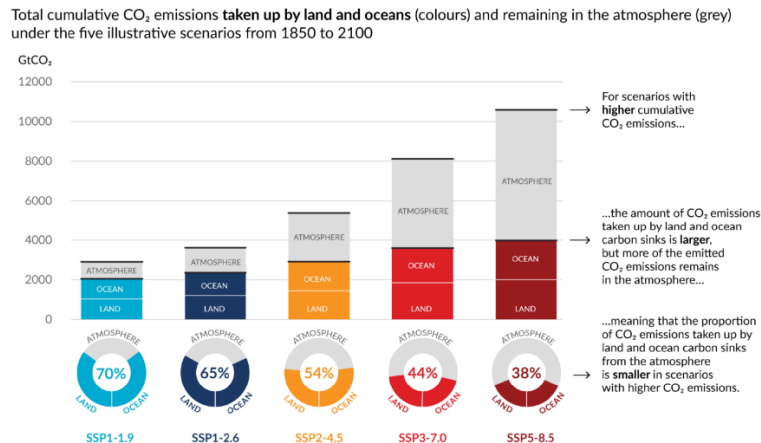
La température à la surface du globe continuera d'augmenter au moins jusqu'au milieu du siècle, dans tous les scénarios d'émissions envisagés. Le réchauffement planétaire dépassera les 1,5 °C et 2 °C au cours du XXI^e siècle, à moins que des réductions importantes des émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre n'interviennent dans les prochaines décennies.

Pour chaque fraction de réchauffement planétaire supplémentaire, les changements (température moyenne, précipitations, humidité des sols) sont amplifiés dans chaque région du globe. Aussi, la fréquence et l'intensité des phénomènes extrêmes augmentent avec le réchauffement. Cela implique par exemple qu'une vague de chaleur, qui survenait par le passé 1 fois tous les 50 ans, surviendra 14 fois plus souvent pour un réchauffement de 2°C, et 40 fois plus souvent pour un réchauffement de 4°C. Pour la France, cela signifie des canicules à 50°C, sur une vaste partie du territoire dans ce dernier cas.

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Autre inquiétude, les puits de carbone, qui limite l'accumulation du CO₂ dans l'atmosphère, seront de moins en moins efficaces.

Figure : rôle des différents puits de carbone selon les scénarios



Source : GIEC.

Parmi les autres conclusions des modèles climatiques :

- Les changements qui affectent déjà toutes les régions de la Terre s'accroîtront avec la poursuite du réchauffement. Ainsi, dans le cas d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, les vagues de chaleur seront plus nombreuses, les saisons chaudes plus longues et les saisons froides plus courtes. Avec une hausse de 2 °C, les chaleurs extrêmes atteindraient plus souvent des seuils de tolérance critiques pour l'agriculture et la santé publique.
- Les facteurs climatiques générateurs d'impact (chaleur et froid, pluie et sécheresse, neige et glace, vent, littoral et océan côtier, océan ouvert) pourraient dépasser des seuils connus et entraîner de graves conséquences pour les personnes, la faune et la flore, et l'agriculture.
- Avec la poursuite du réchauffement, les projections indiquent que chaque région fera de plus en plus l'expérience de changements simultanés et multiples de facteurs climatiques générateurs d'impacts (par exemple : des mégafeux combinés à une canicule. Ces changements seront plus généralisés et/ou prononcés pour des niveaux de réchauffement plus élevés.
- Le rapport offre de nouvelles informations climatiques régionales, indispensables pour éclairer l'évaluation des risques et l'adaptation ; il définit aussi un nouveau cadre qui permet de transcrire ce que les changements physiques du climat – chaleur, froid, pluie, neige, sécheresse, vent, inondations côtières et autres – impliquent pour la société et les écosystèmes.
- Il n'y a pas de retour en arrière possible pour certains changements dans le système climatique, comme pour la fonte des calottes glaciaires, l'élévation du niveau des mers et de la température de l'océan.
- Mais, certains changements pourraient être ralentis, et d'autres arrêtés en limitant le réchauffement.
- Pour limiter le réchauffement de la planète, il est nécessaire de réduire fortement, rapidement et durablement les émissions de CO₂, de méthane, et d'autres gaz à effet de serre. Cela permettrait non seulement de réduire les conséquences du changement climatique, mais aussi d'améliorer la qualité de l'air.

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

- Les scénarios d'émissions très basses ou basses conduisent en quelques années à des effets perceptibles sur les concentrations de gaz à effet de serre et d'aérosols et sur la qualité de l'air. Les différences pour la tendance du réchauffement global seraient perceptibles dans un délai d'environ vingt ans.
- Le climat que nous connaissons à l'avenir dépend des décisions que nous prenons maintenant. Chaque tonne émise participe au réchauffement.

Les décideurs politiques sont désormais en possession de ces informations pour agir, et ce dès la COP26 qui se tient à Glasgow du 31 octobre au 12 novembre. Fidèle à sa devise (« *Not policy prescriptive, but policy relevant* »), le GIEC se garde d'effectuer des recommandations. Au regard de ses conclusions, le message ne peut néanmoins être plus clair...⁵⁴

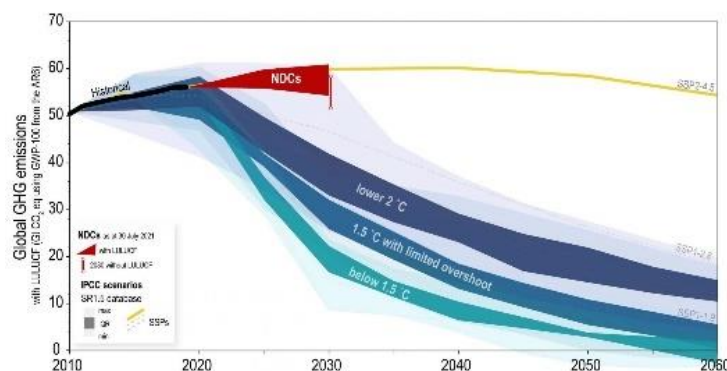
Pour l'ONU et l'Organisation Météorologique Mondiale, les engagements des Etats sont insuffisants

Les émissions de dioxyde de carbone se redressent rapidement après un creux temporaire dû au ralentissement économique, et sont très loin des objectifs fixés en matière de réduction. Les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère se maintiennent à des niveaux records qui placent notre planète sur une trajectoire de réchauffement dangereux, précise l'OMM dans un communiqué de presse au sujet du rapport intitulé *United in Science 2021*, publié en septembre.

La température moyenne du globe au cours des cinq dernières années a été l'une des plus élevées jamais enregistrées. Selon le rapport, il y a de plus en plus de probabilités que les températures dépassent temporairement le seuil de 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels au cours des cinq prochaines années.

L'ampleur des changements récents dans l'ensemble du système climatique est sans précédent depuis plusieurs siècles à plusieurs millénaires. Selon le rapport, même si des mesures ambitieuses sont adoptées pour ralentir les émissions de gaz à effet de serre, le niveau des mers continuera à augmenter, menaçant les îles de faible altitude et les populations côtières du monde entier.

Figure : comparaison des engagements des Etats (NDC) vs. trajectoires compatibles avec +1.5 ou +2°C



Source : UNFCCC.

⁵⁴ Rapport du GIEC : un nouveau signal d'alarme de la communauté scientifique – pour en savoir plus :

- <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>
- <https://www.ecologie.gouv.fr/travaux-du-giec>
- <https://www.vie-publique.fr/en-bref/281114-rapport-du-giec-sur-le-climat-un-constat-alarmant>
- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/nouveau-rapport-du-giec-des-effets-du-rechauffement-climatique-deja-irreversibles-150062.html>
- <https://www.carbone4.com/rapport-giec-points-cles>
- <https://sharebox.lsc.eipsi.fr/index.php/s/Xvdb1wX1Mnw8xql>
- <https://carbontracker.org/the-ipccs-red-alert/>
- <http://sdg.iisd.org/news/ipcc-assessment-of-climate-change-science-finds-many-changes-are-irreversible/>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

En vertu de l'Accord de Paris, chaque pays devait réviser d'ici à la fin 2020 sa « contribution déterminée au niveau national », dit NDC. Mais au 30 juillet 2021, seuls 113 pays, représentant moins de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre (49 %), avaient effectivement déposé leurs engagements révisés. Avec ces nouvelles promesses, les émissions de ces pays, dont les États-Unis et l'UE, seraient réduites de 12 % en 2030 par rapport à 2010. Une « *lueur d'espoir* », veut croire Patricia Espinosa, responsable climat à l'ONU. Mais en tenant compte de l'ensemble des engagements – révisés ou non – des 191 pays, les émissions devraient augmenter de 16 % en 2030 par rapport à 2010.

Une nouvelle évaluation, la dernière avant la COP26, sera réalisée fin octobre. Patricia Espinosa espère de nouveaux engagements. L'attention est notamment tournée vers la Chine, responsable de plus d'un quart des émissions mondiales de CO₂. Le président Xi Jinping a annoncé il y a un an viser la neutralité carbone d'ici à 2060 et un pic d'émissions « *autour de 2030* », mais sans réviser sa NDC. Et il est très clair qu'aujourd'hui, sans Pékin les objectifs mondiaux sont inatteignables.⁵⁵

L'Union Européenne prépare son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

L'Europe assume déjà le rôle de fer de lance du combat climatique. Nous nous sommes fixé l'objectif juridiquement contraignant de devenir le premier continent à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55% à l'horizon 2030. Les dirigeants des 27 États membres ont inscrit cet engagement dans la loi afin de rendre tout retour en arrière impossible. Il reste que la lutte contre le changement climatique planétaire exige une action à l'échelle mondiale. Il est ainsi nécessaire d'impliquer la communauté internationale le plus largement possible : une tonne de carbone émise en Europe ou à l'autre bout de la planète aura le même effet sur le dérèglement climatique.

Le 14 juillet dernier, la Commission européenne a présenté un ensemble de mesures visant à concrétiser le pacte vert pour l'Europe et à transformer l'économie de l'UE afin qu'elle puisse réaliser ses ambitions climatiques, une proposition audacieuse qui se caractérise par une approche globale du changement climatique. Ces mesures prévoient notamment des réformes en matière d'énergie, d'échange de quotas d'émission, d'utilisation des sols et de taxation, toutes cohérentes et complémentaires entre elles.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) fait partie de cet ensemble de mesures. Son objectif est double :

- réduire le risque de fuite de carbone pour l'industrie européenne;
- éviter une augmentation des émissions mondiales liée au remplacement des produits européens par des importations à plus forte intensité de carbone, ou à la délocalisation de production de l'UE vers l'étranger à mesure que nos exigences en matière d'émissions deviennent plus strictes.

⁵⁵ Pour l'ONU et l'Organisation Météorologique Mondiale, les engagements des Etats sont insuffisants – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/le-manque-d-engagement-des-pays-sur-les-emissions-de-co2-conduit-le-monde-a-un-rechauffement-de-2-7-c-alerte-l-onu-150169.html>
- <https://news.un.org/fr/story/2021/09/1103832>
- https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21946#.YUIhGGb7TX0
- <https://unfccc.int/news/full-ndc-synthesis-report-some-progress-but-still-a-big-concern>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Les producteurs des pays tiers devront payer le même prix que les entreprises de l'UE pour leurs émissions de carbone et seront traitées de la même manière que celles-ci.

Mais surtout, ce mécanisme incitera les producteurs des pays tiers à adopter des processus de production économes en émission de carbone et leurs gouvernements à mettre en place des législations plus ambitieuses. Son fonctionnement prendra en effet en compte les émissions réelles de chaque producteur des pays tiers et le prix payé par chacun reflétera toute réduction des émissions associées à la production. Ce système récompensera les efforts déployés par les entreprises pour réduire leur empreinte carbone. Tout prix du carbone payé à l'étranger sera aussi entièrement déduit, ce qui incitera les Etats tiers à mettre en place des taxes carbone ou des mécanismes de marché de facturation du carbone utilisé.

Pour l'UE, la compatibilité du mécanisme avec les règles du commerce international revêt une importance capitale. L'UE a tout mis en œuvre pour concevoir un mécanisme qui respecte strictement les règles de l'OMC. Il sera donc appliqué de manière équitable, sans discrimination arbitraire envers les producteurs de pays tiers ni restriction injustifiée des échanges commerciaux.

Le mécanisme s'appliquera dans un premier temps à un nombre limité de produits - ciment, fer, acier, aluminium, engrais et électricité, c'est-à-dire les secteurs responsables de 45% des émissions de CO₂ de l'ensemble des secteurs exposés au risque de fuite de carbone. Les importations concernées représentent 1,5% du total des importations françaises. Le champ sectoriel du mécanisme est amené à augmenter : l'instrument a été conçu de façon à pouvoir être facilement étendu à d'autres produits dès 2030.

Compte tenu de la difficulté à mesurer les émissions réelles pour chaque produit et chaque producteur, le mécanisme n'entrera pas en vigueur immédiatement. Une période transitoire de trois ans débutera en 2023, au cours de laquelle les importateurs devront seulement déclarer les émissions attribuables à leurs produits et n'auront pas encore à s'acquitter d'un ajustement financier. Le mécanisme sera alors examiné en 2025 et le paiement des charges d'ajustement sera progressivement mis en place à partir de 2026 jusqu'en 2035. Cette phase de transition combinée à la mise en œuvre progressive sur une période de 10 ans garantit aux entreprises et aux autorités une visibilité de long terme, qui leur permettra de se préparer et de planifier les investissements nécessaires.

La hausse des prix du carbone est aujourd'hui une réalité qu'il faut accepter. Il est fondamental que l'industrie européenne adhère à l'objectif climatique de réduction des émissions de 55% et que les entreprises s'adaptent. Loin d'être une mission impossible, le pacte vert offre au contraire d'immenses possibilités économiques et commerciales.

Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE ont diminué de 24% entre 1990 et 2019, alors que l'économie a connu une croissance d'environ 60% sur la même période. Les entreprises ont d'ailleurs réduit leurs émissions plus rapidement que prévu ces dernières années, ce qui montre qu'elles ont déjà entamé leur transition.

L'intérêt particulier du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières réside dans le fait qu'il s'agit d'un instrument basé sur le marché. Il permet au secteur privé d'organiser la décarbonisation de ses processus de production de la manière la plus adaptée à ses modèles économiques et à son environnement d'investissement. Parallèlement, la politique de partenariat international de l'UE consacre des ressources considérables au changement climatique afin de garantir aux producteurs des pays moins avancés un financement adéquat et le temps nécessaire pour réaliser les investissements qui leur permettront de rattraper leur retard sur les producteurs des pays développés. Pour les cinq secteurs de la première vague, les flux commerciaux avec les producteurs des pays moins avancés

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

sont minimales. Pour les rares d'entre eux qui jouent un rôle important dans l'économie de ces pays, un effort d'assistance coordonné est actuellement mis en place par l'UE afin que l'impact global soit positif.

Bien entendu, le risque de fuite de carbone n'est pas propre à l'UE. Lors du sommet des dirigeants du G7 qui s'est tenu en juin, ce risque a été explicitement reconnu et toutes les parties se sont engagées à travailler ensemble pour y faire face. Quelques semaines plus tard, les dirigeants du G20 ont souligné l'utilité de la tarification du carbone comme instrument de lutte contre le changement climatique.

L'UE coopérera pleinement avec les partenaires internationaux du G20 ainsi que dans le cadre de la conférence des parties sur le changement climatique des Nations unies (COP 26) qui se tiendra en novembre, afin de trouver des solutions qui se complètent efficacement pour soutenir des ambitions climatiques mondiales aussi ambitieuses que possible. Notre volonté de stimuler et de promouvoir une industrie plus verte au-delà de nos frontières peut jouer un rôle moteur dans l'effort collectif et l'influencer positivement.⁵⁶

En France, l'effort financier pour protéger la biodiversité en augmentation

Une dépense nationale dont la hausse évolue à un rythme soutenu depuis près de deux décennies, mais dont le niveau reste en deçà de l'effort nécessaire. En près de vingt ans, les engagements financiers cumulés de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises en faveur de la protection de la biodiversité ont doublé pour s'établir à 2,4 milliards d'euros en 2018.

Soit une hausse « *en moyenne de 4 % par an* » depuis 2000, « *rythme nettement supérieur à celui de l'inflation (+ 1,6 %)* », signale une étude du ministère de la Transition écologique publiée à l'occasion de la tenue cette semaine à Marseille, du Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Une courbe ascendante portée par l'enchaînement des lois de protection des milieux naturels et des paysages depuis le tournant du siècle, de celle des parcs naturels en 2006 en passant par les Grenelle 1 et 2 en 2009 et 2010, jusqu'à la loi pour la reconquête de la biodiversité, puis le plan biodiversité de 2018.

Si chaque réforme s'est traduite par de nouveaux moyens financiers, c'est au cours de la décennie passé que ceux-ci ont été les plus importants. « *Entre 2000 et 2013, les dépenses ont ainsi doublé en euros courants (+ 54 % en euros constants), avant de se stabiliser entre 2013 et 2017 puis de repartir à la hausse en 2018 (+ 4,8 %)* », détaille l'étude réalisée par le Commissariat général au développement durable (CGDD).

Cette hausse est toutefois à relativiser. In fine, « *la protection de la biodiversité ne représente que 5 % des dépenses de protection de l'environnement en 2018 (51 milliards d'euros, largement dominées par la gestion des déchets (38 %) et des eaux usées (26 %)* », modèrent les experts de cet organisme dépendant du ministère de la Transition écologique.

⁵⁶ L'Union Européenne prépare son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières – pour en savoir plus :

- <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/le-mecanisme-d-ajustement-carbone-aux-frontieres-de-l-ue-892008.html>
- <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/03/23/un-mecanisme-d-ajustement-carbone-aux-frontieres-de-l-union-europeenne>
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/07/23/le-mecanisme-europeen-d-ajustement-carbone-aux-frontieres-risque-de-faire-plus-de-mal-que-de-bien_6089272_3232.html

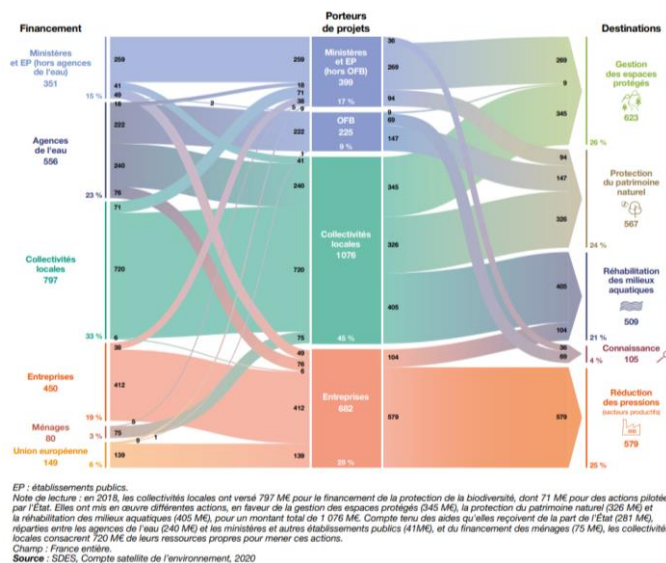
A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Les financements liés à la gestion des espaces protégés, d'un montant de 623 millions d'euros, forment le premier poste de ces dépenses. La tendance à la hausse qui les caractérise tient beaucoup à l'ambition affichée par la France de porter la part des surfaces protégées à 30 % du territoire d'ici 2022. Actuellement, cette part est de 23,5 %.

La deuxième source de dépenses est constituée de toutes les actions engagées pour réduire la pression des activités humaines sur la biodiversité et réparer les dommages qu'elles lui causent. L'étude du CGDD la chiffre à 579 millions d'euros, qu'il s'agisse notamment d'empêcher une pollution, de réhabiliter une carrière ou encore de créer des barrières vertes. Le secteur industriel en est le premier financeur avec un montant de 307 millions engagés en 2018.

Les politiques de restauration et de réintroduction d'espèces menacées, comme le loup, l'ours ou le lynx, doublées de celles de réhabilitation des milieux aquatiques, pèsent également très lourd. L'un et l'autre représentent, au total, une dépense d'un peu plus de 1 milliard d'euros. La puissance publique la porte bien davantage, essentiellement via l'Office français pour la biodiversité et les collectivités locales, que les entreprises. Sur les 509 millions mobilisés en faveur de la réhabilitation des milieux, 404 millions émanent des premières et 104 millions des secondes.⁵⁷

Figure : panorama des transferts financiers en faveur de la protection de la biodiversité (en 2018, en M€ courants)



⁵⁷ En France, l'effort financier pour protéger la biodiversité en augmentation – pour en savoir plus :

- https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/datalab_essentiel_256_depenses_nationales_biodiversite_septembre2021_0.pdf
- <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/leffort-financier-pour-protger-la-biodiversite-a-double-depuis-2000-1343901>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Les financements climat peinent à se matérialiser, alors que les impacts climatiques n'attendent pas

Aux quatre coins du monde, de la Grèce, du Canada et de l'Allemagne à l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, des températures élevées, des incendies de forêt et des inondations sans précédent ont détruit des maisons et coûté la vie à des centaines de personnes au cours d'un été particulièrement difficile sur le plan des dommages climatiques.

Comme l'indique le rapport historique publié début août par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le constat est sans équivoque : les phénomènes climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents et intenses, et il est urgent d'agir à l'échelle mondiale pour éviter une catastrophe climatique [voir par ailleurs].

Mais lors d'une récente série de réunions internationales clés sur le climat, les pays riches se sont montrés réticents à proposer les financements nécessaires pour permettre aux nations en développement de faire face et de réagir à la crise climatique.

Il y a douze ans, les pays riches se sont engagés à fournir 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets dans les pays en développement. Non seulement ils n'ont pas tenu cette promesse, mais 80 % des fonds qu'ils avancent prennent la forme de prêts ou de financements privés, et non de subventions.

Le mois dernier, les réunions du conseil d'administration du Fonds vert pour le climat (GCF), des ministres du climat du G20 et d'un groupe plus large de ministres du climat au Royaume-Uni ont répété ce schéma affligeant. Au lieu d'annoncer des objectifs de financement clairs, les pays riches ont trompé le monde en s'engageant à « travailler ensemble » afin de « mettre en place un plan » pour atteindre la promesse de 100 milliards de dollars.

Lorsque les observateurs soulignent que le financement du climat est essentiel à la réussite de la COP26, c'est parce que les pays en développement ont un besoin urgent de ces fonds pour pouvoir répondre à la crise climatique, et parce qu'il est impossible de construire un consensus sur les fondations en ruine de promesses non tenues.

Mais lors de la dernière réunion du GCF, le directeur exécutif Yannick Glemarec a déclaré aux membres du conseil d'administration du fonds : *"Avant, nous avions plus d'argent que de projets. Maintenant, nous avons plus de projets que d'argent"*. Alors que les fonds s'assèchent, le GCF, qui a été créé pour distribuer les financements climatiques aux pays en développement, envisage la perspective de réduire de moitié les fonds disponibles en 2022.

Pire, les pays vulnérables craignent que leurs propositions de projets d'adaptation ne soient rejetées par le groupe technique du GCF au motif qu'elles pourraient également être classées dans la catégorie « développement ». Ils affirment que le panel insiste sur des exigences techniques et une collecte de données ardues que les pays à faible revenu et en situation de post-conflit ne peuvent tout simplement pas respecter.

Cette distinction artificielle entre « adaptation au climat » et « développement », ainsi que le manque de compréhension des pays riches et développés, créent de nouveaux obstacles pour ceux qui ont un besoin urgent d'aide à l'adaptation. L'incapacité des pays riches à respecter leurs engagements financiers laisse les communautés appauvries en plan, payant pour une crise à laquelle elles ont le moins contribué.

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

A titre d'exemple, au Bangladesh, les impacts climatiques signifient que d'ici 2030, près d'un million de personnes seront déplacées chaque année, même si les objectifs de l'accord de Paris sont atteints, et le double dans le cas contraire. Les émissions par habitant du Bangladesh représentent environ un dixième de celles d'une personne moyenne au Royaume-Uni, et trente fois moins que celles des États-Unis, du Canada ou de l'Australie. Le financement du climat sera essentiel pour des pays comme le Bangladesh afin de renforcer la résistance des cultures, des terres et des moyens de subsistance aux inondations, aux sécheresses et aux cyclones, et d'aider les individus à faire face à ces perturbations.

L'adaptation ne nécessite pas seulement des investissements dans les infrastructures, mais aussi une protection sociale sous forme de garanties d'emploi, de recyclage et de reconversion pour s'adapter, ainsi qu'un soutien en matière de logement, de nourriture et d'argent liquide pour surmonter les crises et éviter une spirale de la pauvreté en cas de catastrophe.

La promesse – somme toute faible en comparaison des plans post-COVID – de 100 milliards de dollars (et le fait qu'elle n'ait pas été tenue) doit être considérée dans le contexte des coûts probables de l'action climatique pour l'atténuation, l'adaptation et la réparation des pertes et des dommages.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que la transformation des systèmes énergétiques coûtera entre 1,6 et 3,8 billions de dollars par an entre 2016 et 2050. La Commission mondiale sur l'adaptation (CMA) estime que les coûts annuels de l'adaptation devraient atteindre 180 milliards de dollars par an entre 2020 et 2030. Et la modélisation de Climate Analytics estime que les coûts des pertes et dommages causés par le climat atteindront environ 300 milliards de dollars d'ici à 2030 dans les seuls pays du Sud.

Par rapport aux milliers de milliards de dollars nécessaires chaque année, les 20 milliards de dollars par an de financement sous forme de dons fournis par les pays développés mettent en évidence le gouffre qui se creuse entre l'accélération des besoins et les promesses non tenues. Sans parler du fait que, chaque année, 40 milliards de dollars de plus de richesses quittent l'Afrique pour le Nord sous forme d'extraction de ressources, d'évasion fiscale et de remboursement de la dette, que ce qui est reçu sous forme d'aide, de prêts et de transferts de fonds.

Alors que la crise climatique entre dans une nouvelle phase dangereuse de réchauffement et d'impacts, les pays riches doivent non seulement tenir leurs promesses, mais aussi prendre de nouveaux engagements qui correspondent aux besoins réels.

Sinon, le risque d'une sécheresse du financement climatique pourrait laisser la COP26 - et le potentiel de l'action climatique future - en crise.⁵⁸

⁵⁸ Les financements climat peinent à se matérialiser, alors que les impacts climatiques n'attendent pas – pour en savoir plus :

- <https://www.climatechangenews.com/2021/08/09/climate-crisis-climate-finance-drying/>
- <https://www.oxfam.org/en/press-releases/true-value-climate-finance-just-third-reported-developed-countries>
- <https://us.boell.org/en/2021/06/30/artificial-distinction-between-climate-change-adaptation-and-development-restricts>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Annoncé depuis longtemps, la Chine lance enfin son marché carbone national

La Chine, première émettrice de gaz à effet de serre, a lancé le 16 juillet son marché d'échange de permis d'émission au niveau national. Ce dernier devrait l'aider à réduire ses émissions de CO₂ dans un contexte où Pékin s'est engagé à atteindre un pic d'ici 2030 puis la neutralité carbone d'ici 2060.

Concrètement, il fixe pour la première fois des plafonds de pollution pour les entreprises. Si ces dernières sont incapables de respecter ces quotas, elles doivent acheter des permis d'émissions à d'autres entreprises ayant une empreinte carbone plus faible. Ce système obligera des milliers d'entreprises du pays à réduire leurs émissions polluantes, sous peine de subir des pertes économiques.

Le système couvrira initialement 2 162 producteurs chinois d'électricité, a annoncé le ministre de l'Environnement, Huang Runqiu. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), ces compagnies génèrent environ un septième des émissions mondiales de carbone dues à la combustion d'énergies fossiles.

La banque américaine Citigroup estime que 800 millions de dollars de permis seront achetés cette année en Chine, puis 25 milliards d'ici 2030. Le marché carbone chinois devrait alors représenter en valeur commerciale environ un tiers de celui de l'Union européenne, actuellement le plus important. Selon l'agence de presse Chine nouvelle, le nouveau système chinois d'échanges de quotas d'émissions est toutefois déjà « *le plus grand du monde* » en termes de quantité d'émissions couvertes.

Des interrogations subsistent cependant quant à l'ampleur réduite par rapport au projet initial et à l'efficacité du système, avec un faible prix attribué à la tonne de carbone, qui risque de ne pas assez dissuader les industriels. Le prix moyen ne devrait tourner qu'aux alentours de 4,60 dollars cette année, soit bien moins que les 50 dollars dans l'UE, selon une récente note de la banque chinoise Citic Securities. De plus, d'après l'organisation britannique TransitionZero, la distribution de permis de polluer gratuits et l'imposition d'amendes modestes en cas de non-respect des règles vont maintenir les prix à un niveau bas.

À l'origine, le dispositif mis en place par Pékin devait avoir une portée beaucoup plus large en couvrant sept secteurs, dont l'aviation et la pétrochimie. Mais le gouvernement a « *revu ses ambitions à la baisse* », la croissance économique étant considérée comme prioritaire dans le contexte de la relance post-Covid, note Lauri Myllyvirta, analyste du Centre de recherche sur l'énergie et l'air pur (CREA).

Mais Pékin a souligné que le marché carbone n'en est qu'à ses balbutiements. Le programme sera étendu aux producteurs de ciment et aux fabricants d'aluminium dès l'année prochaine, a indiqué Zhang Xiliang, concepteur du nouveau système. L'objectif est de couvrir jusqu'à 10 000 entreprises émettrices, responsables d'environ 5 milliards de tonnes de carbone d'émissions supplémentaires par an.⁵⁹

⁵⁹ Annoncé depuis longtemps, la Chine lance enfin son marché carbone nationale – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/climat-la-chine-lance-son-propre-marche-carbone-149995.html>
- https://icapcarbonaction.com/en/?option=com_etsmap&task=export&format=pdf&layout=list&systems%5B%5D=55
- <https://sdg.iisd.org/news/trading-begins-under-chinas-national-ets/>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Une étude pointe du doigt les crédits carbone pour leur impact sur les droits des peuples autochtones

L'achat de crédits carbone propose de compenser ses émissions, en finançant la mise en place d'un projet réducteur d'émissions. Il suffit, pour une entité, d'investir dans un projet qui absorbe autant de CO₂ qu'elle en émet. Les forêts tropicales, immenses puits de carbone, sont devenus des eldorados de la compensation. Au risque de bafouer les droits des populations qui y vivent. Alors que les communautés autochtones comptent parmi les gardiens les plus efficaces de ces écosystèmes, elles ne bénéficient trop souvent d'aucune retombée économique liée à la vente des crédits. Pire : elles ne sont parfois même pas averties de la monétisation de leur territoire.

C'est le constat dressé par des chercheurs qui se sont penchés sur le cas de 31 pays en Afrique, Asie et Amérique latine dont ceux qui abritent le plus de forêts tropicales, comme le Brésil, la République Démocratique du Congo (RDC), ou l'Indonésie. Ce constat est frappant : seuls trois d'entre eux, le Pérou, la RDC et l'Éthiopie reconnaissent explicitement des droits sur le carbone aux peuples autochtones, dont la nécessité d'obtenir l'accord des communautés concernées. « *Cela exacerbe la myriade de défis auxquels sont déjà confrontés les peuples autochtones, les communautés locales et les descendants des peuples Africains, comme l'exclusion des décisions d'aménagement du territoire, ou l'accaparement des terres* » souligne le rapport publié début juin par l'ONG Rights and Resources Initiative (RRI) et l'Université canadienne McGill.

Les projets les plus vertueux sur le papier ne font pas exception. En 2008, les Nations-Unies ont lancé le programme REDD+, pour Réduire les Émissions provenant de la Déforestation et de la Dégradation des forêts. L'objectif : permettre aux pays en voie de développement de bénéficier des revenus des crédits carbone pour développer des activités respectueuses de l'environnement, comme l'agroforesterie ou l'éco-tourisme. Mais « *malgré plus d'une décennie d'investissements dans les projets REDD+, seuls une poignée de pays ont établi un cadre pour réguler les transactions liées aux crédits carbone* », estime l'étude.

Sur le terrain, les choses ne se passent pas toujours comme prévu. L'organisation congolaise Action pour la Promotion et Protection des Peuples et Espèces Menacées (APEM), en partenariat avec la branche britannique de Rainforest Foundation, ont étudié l'un des projets REDD+ les plus avancés au monde, situé dans la région de Mai Ndombe en République Démocratique du Congo. Le constat, publié fin 2020, est inquiétant. La plupart des projets n'ont pas obtenu le consentement des communautés. Conséquence d'une faible implication des populations, les plans de gestion n'ont pas correctement pris en compte les systèmes traditionnels d'utilisation des terres, entraînant des pénuries alimentaires dans certains villages où les femmes n'avaient plus accès à leur activité de subsistance.

Quant aux revenus financiers, « *la plupart des bénéfices promis n'avaient pas encore été reçus ou les communautés n'étaient pas satisfaites de leur distribution* » observe l'étude. L'organisation RRI préconise qu'avant chaque projet, les droits du carbone et partage des avantages soient définis et garantis juridiquement aux populations locales, et qu'un suivi soit effectué. Et le temps presse. Selon l'association All4trees, le volume des transactions de crédits carbone sur le marché volontaire issus de projets forestiers a augmenté de plus de 250 % entre 2016 et 2018.⁶⁰

⁶⁰ Une étude pointe du doigt les crédits carbone pour leur impact sur les droits des peuples autochtones – pour en savoir plus :

- https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/CarbonRightsReport_v10.pdf
- <https://www.novethic.fr/actualite/social/droits-humains/isr-rse/les-credits-carbone-mettent-en-danger-les-droits-des-peuples-autochtones-149895.html>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Rapport UNICEF : la moitié des enfants exposés à des risques graves du changement climatique

L'Unicef publie un rapport alarmant sur les effets du dérèglement climatique sur les enfants. En effet, aucun enfant au monde, ou presque, n'est épargné par une conséquence de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, selon le rapport de l'organisme. Quelque 820 millions d'enfants, soit plus du tiers d'entre eux, sont déjà fortement exposés à des vagues de chaleur. Ils sont 100 millions de plus à vivre dans une zone à fort risque de pénuries d'eau.

Un enfant sur 4 est fortement exposé à des maladies à transmission vectorielle comme le paludisme et la dengue, un sur 7 à un risque d'inondation fluviale et un sur 10 à un risque d'inondation côtière, des aléas tous aggravés par le changement climatique. La pollution atmosphérique, aggravée par les combustibles fossiles, concerne, elle, 90 % des enfants. Et puisque ces zones à risques se chevauchent, la majorité des enfants sont exposés à plusieurs aléas simultanés.

Réalisée conjointement avec le mouvement international Fridays for Future, l'étude établit que quasiment la moitié des 2,2 milliards d'enfants dans le monde vit dans 33 pays classés « à très haut risque ». Cette surreprésentation n'est pas une surprise : les moins de 15 ans représentent en effet presque la moitié de la population des pays les plus pauvres qui sont aussi les plus menacés. On sait aussi que 99 % des décès attribués aux changements climatiques surviennent dans les pays en développement et que 80 % concernent des enfants.

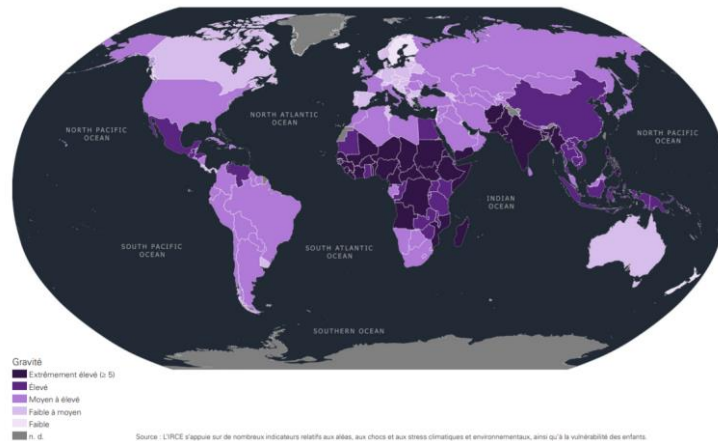
Pour mieux rendre compte de ces risques, l'Unicef a élaboré un indice des risques climatiques pour les enfants (IRCE), qui croise l'exposition à ces aléas et stress environnementaux avec la « vulnérabilité » de la population, c'est-à-dire leur accès à l'hygiène, l'éducation, une bonne alimentation et à une protection sociale.

D'après cet indice, environ un milliard d'enfants dans le monde, soit près de la moitié d'entre eux, vivent dans un des 33 pays considérés « à très haut risque ». La majorité de ces pays sont situés en Afrique subsaharienne et en Asie centrale. Les enfants de République centrafricaine, du Tchad, du Nigéria, de Guinée, de Guinée-Bissau et de Somalie sont les plus exposés.

Les enfants des pays développés ne sont pas pour autant épargnés. Les Etats-Unis écopent du même indice que le Suriname ou le Pérou. La France rejoint la catégorie des pays à risque « moyen à élevé », avec un indice identique à l'Argentine, l'Italie, le Kazakhstan ou encore la Moldavie et la Roumanie. L'exposition de la France aux inondations côtières et aux vagues de chaleur plombe son indice, même si les enfants Français ont un bon accès aux services de base, qui les protège plutôt bien des risques du changement climatique.

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Carte : Indice des risques climatiques pour les enfants (IRCE)



Source : UNICEF.

L'indice des risques climatiques pour les enfants est considéré comme « faible » dans seulement 9 pays dans le monde, dont l'Irlande, le Luxembourg, les pays d'Europe du Nord, la Nouvelle-Zélande et l'Islande.

« *Les changements climatiques sont profondément inéquitables* », regrette la directrice générale de l'Unicef Henrietta Fore. « *Les enfants ne sont pas à l'origine de la hausse globale des températures. Pourtant, ce sont eux qui paieront le plus lourd tribut, en particulier dans les pays les moins responsables* », poursuit-elle, soulignant l'urgence d'agir.

Parmi les solutions permettant de réduire ces risques, au-delà de la réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre, le rapport met en avant les investissements améliorant l'accès à des services d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène ; l'amélioration de l'éducation qui a des effets bénéfiques multiples sur le bien-être des enfants ; l'accès aux services de santé et de nutrition ; aux services de protection sociale et de réduction de la pauvreté.⁶¹

L'eau : un besoin essentiel pour les métaux en faveur de la transition énergétique

Passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables n'est pas sans inconvénients. Il faut pour cela une quantité colossale de métaux, dont l'extraction est loin d'être neutre pour l'environnement et nécessite notamment une forte consommation d'eau. Selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie, la consommation de métaux par le secteur de l'énergie devra être multipliée par 6 pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Il faut en effet du cuivre pour transporter l'électricité, mais aussi du lithium, du cobalt, du manganèse ou du nickel pour la stocker dans des batteries, et enfin des terres rares, notamment pour fabriquer

⁶¹ Rapport UNICEF : la moitié des enfants exposés à des risques graves du changement climatique – pour en savoir plus :

- <https://www.unicef.org/reports/climate-crisis-child-rights-crisis>
- <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/la-moitie-des-enfants-dans-le-monde-exposes-a-des-risques-graves-du-changement-climatique-1341041>
- <https://ideas4development.org/enfant-crise-climatique/>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

certaines moteurs. La taille et la teneur des gisements de métaux ne sont pas les seules limites physiques à la transition énergétique : les besoins en eau pour extraire et traiter le minerai vont aussi exploser et le manque de cette ressource pourrait bien peser sur l'offre de métaux.

Pour bon nombre de métaux étudiés, la production minière ou les activités de transformation sont effectuées dans des pays où la pression sur la ressource en eau est déjà forte et pour lesquels la situation hydrique n'est pas, dans l'état actuel des choses, amenée à s'améliorer dans les décennies à venir. C'est le cas de l'industrie des terres rares, particulièrement gourmande en eau. En Chine, la plus grande réserve au monde se situe en Mongolie intérieure, à Bayan Obo, une région où le stress hydrique est qualifié d'extrêmement élevé. En Australie, la production de terres rares représente près de 70 % des prélèvements d'eau du secteur industriel et 11,2 % du total de l'eau pompée en 2015 dans tout le pays. Et l'Australie produit bien d'autres métaux en grande quantité.

Dans son livre « L'Avenir de l'eau », Erik Orsenna évoquait déjà la consommation pharaonique de la mine d'Olympic Dam, propriété de BHP en Australie. Faute de réserves hydriques disponibles pour augmenter sa production, le groupe a décidé de désaliniser l'eau de mer. L'essayiste, spécialiste des matières premières, s'inquiétait des conflits que cela peut entraîner avec la production agricole. Mais étant donné l'importance des produits miniers pour l'économie australienne (8 % du PIB et 57 % des exportations), l'académicien ne se faisait guère d'illusion : « *On peut parier que la demande d'eau de ce secteur demeurera prioritaire.* »

Même chose pour l'extraction de cuivre et de lithium en Amérique latine. Ces deux métaux sont produits dans des régions parmi les plus arides au monde. Et dans le triangle du lithium, à cheval entre l'Argentine, la Bolivie et le Chili, les groupes ne font rien d'autre que d'assécher les saumures pompées sous le soleil du désert pour concentrer les sels contenant l'or blanc. Dans le désert d'Atacama, au Chili, il faut même faire monter des millions de litres d'eau à 5000 mètres d'altitude.

L'innovation permet de développer des processus d'extraction moins consommateurs en eau. Eramet, a mis au point, pour son projet lithium en Argentine une technique d'extraction directe. Le lithium est capté par une sorte de grosse éponge, une technique qui permet de réinjecter la quasi-totalité de l'eau pompée. Dans le cuivre, on peut augmenter la part de l'eau recyclée, mais cela reste insuffisant.

Le développement des usines de désalinisation d'eau de mer est une autre piste avancée pour relâcher la pression sur les réserves hydriques, comme prévoit de le faire la Commission chilienne du cuivre. Mais les installations de pompage, de traitement de l'eau de mer et d'acheminement de l'eau sur des milliers de kilomètres à travers les Andes supposent des investissements ainsi qu'une consommation en matériaux et en énergie conséquente. Enfin, pour l'AIE, il faut de toute urgence accélérer le recyclage des métaux, qui permet de diviser la consommation d'eau par 5, voire par 10. Aujourd'hui, moins de la moitié du cuivre est recyclée, environ 30 % du cobalt et moins de 1 % du lithium.⁶²

⁶² L'eau : un besoin essentiel pour les métaux en faveur de la transition énergétique – pour en savoir plus :

- <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/leau-talon-dachille-des-metaux-essentiels-a-la-transition-energetique-1340730>
- <https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions>
- <https://theconversation.com/les-pressions-sur-leau-face-ignoree-de-la-transition-energetique-154969>

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES..... 91

A DECOUVRIR 92

Evènements clés

NOVEMBRE

31 octobre - 12 novembre 2021
Glasgow, Ecosse

UNFCCC COP26

<https://unfccc.int/cop26/virtual>

1^{er} au 30 novembre 2021
France

Mois de l'innovation publique

Rendez-vous pour partager méthodes, bonnes pratiques, solutions et expérimentations qui transforment durablement l'action et les services publics.

<https://www.modernisation.gouv.fr/mois-de-linnovation-publique>

8 au 15 novembre 2021
France

Semaine de la finance solidaire

14^e Semaine de la finance solidaire pour sensibiliser et mettre en lumière via des événements variés les projets et les placements labellisés.

<https://www.finance-fair.org/>

10 novembre 2021
France

Journée contre la précarité énergétique

Le 10 novembre se tiendra la première édition de la Journée contre la précarité énergétique. Sur tout le territoire se déploieront une campagne de sensibilisation nationale et une multitude d'événements locaux ouverts au

grand public, en ligne et en présentiel, par des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique.

www.journee-precarite-energetique.fr

16 au 18 novembre 2021
Paris, France

Salon des Maires & des Collectivités Locales

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales accompagne les élus, leurs équipes et les cadres territoriaux dans les transitions territoriales et la mise en œuvre de leurs projets. Cette année, il va mettre en avant des solutions impactantes sur des thématiques comme l'aménagement, la mobilité, la santé, la culture, le sport, la transformation numérique, l'ESS, le développement et l'attractivité territoriale etc.

<https://www.salondesmaires.com/>

18 novembre 2021
France

Rencontres de la Co-construction : la diversité des domaines

Webinaire dans le cadre du programme « (Re)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général ».

<https://www.lerameau.fr/reconnaissance-mse/>

22 au 24 novembre 2021
Lille, France

World Forum de l'Economie Responsable

Rencontre sur le thème : « Serons-nous de ceux qui font le changement ? ». Cette 15^e édition propose des parcours métiers en présentiel et des conférences en présentiel et en ligne.

<https://www.responsible-economy.org/fr/>

26 au 27 novembre 2021
Dijon, France

Journées de l'Economie autrement

2 jours pour débattre, échanger et imaginer entre experts, politiques, chefs d'entreprise, philosophes, mais aussi citoyens....

<https://www.journeeseconomieautrement.fr/>

30 novembre 2021
France

Giving Tuesday

#GivingTuesday est un mouvement mondial qui célèbre et encourage la générosité, l'engagement et la solidarité.

<https://givingtuesday.fr/>

A découvrir

Etude IMPACT Associations & Territoires, Observatoire des partenariats



Les alliances entre associations, entreprises et collectivités territoriales sont-elles sources d'innovation pour répondre aux fragilités territoriales ? 90% des dirigeants associatifs en sont convaincus !

Partant de ce constat, comment faire concrètement ? C'est ce que nous enseigne [l'étude IMPACT-Associations & Territoires](#) publiée le 16 septembre par l'Observatoire des partenariats. Elle fait le point sur la vision des associations employeuses sur leur territoire, sur les fragilités prioritaires qu'elles observent, sur leurs pratiques partenariales, ainsi que sur la place que jouent les ODD dans leur approche.

Etude IMPACT Fondations & Territoires, Observatoire des partenariats



Avec la crise sanitaire, les acteurs des territoires ont vu émerger de nouveaux enjeux et besoins. Les Français et les élus locaux ont conscience de l'importance de la coopération pour répondre aux fragilités territoriales. Quel est le rôle des fondations ?

Comment les fondations appréhendent leurs Territoires ? Quelles sont les tendances et les pratiques innovantes des fondations ? Quels sont les besoins des fondations pour aller plus loin ? Découvrez-le grâce aux

résultats de [l'étude IMPACT-Fondations et Territoires](#).

Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne, CESER Bretagne



La coopération : un principe structurant de l'économie, au même titre que la compétition ? En quoi cela pourrait-il favoriser la résilience des territoires ? Ce [rapport du CESER Bretagne](#) analyse ces éléments via 3 axes :

- Ces coopérations sont multiformes, autour d'intérêts d'abord économiques ;
- Elles participent à la résilience des territoires ;
- Quel soutien public est apporté aux coopérations, dans une optique de résilience ?

La crise sanitaire a révélé l'importance des coopérations. La complémentarité entre action publique et action privée pour faire face à des défis majeurs a pris un sens concret, aux yeux de très nombreuses personnes. De nouvelles formes de coopération ont aussi commencé à se développer depuis le confinement de mars 2020. D'autres sont devenues plus visibles.

Ce rapport du CESER invite les collectivités à se montrer aussi ambitieuses qu'exigeantes, pour ce qui est de leurs liens aux coopérations avec et entre les entreprises. Ambitieuses, car il se trouve là un levier majeur de sortie de crise et de mise en œuvre des transitions. Exigeantes, afin d'inscrire le soutien à ces coopérations dans un dialogue social territorial, et orienter les solutions de court terme vers des objectifs de développement durable définis de manière démocratique.

France : les PME et ETI moteurs de la reprise, Bpi France



Cette [note](#) synthétise la situation des PME et ETI et met en perspective le contexte de sortie de crise sanitaire avec celui de la crise économique de 2008.

L'activité française s'est fortement redressée depuis l'allègement des restrictions sanitaires fin mai et poursuivrait son rebond. Selon les dernières prévisions, la croissance dépasserait les 6 % cette année et approcherait les 4 % en 2022.

Les perspectives d'activité des PME et ETI sont bien orientées : 60 % des ETI et 46 % des PME retrouveraient leur niveau d'activité d'avant-crise d'ici la fin d'année selon les récentes enquêtes de Bpifrance Le Lab.

Les dispositifs d'aide ont largement soutenu le rebond de l'activité, de l'emploi et de l'investissement des PME et ETI. Ils ont permis de préserver la trésorerie, les relations de travail et favorisé les conditions du rebond. Si la forte mobilisation du PGE a entraîné une nette hausse de leur endettement brut, leur trésorerie s'est accrue en parallèle. Les situations sont néanmoins très hétérogènes et 6-7 % des entreprises pourraient connaître des difficultés en cette sortie de crise.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Diane ABEL, Colas AMBLARD, Elsa CHAUCESSE, Tania COQUIO, Sarah DAYAN, Mehdi AL BOUFARISSI, Baptiste FASSIN, Noémie GARROT, Charles-Benoît HEIDSIECK, Antoine HERON, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Riccardo SCACHETTI & Yann ULLIAC

Maquette : Amélie FOURMY

Crédit image : Freepik